



CONSEIL MUNICIPAL DU

26 septembre 2025

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six septembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal légalement convoqué le vendredi 19 septembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel, Maire de Villemomble.

Présents : M. Jean-Michel BLUTEAU, Mme Pascale PAOLANTONACCI, M. Alex BOULON, M. Patrick PRINCE, M. Riad MAHMOUD (jusqu'au point 0.1), Mme Isabelle HECK (à partir de la délibération n°3), M. Eric MALLET, Mme Patricia FITAMANT, Mme Concetta LEFEBVRE, M. Philippe LABRO, Mme Françoise POLONI, Mme Françoise SERONDE, M. Alain FITAMANT, Mme Jeannine VENACTER, M. François ACQUAVIVA, M. Guy ROLLAND, Mme Arlette CÉDÉCIAS, M. Jovan AVRAMOVIC (à partir du point 0.2), Mme Laurence MÉLART, Mme Nathalie BLANCO (jusqu'au point 0.1), M. Gilbert LE MASSON, M. Patrice CALMÉJANE, M. Thibaud DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme Elisabeth POCHON, M. Jean-Marc MINETTO, M. Nathanaël BANCEL (à partir du point 0.2), Mme Anne LECOEUR, Mme Sandrine VERBEQUE (jusqu'à délibération n°17), M. Lahoussaine BIYOUKAR.

Absents, représentés : M. Serge ZARLOWSKI représenté par M. Patrick PRINCE, Mme Isabelle HECK (jusqu'à la délibération n°2), M. Jean-Christophe GERBAUD représenté par M. Philippe LABRO (à partir du point 0.2), M. Jovan AVRAMOVIC représenté par Mme Concetta LEFEBVRE (jusqu'au point 0.1), M. Riad MAHMOUD représenté par M. LE MASSON (à partir du point 0.1), Mme Nathalie BLANCO représentée par Mme Sandrine VERBEQUE (à partir du point 0.1 jusqu'à la délibération n°16), Mme Françoise BERGOUGNIOU représenté par M. Patrice CALMEJANE, Mme Laura LEFEVRE représentée par M. Thibaud DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, M. Aram KALANYAN représenté par M. Lahoussaine BIYOUKAR, M. Hubert HADAD représenté par Mme Anne LECOEUR.

Absents : M. Jean-Christophe GERBAUD (jusqu'au point 0.2), M. Nathanaël BANCEL (jusqu'au point n°0.1), Mme Sandrine VERBEQUE (à partir de la délibération n°17), Mme Nathalie BLANCO (à partir de la délibération n°17).

Secrétaire de séance : M. Philippe LABRO.



SOMMAIRE

☒ Élection d'un(e) secrétaire de séance.....	3
☒ Approbation des comptes-rendus des Conseils municipaux des 21 mars et 4 avril 2025.....	8
☒ Liste des décisions, contrats, conventions et marchés conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ou passés par la ville	14
1. Approbation de la décision modificative n°1 du Budget 2025 de la Ville.....	14
2. Créesances 2025 admises en non-valeur.....	31
3. Pertes sur créances éteintes 2025.....	32
4. Provisions pour créances douteuses 2025.....	32
5. Attribution d'une subvention complémentaire au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), au titre de l'année 2025.....	33
6. Attribution de subventions d'un montant inférieur à 23K€ aux associations, au titre de l'année 2025.....	36
7. Approbation du soutien financier aux porteurs de projets dans le cadre de l'appel à projets 2025 – Contrat de Ville "Engagements Quartiers 2030"	40
8. Fixation des consultations de psychologie et de référent santé et accueil inclusif au sein des établissements petite enfance de Villemomble pour une durée d'un an.....	43
9. Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2025-2029 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.....	45
10. Participation financière de la commune aux échanges scolaires organisés dans le cadre du jumelage.....	48
11. Fixation du coût d'un élève fréquentant les écoles publiques maternelles et élémentaires de Villemomble en vue de la participation financière communale aux écoles privées de Villemomble pour l'année scolaire 2025/2026.....	50
12. Changement de dénomination du « rond-point de Droylsden ».....	51
13. Approbation du contrat entre la Ville de Villemomble et l'éco-organisme ALCOME dans le cadre de la lutte contre les jets de mégots au sol et de la sensibilisation à la propreté des espaces publics.....	53
14. Rétrocession du droit au bail commercial du local sis 129 Grande Rue à Villemomble : Validation du projet de reprise et choix du cessionnaire.....	55
15. Confirmation de la cession au groupe AIC IDF des parcelles sises 95 à 97 avenue de Rosny à Villemomble, cadastrées section AE n° 100 et 147, d'une contenance respective de 2 168 m ² et 1 102 m ² , soit une surface totale de 3 270 m ²	59
16. Modification du projet d'avenant n°1 au protocole d'accord relatif à la fusion par voie d'absorption de l'Office Public de l'Habitat de Villemomble Grand Paris Grand Est par la SA d'HLM VILOGIA, entre l'EPT Grand Paris Grand Est, la SA d'HLM VILOGIA et la Ville de Villemomble.....	62
17. Avis consultatif de la Ville de Villemomble sur le projet de Plan Local de Mobilité arrêté par l'Etablissement Public Territorial (EPT) Grand Paris Grand Est le 1 ^{er} juillet 2025.....	66
18. Mise à jour du tableau des effectifs fixé au 21 mars 2025.....	73
19. Adhésion au SIGEIF de la commune de Longpont-sur-Orge (91) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz.....	75
☒ Questions orales.....	75



(La séance est ouverte, sous la présidence de M. BLUTEAU, à 18 h 00.)

BLUTEAU Jean-Michel : Mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir notre séance du Conseil municipal du 26 septembre 2025. Il convient dans un premier temps que nous vérifiions le quorum et pour ce faire, je vais procéder à l'appel.

☒ **Élection d'un(e) secrétaire de séance**

BLUTEAU Jean-Michel : Afin que nous puissions commencer notre séance, il convient que nous ayons un secrétaire de séance comme à l'accoutumée. Je vous propose la candidature de Monsieur MAHMOUD Riad s'il accepte.

Je vous propose que l'on procède au vote et après je céderai à la parole à Patrice CALMÉJANE.
Ce premier vote permet de roder la machine. En attendant, je cède la parole à Monsieur CALMÉJANE.

CALMÉJANE Patrice : Bonsoir à toutes et à tous. Petit élément d'information. J'ai remis tout à l'heure à Monsieur le Maire un courrier conformément à l'article 29 du règlement intérieur de notre conseil municipal. J'ai communiqué une déclaration des nouveaux membres de groupe à partir du prochain Conseil municipal, à savoir celui de ce soir, 26 septembre 2025. Vous voudrez bien informer le Conseil municipal et prendre toutes vos dispositions concernant la représentation de nos membres dans les différents organes de la ville, commissions, CCAS, associations, ainsi que dans les différentes publications de la ville, magazines, sites internet. À l'inverse, à partir de cette date, les anciens membres du groupe ADAV perdront leur tribune dans le magazine municipal du fait de leur attachement à notre groupe. C'est l'article 33 de notre règlement intérieur. Je souhaite donc la bienvenue à mes collègues dans notre groupe, même si vous en avez fait, de votre propre autorité, une censure dans les deux derniers magazines municipaux en publiant un document à l'attention des citoyens de Villemomble, annonçant qu'ils rejoignaient notre groupe.

La forme officielle du règlement intérieur des conseils municipaux, tel qu'il est prévu par l'article 29, c'est une information telle que je viens de faire au moment où l'on a un conseil municipal. C'est comme ça que ça fonctionne dans notre assemblée et par son règlement intérieur et dans toutes les assemblées que je connaisse. Et non pas sur simple décision de la personne qui dirige la commune.

BLUTEAU Jean-Michel : Pendant ce temps-là, je me tourne vers l'administration concernant le vote du secrétaire de séance, là je vois effectivement qu'il n'y a jamais que 34 votes, nous sommes réputés être 35. Pour le moment, nous ne siégeons qu'à 34.

Élisabeth Pochon.

POCHON Élisabeth : Je voudrais profiter de l'occasion pour reparler de la rubrique, où il est dit dans le règlement intérieur qu'il y a une page du magazine qui est divisée entre les différents groupes d'opposition. J'ai toujours appris que quand on divise et on divise par le nombre de participants. Étant donné qu'il y a un groupe de moins, je trouverais absolument logique que la seule page du magazine qui est dédiée à la parole de l'opposition soit partagée pour les groupes restants ce qui donne à chacun 500 signes supplémentaires qui sont les 1500 signes divisés par trois qu'avait le groupe précédent. À un moment donné, vous aviez fait un magazine plus important au terme de pages et ce jour-là vous nous aviez donné de 2500 signes dans votre grande bonté. Je pense qu'il est tout à fait normal de donner des signes supplémentaires étant donné que vous avez multiplié les journaux municipaux à un an pour être bien sûr que vous étiez hors du délai légal des élections, mais quand même vous avez passé de 4 à 12 le nombre de journaux municipaux. C'est à peu près logique que nous ayons une rubrique plus importante.

J'aimerais bien savoir ce qu'en pensent également les autres conseillers, y compris de la majorité, de savoir si une page ne peut pas être divisée en trois puisque nous avons trois groupes, même si le groupe de la majorité qui s'était donné en plus d'une part de cette page-là s'abstient en ce moment d'y participer.



BLUTEAU Jean-Michel : Sandrine Verbeque.

VERBEQUE Sandrine : Au nom de l'ancien groupe ADAV nous sommes ravis bien évidemment d'être accueillis par le groupe UAV.

Juste avant de commencer, si c'était possible, il y a un message à passer à Monsieur Mahmoud. On a énormément de problématiques au niveau de la vitesse de l'avenue Gustave Rodet. Quand le feu est vert, les voitures circulent à beaucoup plus de 50. Et il y a un effet de masse avec des voitures qui sont ventouses et/ou volées, qui stationnent depuis à peu près deux mois dans la rue. On appelle régulièrement la police municipale pour demander le retrait des voitures. Mais je pense qu'il y a un sujet sur la rue. Je voulais juste savoir si quelque chose était en cours au niveau de la police municipale. Merci.

BLUTEAU Jean-Michel : Arrivés à la 33^e séance de notre Conseil municipal depuis le début de la mandature qui a démarré le 5 juillet 2020, je croyais que tout le monde avait bien perçu que lorsque nous siégeons au conseil municipal, c'est pour traiter des affaires du conseil municipal.

Il y a un ordre du jour qui vous est envoyé. Celui-ci est passionnant, puisqu'on va traiter de sujets budgétaires, mais également du quotidien. Je ne voudrais pas que des élus, parce qu'ils sont élus, puissent profiter d'une tribune et de l'occasion d'avoir un public pour parler de leur situation personnelle ou des problèmes qu'ils peuvent avoir dans leur propre rue.

Aujourd'hui, Villemomble, c'est 238 rues soit 64 km de voiries. Je pense qu'il nous faut représenter l'ensemble des Villemomblois et défendre tous les sujets, qu'ils soient de sécurité, de confort, d'éclairage ou que sais-je encore.

Ce qui m'importe... Madame, je ne vous ai pas interrompue. Ce qui m'importe, c'est que vous interpellez Riad Mahmoud, adjoint au maire en charge de la sécurité sur un sujet.

Je lui passe volontiers la parole et puis après on restera concentré sur notre ordre du jour. Je vous le rappelle, nous avons une triste moyenne de 6 heures de débat lors de nos conseils municipaux depuis le début de la mandature. Et je vous le dis d'emblée, il faut que ça cesse. À partir de là, je couperai la parole et passerai au vote les délibérations qui auront été ouvertes à l'ordre du jour. Nous sommes d'accord ? Nous sommes d'accord.

La parole est à Riad Mahmoud et à lui seul.

MAHMOUD Riad : Bonsoir mesdames et messieurs. Je suis un peu surpris parce que la rue est payante et du coup, quasiment tous les jours, ou deux fois par jour, les ASVP passent. Peut-être, mettre en place un dispositif avec les jumelles pour faire des contrôles de vitesse de manière aléatoire. En tout cas, je transmets l'information à la police municipale.

Je vais garder le micro, quelques minutes, si vous le permettez, Monsieur le Maire. J'ai un sujet à évoquer. Merci.

Mesdames et messieurs, ce soir je prends la parole, car il y a des vérités que je ne peux plus taire. Je parle ici au nom de notre ville et de ses habitants. Je suis loyal et fidèle aux Villemomblois qui m'ont vu grandir, qui m'ont accompagné, qui m'ont construit et qui m'ont élu.

Tout d'abord, je vais vous dresser le bilan des missions qui m'ont été confiées. Et sur ce point, je tiens ma tête haute.

Chaque promesse de notre programme, chaque promesse sur la sécurité que j'ai faite aux Villemomblois a été tenue. Une police municipale créée, équipée et active, des postes d'agents de traversée mis en place, un centre de supervision urbain opérationnel et tant d'autres actions pour la tranquillité des Villemomblois. Mon bilan est clair, mais à quel prix ? J'ai payé de ma personne : menaces, intimidations. Malgré tout je n'ai pas fléchi. J'ai tenu bon pour que les familles vivant près des points de deal retrouvent enfin la tranquillité. J'ai passé du temps sur le terrain pour soutenir, encourager et remercier nos agents.



Cependant j'aimerais mettre en lumière un fait qui me semble insupportable. Il existe des villes qui parviennent à rembourser leurs dettes sans alourdir les impôts. Et pourtant, ici, à Villemomble, Jean-Michel Bluteau crée une dette. Ce paradoxe est une honte ! Pire, il trahit la confiance de nos électeurs.

Un autre fait insupportable. Vous racontez que la ville est couverte à 85 % par la vidéoprotection. C'est un mensonge. Seuls 50 % de la ville est couverte. Vous m'avez retiré le budget nécessaire pour les caméras pour le mettre dans votre projet Cœur de ville. C'est simple. Vous négligez la sécurité des Villemomblois pour des projets électoralistes.

Je vous entendez déjà venir avec vos excuses habituelles. Cette stratégie du « *ce n'est pas moi, c'est les autres* ». Mais soyons honnêtes, vous, Monsieur le Maire, vous avez trompé ceux qui vous ont fait confiance.

Et aujourd'hui, nous, vos collègues élus, sommes contraints de porter le poids de vos erreurs. Je vous devance, Monsieur BLUTEAU. Ce que je dis est vrai. Une augmentation des impôts est incontournable pour 2026 à cause de votre mauvaise gestion.

Eh bien, je refuse. Je refuse d'être associé à ce mensonge. J'ai des valeurs, des valeurs de droite que j'assume. Je suis pour la gestion en bon père de famille. Je suis contre la gestion qui crame la caisse. Vous savez, je n'oublie pas où j'ai grandi. Je suis un enfant des quartiers populaires de Villemomble. J'ai grandi en HLM et j'en suis fier. C'est pour ça que voir ce que vous avez fait de notre office public de l'habitat me révolte. Vous l'abandonnez, vous laisser des familles entières vivre dans des conditions indignes, dans des logements où l'on grelotte en hiver, où les ascenseurs ne fonctionnent pas depuis des mois. C'est une honte ! Et vous n'en avez rien à faire !

En n'oubliant pas d'où je viens, je n'oublie pas que j'ai découvert la montagne grâce à notre maison familiale de Corrençon-en-Vercors, ce trésor où les jeunes de tous les milieux pouvaient partir ensemble. Là-bas, des familles, des enfants issus de différents quartiers apprenaient à se connaître, à dépasser les barrières. Cette maison familiale construite sous la mandature de Robert Calméjane m'a fait comprendre très jeune qu'un bon maire c'est un élu qui est sensible au bien-être des habitants de sa commune. Et aujourd'hui vous avez fermé cela. Pire, vous voulez le vendre. Monsieur Bluteau, ce ne sont pas seulement des structures que vous démolissez. C'est un idéal, c'est le vivre ensemble.

Voici les exemples de Jean-Michel Bluteau et sa politique « du en même temps » : une création de cabinet médical qui est en fait un cabinet existant à Villemomble juste déplacé ; les habitants lui demandent des commerces, il refait la rue qui appartient au département ; pire, il promet une bonne gestion, mais il endette la ville et enfin il promet d'être à l'écoute des Villemomblois, mais est aux abonnés absents au quotidien. Voilà la politique de Jean-Michel Bluteau.

Mesdames et messieurs, je vous le dis la dignité n'a pas de prix. J'ai accompli ma mission avec conviction malgré les obstacles, malgré le mépris que j'ai parfois ressenti. Mais ce soir c'est terminé. Je ne veux plus subir cette gestion chaotique. Vous pouvez continuer à m'insulter, cela ne m'atteint pas parce qu'aujourd'hui je choisis la dignité plutôt que l'indignité. Je quitte la liste Réussir Villemomble Ensemble.

Monsieur Bluteau, vous promettiez de réussir Villemomble ensemble, mais la réalité Jean-Michel, tu as détruit Villemomble tout seul.

Applaudissements

BLANCO Nathalie : Si vous le permettez, Monsieur le Maire, j'aimerais prendre la parole également. Ce sera très succinct. Je suis assez émue de ce discours. Je rejoins Monsieur Mahmoud, mon ami, en tout point.

Par contre, si vous pouvez avoir la politesse d'éviter de parler, parce que je vous entendis depuis tout à l'heure, depuis que Monsieur Mahmoud fait son discours. Je vous entendis parler, piailler derrière. Si vous pouviez au moins avoir la courtoisie de me laisser parler pour une fois.

J'exprime évidemment mon soutien à Monsieur Mahmoud. Je souhaite ajouter que Jean-Michel Bluteau divise son équipe depuis le départ. C'est ce que j'ai ressenti. Je ne me suis jamais sentie à l'aise. On est venu me chercher, j'étais en fin de liste. Je vous ai rejoint, quand certaines personnes sont parties. Je me suis dit que j'allais rejoindre l'équipe. Et ce que j'ai vu de mon expérience, ça n'a été qu'une division les uns entre les autres, de se critiquer, de ne jamais s'entendre. Donc je ne souhaite pas poursuivre. C'est pourquoi j'ai décidé de quitter la majorité de Jean-Michel Bluteau également ce soir.



Applaudissements

BLUTEAU Jean-Michel : Écoutez, Riad et Nathalie, bien entendu, vous ne m'aviez pas prévenu de votre attitude ce soir et des propos que vous avez tenus.

Tout au long de la séance, nous allons nous attacher justement à démontrer tout le contraire de ce que vous venez de proférer. Et si en effet vous avez rejoint cette équipe pour Riad dès 2018, pour Nathalie à partir de 2020, je n'ai rien renié de mes convictions. Je sais que le résultat est là, et je vous avouerai que très franchement, une nouvelle fois, de se servir comme ça a été fait par le passé, par Lahoussaine Biyoukar, par Sandrine Verbeque...

VERBEQUE Sandrine : Ah non ! Pas par moi.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est exact Sandrine. Mais par Nadège Guichaoua en son temps, il est toujours mieux effectivement de s'exprimer les yeux dans les yeux et pas forcément en public...

BLANCO Nathalie : On l'a fait Jean-Michel. Tu es venu chez moi.

BLUTEAU Jean-Michel : ...pour se dire les choses. Et vous me rendrez grâce qu'à chaque fois...

BLANCO Nathalie : Pour critiquer les gens de la propre équipe, ça, je n'y avais jamais encore assisté.

BLUTEAU Jean-Michel : Nathalie, on est en public.

BLANCO Nathalie : Justement, on est en public. Justement, je vais dire tout haut ce que tout le monde pense tout bas ! Et je trouve lamentable de se critiquer les uns les autres. Depuis le début de ce mandat, aucune cohésion d'équipe. Les uns sont divisés contre les autres. Pour preuve...

BLUTEAU Jean-Michel : Nathalie, on ne t'entend pas.

BLANCO Nathalie : On m'entend très bien, il n'y a pas de souci.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est maintenant moi qui ai la parole. Je vous ai laissé parler.

BLANCO Nathalie : Vous m'avez laissée parler. Vous m'attaquez sur un point, je rétorque. La réalité est là aujourd'hui. La preuve, l'équipe qui était avec nous est partie. Il faut quand même vous poser des questions au bout d'un moment.

BLUTEAU Jean-Michel : Nathalie, je me permets de poursuivre.

BLANCO Nathalie : Non, je termine juste pour vous dire que vous n'avez fait que diviser l'équipe, diviser les uns contre les autres. J'en ai des preuves.

BLUTEAU Jean-Michel : Nous ne rendons pas service à notre ville en nous mettant en scène et en spectacle de cette façon-là.

BLANCO Nathalie : Je me mettrai en scène, en spectacle, je sais faire.

BLUTEAU Jean-Michel : Il apparaît qu'une large majorité de Réussir Villemomble Ensemble n'est absolument pas d'accord ni avec ce que vous venez de dire ni avec la façon dont vous venez proférer les choses.



Si vous quittez la séance du Conseil municipal, je souhaite que ce soit porté au compte-rendu, et que nous puissions poursuivre nos travaux. Nous avons une décision modificative budgétaire qui est à passer, il y a des décisions qui sont importantes.

Là, il y a une attitude visiblement personnelle pour laquelle je vous demande de quitter la séance.
Je demande une suspension de séance en attendant que nos collègues partent.

MAHMOUD Riad : Je donne mon pouvoir à M. Le Masson.

BLUTEAU Jean-Michel : Monsieur Mahmoud vient d'indiquer qu'il donnait son pouvoir. Mon cher collègue, il convient d'avoir un pouvoir écrit. D'autre part, j'ai demandé une suspension de séance en attendant que vous quittiez la salle.

MINETTO Jean-Marc : Vous êtes toujours conseillers municipaux ?

POCHON Elisabeth : Vous n'avez pas à quitter la salle.

BIYOUKAR Lahoussaine : Combien de temps la suspension de séance, Monsieur le Maire.

BLUTEAU Jean-Michel : Puisque Riad Mahmoud quitte la séance. Il convient que nous désignions de nouveau un secrétaire de séance pour rapporter le compte-rendu.

Je ne sais pas si c'est possible de refaire le vote ?

Je vous propose la candidature de Monsieur Philippe Labro.

La séance est suspendue de 18 h 20 à 18 h 25.

MAHMOUD Riad et BLANCO Nathalie quittent la réunion du conseil municipal à 18 h 25.

Il est procédé au vote électronique – Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à la majorité par 19 voix pour (celles de M. Jean-Michel BLUTEAU, Mme Pascale PAOLANTONACCI, M. Alex BOULON, M. Patrick PRINCE, Mme Isabelle HECK, M. Eric MALLET, Mme Patricia FITAMANT, M. Serge ZARLOWSKI, Mme Concetta LEFEBVRE, M. Philippe LABRO, Mme Françoise POLONI, Mme Françoise SERONDE, M. Alain FITAMANT, Mme Jeannine VENACTER, M. François ACQUAVIVA, M. Guy ROLLAND, Mme Arlette CÉDÉCIAS, M. Jovan AVRAMOVIC, Mme Laurence MÉLART), 10 voix contre (celles de Mme Françoise BERGOUGNIOU, M. Gilbert LE MASSON, M. Patrice CALMÉJANE, M. Thibaud DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme Laura LEFEVRE, M. Aram KALANYAN, M. Hubert HADAD, Mme Anne LECOEUR, Mme Sandrine VERBEQUE, M. Lahoussaine BIYOUKAR), et 2 abstentions (Mme Elisabeth POCHON, M. Jean-Marc MINETTO).

LABRO Philippe est élu secrétaire de séance.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vois la demande de prise de parole d'Élisabeth Pochon.

Il convient que pour l'ordre du jour, je vous invite tout de suite ensuite à aborder l'approbation des deux comptes-rendus des 21 mars (64 pages) et 4 avril 2025 (90 pages).

POCHON Élisabeth : Merci Monsieur le Maire. Voilà un conseil municipal agité comme vous dites.

Je ne crois pas que mon intervention soit un petit peu différente, parce que nous tenions, nous les élus de la gauche et des écologistes, à vous faire part de notre indignation devant les différents manquements à la démocratie municipale, dont vous faites preuve, vous et ceux qui vous soutiennent.

Vous n'avez pas réuni de Conseil municipal depuis 6 mois. Vous avez laissé planer un doute sur le fait qu'il aurait pu y en avoir un début juillet, comme de coutume, mais finalement, il a été reporté à fin septembre.



Nous avons, dans ce Conseil municipal, à approuver des comptes-rendus de CM datant du 21 mars et du 4 avril. Des comptes-rendus depuis plus de six mois. Et ce n'est pas la première fois que vous nous donnez à approuver des comptes-rendus différés dans une période très lointaine du CM.

Nous avons décidé d'écrire au Préfet ce que je suis en train de vous lire. Je vais vous dire pourquoi : parce que nous savons de source sûre que ce retard ne relève pas de la transmission tardive de la transcription, comme vous le prétendez souvent. Il n'y a également pratiquement jamais d'affichage de compte-rendu, même sommaire, sur les panneaux administratifs de la ville, et j'ai dû réclamer pour obtenir que la totalité des comptes-rendus du mandat figure sur le site de la ville.

Je ne sais pas ce que vous essayez de cacher aux Villemomblois, parce que ce sont des conseils municipaux qui sont, comme vous dites, assez agités. Nous n'avons non plus jamais le temps de poser nos questions écrites, comme la loi nous y autorise. 30 minutes en tout sont dévolues à l'exercice pour 13 conseillers municipaux d'opposition, y compris la réponse du Maire, avec la longueur de la réponse à sa convenance.

Il y a des séances dans lesquelles notre groupe n'a carrément pu poser aucune question. Encore un droit qui est renié.

Lors de ce dernier Conseil, nous avons, à l'ordre du jour, à voter une délibération a posteriori pour un changement de nom de site, alors qu'il a déjà été inauguré en grande pompe il y a quelques jours. Comme quoi vous méprisez carrément ce que nous pourrions avoir à vous dire.

Ensuite, pendant le temps que vous différiez le Conseil municipal, pendant six mois, vous avez passé 72 décisions, 69 contrats et 22 conventions que vous avez enlevées du débat démocratique qui doit se passer en CM. C'est-à-dire que vous avez pris tout seul 72 décisions, 69 contrats, 22 conventions. Il aurait fallu que nous suivions jour après jour au fil de la publication ce que vous faisiez, de façon à pouvoir bénéficier de notre droit à contester, puisque nous n'avons que deux mois. Or, comme vous avez passé ces décisions en juin, début juillet, etc., il aurait fallu que nous passions tous les jours de notre été sur le site de la ville.

C'est mesquin, ça entache le droit de regard et de contrôle des conseillers d'opposition. C'est sans doute anecdotique, mais je vais vous dire quand même jusqu'où va cet état d'esprit de cette majorité. Nous vous demanderons de regarder la décision 2025-54 concernant le restaurant municipal. Imaginez-vous qu'elle fixe les tarifs, les personnes autorisées à déjeuner au restaurant municipal. C'est la première fois qu'il apparaît qu'il n'y a que les conseillers municipaux de la majorité qui sont autorisés à y déjeuner. Les autres, nous n'y sommes pas autorisés.

Non, non, Madame Paolantonacci, je vous vois froncer les sourcils, mais c'est pourtant la réalité.

Donc, nous vous informons déjà que, rien que pour ça, nous ironis. Je ne sais pas si vous posterez des policiers municipaux pour nous empêcher de rentrer. En tous les cas nous nous ferons évacuer, mais nous ironis juste pour le principe, parce que c'est une décision proprement discriminatoire.

Étant donné que nous n'avons pas non plus examiné en amont toutes les décisions, que nous sommes privés de notre droit de regard et de recours par les subterfuges de Monsieur le Maire, nous demandons au Préfet d'être particulièrement vigilant dans sa mission de contrôle de l'égalité de toutes les décisions, les contrats, etc., que vous avez pris en catimini du CM et hors du contrôle des conseillers municipaux.

Nous venons d'assister à quelqu'un de votre majorité qui dit que vous divisiez. Vous faites plus que diviser. Vous ne respectez pas la démocratie.

BLUTEAU Jean-Michel : Patrice Calm  ane.

❖ Approbation des comptes-rendus des Conseils municipaux des 21 mars et 4 avril 2025

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous rappelle qu'il vous faudra quand m  me intervenir sur le compte-rendu des précédentes s  ances.

CALM  ANE Patrice : Justement, mon intervention porte sur les comptes-rendus. Je voudrais quand m  me signaler que celui du 4 avril n'est pas sign   par votre autorit  . Il est sign   par le secr  taire, mais pas par vous-m  me.



Je voudrais quand même faire un rappel au règlement concernant les réunions des commissions. Mme Pochon a parlé des arrêtés, des décisions et autres. L'article 21.4 de notre règlement précise que les commissions doivent se réunir deux fois par an. Tout à l'heure, en préambule, vous nous avez à nouveau dit que nos Conseils municipaux duraient trop longtemps. Nous vous avons déjà exprimé le souhait de réunir plus souvent les commissions pour pouvoir entrer dans le détail d'un certain nombre de points qui sont soumis au Conseil municipal, mais éventuellement aussi d'autres qui seraient d'intérêts municipaux et qu'on puisse se débattre, poser des questions. Ça éviterait peut-être de longs débats au Conseil municipal pour avoir des réponses à des questions légitimes.

Je voudrais aussi rappeler, comme l'a dit Mme Pochon, l'article 17 concernant les décisions.

Il est bien précisé, et d'ailleurs, dans notre ordre du jour, vous les mettez juste au début. Le règlement intérieur que vous avez rédigé et que vous avez fait voter par votre majorité prévoit que c'est « *une fois que l'ordre du jour est épuisé, le maire rend compte des décisions qu'il a prises entre chacune des séances du Conseil municipal en vertu de la délégation d'attribution qu'il a reçue du Conseil municipal, en application du 21-22-22 du Code général des qualités territoriales* ». Je vous épargne les éléments, mais il est bien indiqué au troisième paragraphe : « *les conseils municipaux peuvent demander en fin de séance toute information qu'ils jugent utile sur la nature de la décision prise. Le maire répond à leur question, soit oralement, soit par écrit. Les décisions peuvent être communiquées aux élus qui le demandent, dans les délais légaux et réglementaires relatifs à la commission des documents administratifs* ».

Ça va un petit peu aussi dans le sens de ce que vient d'évoquer Madame Pochon. Avoir des décisions qui ont été prises au mois d'avril, mai, juin, comment voulez-vous, sauf comme elle l'a exprimé, aller en permanence, alors que certaines ne sont pas forcément dans l'ordre chronologique, aller retrouver et poser des questions à votre autorité, à la préfecture et éventuellement même déférer une décision. C'est une mission impossible. C'est quand même un petit peu dommageable, voire non réglementaire de ne pas permettre un débat sur les décisions.

En revenant sur les comptes-rendus, à l'occasion des séances de mars et avril, vous nous aviez présenté le résultat d'un sondage. Vous aviez interrompu la séance et vous vous étiez engagé à communiquer à tous les conseils municipaux la partie ouverte et non financée secrètement par M. X, ou Mme Y, peu importe. On n'a toujours rien eu. Pourquoi ce document n'a pas été communiqué ? J'espère que vous n'allez pas nous dire « *Ah non, maintenant on a passé le 1er septembre, on est dans la période de financement des campagnes, on n'a plus le droit de vous donner* » . C'est un engagement que vous avez pris avant. Vous nous le devez maintenant.

Sur l'ensemble des comptes-rendus des conseils municipaux, l'ensemble de notre groupe votera contre, puisqu'il manque un certain nombre de sujets, et on y reviendra tout à l'heure avec Monsieur Rolland sur la DM. Nous avions fait un certain nombre d'observations sur les débats d'orientation budgétaire et sur le budget. Elles ne sont toujours pas prises en compte, donc on votera contre ces deux comptes-rendus. Je vous remercie.

BLUTEAU Jean-Michel : À mon tour de passer la parole à Jean-Marc Minetto lui proposant de bien se concentrer sur l'approbation des comptes-rendus.

MINETTO Jean-Marc : Merci Monsieur le Maire. Bonjour à tous.

Avant de parler des comptes-rendus, je souhaiterais que l'on reparle de ce qui vient d'être évoqué, c'est-à-dire les conventions, les contrats, toutes ces décisions vous avez pris seul. Est-ce qu'en fin de Conseil sans que l'ordre du jour ne soit clos, vous permettrez ou pas d'aborder ? Est-ce qu'on vous pose une question maintenant sur les documents ? Il y en a un paquet. On disait qu'il y en avait qui datait du mois de mars, il y en a même tout un tas qui n'ont même pas de date. Certains sont signés « Le Maire », il y a votre tampon électronique et il n'y a même pas de date sur la délibération. J'en ai noté tout un tas, on pourra les reprendre tranquillement si vous voulez.

Première chose, est-ce qu'on parle de tout ça maintenant ? Est-ce qu'on parle de tout ça lorsque l'ordre du jour sera terminé, mais que le conseil municipal ne sera pas clos ?

Deuxième chose, par rapport aux comptes-rendus, ce sera la première fois depuis que nous siégeons sous votre mandat que nous ne voterons pas le compte-rendu et pourtant on a toujours dit que c'était une chose



importante pour nous, que c'était un vrai document de travail. Mais je mets au défi, chers collègues tous autant que vous êtes autour de la table, de vous rappeler de ce que vous avez dit le 21 ou le 23 mars, dans quels termes vous l'avez dit. Si certains savent le faire, j'aimerais bien avoir les mains qui se lèvent. Je me dirais qu'il y a des gens qui ont beaucoup de mémoire dans ce Conseil municipal, qui sont très attentifs, qui ont lu tous les documents. En ce qui me concerne, je n'en suis pas capable. Pour la première fois Monsieur le Maire, nous voterons contre ces comptes-rendus. Quand bien même il n'y a pas eu de Conseil municipal depuis maintenant six mois, vous auriez très bien pu nous envoyer ces comptes-rendus dans le mois qui suivait, et nous dire : « *voilà, je vous l'envoie à l'avance, je vous demande de le relire, et puis nous le voterons simplement au mois de septembre* ». Même ça, vous ne le faites pas.

BLUTEAU Jean-Michel : Pour répondre aux trois interventions successives.

Madame Pochon nous a indiqué qu'il n'y a pas d'affichage du compte-rendu, même sommaire. C'est faux. Systématiquement, et je me tourne vers l'administration que je salue et remercie, il y a un compte-rendu des décisions, des votes qui ont été pris pour l'ensemble des délibérations. C'est une obligation légale et celle-ci est parfaitement honorée.

MINETTO Jean-Marc : Sur le panneau de la mairie ? Allez au bout de la phrase.

BLUTEAU Jean-Michel : Vous me l'autorisez ?

MINETTO Jean-Marc : Oui !

BLUTEAU Jean-Michel : Vous indiquez « *pas de séance en six mois* ». Là encore, j'ai l'impression que vous avez envie de tordre toutes les réalités. Le Code général des collectivités territoriales impose qu'il y ait au moins une séance du conseil municipal par trimestre et tout cela a évidemment été respecté.

Pourquoi n'y a-t-il pas eu de séance alors que nous avions tous retenu une date intermédiaire au 4 juillet ? Tout simplement parce que la majorité, moi-même et notre administration nous sommes penchés sur l'ordre du jour qui aurait pu être l'occasion d'une séance et à la vérité, c'était surtout sous le prisme du budget, une éventuelle décision modificative. Il n'y avait pratiquement rien à décider. Donc on a regardé tout simplement les textes et on s'est dit rendez-vous au 26 septembre et nous voilà tous réunis là ce soir.

Vous dites qu'il y a une délibération à effet rétroactif. On va en parler tout à l'heure. Moi, je retiens surtout que s'il y a un acte administratif qui est absolument nécessaire, le fait que nous ayons couplé l'inauguration de la place Jeannine Pernette avec une cérémonie à l'occasion de la libération, je trouve que ça a du sens. Faire ça un petit peu plus tard dans l'année où on aurait dû attendre une séance du Conseil municipal avant de rebaptiser un endroit de notre commune...

CALMÉJANE Patrice : *Inaudible.*

BLUTEAU Jean-Michel : Je ne vous ai pas interrompu ni les uns ni les autres. Laissez-moi poursuivre mon propos.

Vous dites 72 décisions, 69 contrats, 22 conventions. Oui, excusez-nous de travailler pendant les 6 mois où nous ne nous sommes pas réunis. Là encore, ne tordez pas à la réalité, le CGCT prévoit aussi que quand il y a des décisions, des contrats, des conventions qui ont été passées dans un temps intermédiaire entre deux conseils municipaux, c'est lors du Conseil municipal suivant que la liste de l'ensemble des décisions, contrats, conventions vous est soumise. Là encore, la loi dit une chose certaine, c'est que c'est l'autorité territoriale qui engage la collectivité au travers de contrats, de conventions et qui prend des décisions. En l'occurrence, la représentation municipale qui siège en son Conseil ne signe pas, ne décide pas, ne conventionne pas la ville. C'est le maire seul. Et c'est pour ça en effet que vous avez l'ensemble et c'est sur votre insistance que désormais vous avez tous les éléments, tous les documents. Vous avez toutes les pages de chaque document administratif qui est établi. Vous avez toutes les informations.



Ne reprenez pas la parole, Monsieur Minetto.

MINETTO Jean-Marc : Ça n'empêche pas d'avoir des questions à poser !

BLUTEAU Jean-Michel : Monsieur Minetto, je poursuis et après on passera au vote.

POCHON Élisabeth : Vous n'avez pas répondu sur le restaurant municipal.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est assez simple. Lorsque nous avons l'ensemble de ces documents – ils sont soumis et je vous rends grâce et vous les avez en totalité – je suis tout à fait disposé à glosé sur tel ou tel de ces sujets, mais je ne pourrai pas vous en dire plus que ce que vous n'avez déjà. Vous n'apprendrez rien de meilleur que ce que vous avez dans l'ensemble de ces documents. Vous les recevez en papier et vous avez vu que c'était une grosse quantité de papier, parce que vous avez tous les éléments.

MINETTO Jean-Marc : On a donc des questions à poser. Qu'est-ce qui vous gêne au fait que nous posions des questions ?

BLUTEAU Jean-Michel : Sur votre propos, Mme Pochon, vous indiquez que pour le restaurant municipal, il n'y a que la majorité qui peut y accéder. Je vous rappelle, ça vient un petit peu avec le préambule que vous évoquez tout à l'heure concernant les tribunes, la majorité municipale a fait le choix, avec un conseiller juridique, de ne plus employer sa tribune dans le magazine. À l'inverse, je relève que les deux groupes d'opposition vont continuer à utiliser ce moyen. Je ne vous mets même pas en garde. Nous avons eu une analyse, vous en avez une contraire et je vous dis la même chose concernant la fréquentation du restaurant municipal. Là encore, non, je ne veux pas que le restaurant municipal, où nous avons des fonctionnaires qui ont une obligation de neutralité et à qui on ne doit absolument pas parler de politique, en quoi que ce soit, ne puisse pas vous permettre de faire campagne, et surtout lors de la pause méridienne.

MINETTO Jean-Marc : Et vous ne faites pas de politique vous, c'est ça ?

BLUTEAU Jean-Michel : Vous vous en remettez au contrôle de l'égalité, celui qu'exerce le préfet. Mais il est entendu que l'ensemble des 72 décisions, 69 contrats et 22 conventions ont été envoyés au contrôle de l'égalité. Celui-ci est exercé et en Seine-Saint-Denis, il est exercé d'une façon particulièrement précise. Vous pouvez vous en remettre à l'administration centrale pour veiller à ce que l'ensemble de ce que nous faisons est parfaitement dans la légalité.

BANCEL Nathanaël rejoint la réunion à 18 h 45.

BLUTEAU Jean-Michel : Patrice Calméjane nous a indiqué que les commissions dans notre règlement intérieur devaient se réunir plus souvent.

Alors vous me rendez grâce là encore, nous nous sommes réunis par trois fois en commission thématique pour la préparation de ce Conseil municipal. C'était les commissions de vie locale, de finance et d'urbanisme qui se sont tenues et auxquelles vous avez assisté et qui nous ont permis d'aller un peu plus avant sur les délibérations que nous allons voir ce soir.

Si vous dites que les séances durent trop longtemps, ce n'est pas mon propos. Vous avez indiqué que je considérais que ça durait trop longtemps. Ah non ! Je n'ai pas dit que ça durait trop longtemps. On peut, et je ne crois pas être le moins bavard ici, pour vous dire qu'on peut deviser, et le moment que nous avons vécu en début de séance a fait la démonstration que je garde mon calme, je ne coupe pas la parole et j'ai laissé finir. Une fois que j'ai dit ça, je ne dis pas que les séances durent trop longtemps, je dis qu'elles durent le plus longtemps de tout le département. Et ça, ça me paraît totalement hors de propos.

MINETTO Jean-Marc : La faute à qui ?



BLUTEAU Jean-Michel : Quant au sondage à communiquer. Vous avez raison, en effet, on est rentré maintenant dans une période où il y a certaines choses auxquelles vous ne pourrez pas avoir accès.

CALMÉJANE Patrice : Vous vous êtes engagés avant.

MINETTO Jean-Marc : Mais vous vous êtes à le faire !

BLUTEAU Jean-Michel : Oui, mais dès lors, nous sommes dans une période de moins de 6 mois.

MINETTO Jean-Marc : Chers collègues conseillers municipaux, est-ce que ça ne vous dérange pas d'entendre ce genre de choses ? Je ne vous demande pas de faire comme Monsieur Mahmoud, mais quand même, levez la main en disant « *je ne suis pas d'accord !* ».

BLUTEAU Jean-Michel : M. Minetto, calmez-vous.

MINETTO Jean-Marc : Je suis très très calme.

BLUTEAU Jean-Michel : Monsieur Minetto, j'en arrive à vous.

Concernant les conventions, contrats, etc., nous sommes tout à fait disposés à vous répondre, mais vous n'en apprendrez pas plus que ce que nous relirons justement de ces documents. Ce que je vous propose, c'est que vous nous adressiez les questions et on vous y répondra. Et je vous sais être très communiquant, vous ne manquerez pas de faire savoir les réponses qu'on vous aura apportées, mais qui, et j'en suis vraiment navré, ne vous en apporteront pas plus.

POCHON Élisabeth (*en même temps que BLUTEAU Jean-Michel*) : Inaudible.

12

BLUTEAU Jean-Michel : Enfin, quand vous osez dire que vous avez des problèmes de mémoire et que personne ici... Madame Pochon, taisez-vous ! Taisez-vous ! C'est moi qui ait la parole.

POCHON Élisabeth : Je suis désolée, mais vous faites des choses inacceptables ! Ce sondage a été payé avec l'argent de la commune. Vous le devez aux Villemomblois.

BLUTEAU Jean-Michel : Jean-Marc Minetto... Très bien, dans ces conditions, je demande à ce que l'on procède au vote pour l'approbation des comptes-rendus.

MINETTO Jean-Marc : Ça, c'est ce qui s'appelle arrêter le débat de manière courageuse. Courage, fuyons ! Même quand il y a un compte-rendu, Monsieur le Maire dit « *non, je ne l'ai pas fait* ». Surtout, continuez à être sincère et à faire comme vous le faites d'habitude.

BLUTEAU Jean-Marc : Vous voudrez bien noter l'arrivée de Monsieur Jovan Avramovic.

M. AVRAMOVIC Jovan rejoint la réunion à 18 h 48.

Procès-verbal du 21 mars 2025 :

Il est procédé au vote électronique – Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à la majorité par 18 voix pour (celles de M. Jean-Michel BLUTEAU, Mme Pascale PAOLANTONACCI, M. Alex BOULON, Mme Isabelle HECK, M. Eric MALLET, M. Jean-Christophe GERBAUD, Mme Patricia FITAMANT, Mme Concetta LEFEBVRE, M. Philippe LABRO, Mme Françoise POLONI, Mme Françoise SERONDE, M. Alain FITAMANT, Mme Jeannine VENACTER, M. François ACQUAVIVA, M. Guy ROLLAND, Mme Arlette CÉDÉCIAS, M. Jovan



AVRAMOVIC, Mme Laurence MÉLART) et 15 voix contre (celles de Mme Françoise BERGOUGNIOU, M. Gilbert LE MASSON, M. Patrice CALMÉJANE, M. Thibaud DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme Laura LEFEVRE, M. Aram KALANYAN, M. Hubert HADAD, Mme Anne LECOEUR, Mme Sandrine VERBEQUE, M. Lahoussaine BIYOUKAR, M. Riad MAHMOUD, Mme Nathalie BLANCO, Mme Elisabeth POCHON, M. Jean-Marc MINETTO, M. Nathanaël BANCEL).

CALMÉJANE Patrice : J'ai une petite interrogation sur les votes. Tout à l'heure, à l'ouverture de la séance, vous avez annoncé que Monsieur Riad Mahmoud avait le pouvoir de Monsieur Gerbaud. Monsieur Riad Mahmoud a quitté notre assemblée après ses propos, et là, on s'aperçoit que Monsieur Gerbaud vote.

BLUTEAU Jean-Michel : Entre-temps, M. Gerbaud nous adressé un mail, il a donné pouvoir à un autre collègue.

MINETTO Jean-Marc : Est-ce que l'on peut voir le mail maintenant s'il vous plaît ?

BLUTEAU Jean-Michel : Bien sûr. Je vous demande de bien vouloir transmettre le mail que Monsieur Jean-Christophe Gerbaud nous a adressé. C'est bien, vous suivez.

CALMÉJANE Patrice : Pour compléter, je voudrais terminer...

BLUTEAU Jean-Michel : Nous n'avons approuvé que la séance du Conseil municipal du 21 mars. Je vous demande de rouvrir le vote maintenant pour l'approbation du PV du 4 avril.

MINETTO Jean-Marc : Monsieur le Maire, il y a un problème. On n'a pas le mail.

VERBEQUE Sandrine : Il y a un problème, on n'a pas le mail. C'est un pouvoir qui est signé en blanc.

POCHON Élisabeth : On a dit un mail, on a dit un mail !

LECOEUR Anne : C'est un faux document ! Bravo !

BIYOUKAR Lahoussaine : C'est un faux document !

BLUTEAU Jean-Michel : Nous avons un mail qui nous a été adressé par Monsieur Gerbaud d'une part. En effet, nous avons un pouvoir en bonne et due forme qui a été signé par notre collègue.

CALMÉJANE Patrice : Faux et contre faux.

BANCEL Nathanaël : Vous refusez de nous montrer le mail, c'est bien ça Monsieur le Maire ?

MINETTO Jean-Marc : Le bateau coule

BANCEL Nathanaël : On parle de respect des institutions, on parle de ce genre de choses...

MINETTO Jean-Marc : C'est embêtant qu'on n'ait pas le mail. Si c'était facile à trouver, on l'aurait eu vite, tout de suite.

BLUTEAU Jean-Michel : Le scrutin est maintenant clos.

Procès-verbal du 4 avril 2025 :



Il est procédé au vote électronique – Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à la majorité par 20 voix pour (celles de M. Jean-Michel BLUTEAU, Mme Pascale PAOLANTONACCI, M. Alex BOULON, M. Patrick PRINCE, Mme Isabelle HECK, M. Eric MALLET, M. Jean-Christophe GERBAUD, Mme Patricia FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme Concetta LEFEBVRE, M. Philippe LABRO, Mme Françoise POLONI, Mme Françoise SERONDE, M. Alain FITAMANT, Mme Jeannine VENACTER, M. François ACQUAVIVA, M. Guy ROLLAND, Mme Arlette CÉDÉCIAS, M. Jovan AVRAMOVIC, Mme Laurence MÉLART) et 15 voix contre (celles de Mme Françoise BERGOUGNIOU, M. Gilbert LE MASSON, M. Patrice CALMÉJANE, M. Thibaud DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme Laura LEFEVRE, M. Aram KALANYAN, M. Hubert HADAD, Mme Anne LECOEUR, Mme Sandrine VERBEQUE, M. Lahoussaine BIYOUKAR, M. Riad MAHMOUD, Mme Nathalie BLANCO, Mme Elisabeth POCHON, M. Jean-Marc MINETTO, M. Nathanaël BANCEL).

HECK Isabelle rejoint la réunion à 18 h 52.

☒ Liste des décisions, contrats, conventions et marchés conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ou passés par la Ville

1. Approbation de la décision modificative n°1 du Budget 2025 de la Ville

BLUTEAU Jean-Michel : La suite de notre ordre du jour nous appelle à aborder l'approbation de la décision modificative n° 1 du budget 2025 de notre commune.

Pour évoquer rapidement ce sujet avant de passer la parole à notre élu aux finances, Guy Rolland, je tiens à vous préciser, mais c'est ce que vous avez lu lorsque vous avez reçu la note d'information, nous sommes sur une décision modificative qui ne représente que 0,62 % du budget de fonctionnement et 1,23 % du budget en investissement.

Cela vient en écho avec ce que je vous disais un peu plus avant, on est sur une décision modificative mince, où l'on est sur quelques dizaines voire centaines de milliers d'euros, tandis que nous avions voté le 4 avril dernier un budget pour notre collectivité de 62 millions d'euros. Là, on est sur une décision modificative qui ne porte que sur quelques comptes, et je me répète, pour des sommes qui varient entre 9 000 et 100 000 euros.

Il apparaît deux choses, si je puis me permettre. Je salue une nouvelle fois la qualité du travail de notre administration municipale qui a permis d'avoir une vision extrêmement fine, extrêmement précise de nos besoins, et qui nous a dotés d'un budget qui est vraiment à la virgule près. Je salue l'expertise de notre direction des finances, de l'ensemble de nos services, bien entendu, qui ont concouru à l'élaboration de leur budget dans chacune des directions et bien entendu de l'expertise de Guy Rolland qui aura veillé à ce qu'on emploie tous nos moyens au maximum, sans pour reprendre une expression « *cramer la caisse* », mais tout au contraire, en mobilisant un budget au service de nos habitants.

Vous savez, avec quelques-uns ici, on siégeait auparavant et on se targuait d'avoir entre 5 et 19 millions d'euros non employés à chaque fois que l'on votait les comptes administratifs.

Moi, je me targue au contraire d'employer utilement l'argent qui est celui de nos concitoyens, au travers de l'impôt sur la taxe foncière, mais également de l'ensemble des contribuables de notre commune, puisque les dotations que nous recevons de l'État proviennent également de l'impôt des gens.

Je suis assez satisfait que nous puissions employer le budget communal avec toute sa mesure, qu'il soit un budget efficace, qu'il soit un budget qui soit utile. Je souligne aussi, au-delà de l'efficience de notre budget, notre qualité à avoir voté un budget le 4 avril dernier qui soit extrêmement précis et pour lequel, là, au mois de septembre, on vient modifier qu'à la marge un budget qui aura été particulièrement bien construit.

Je passe la parole à Guy Roland pour la présentation.

ROLLAND Guy : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.



Je vais vous faire une présentation de la DM qui est proposée. C'est exactement ce qu'on a vu en commission finance avec toute l'opposition et les représentants du groupe à la commission finance le 17.

Rapidement, comme l'a dit Monsieur le Maire, c'est encore plus vrai cette année que l'année précédente. C'est vraiment une DM d'ajustement. Comment l'a-t-on faite ?

Sur la partie dépenses, on a rebouclé avec le service sur les stricts besoins incontournables et en recettes on a tenu compte de la tendance des huit premiers mois sur un certain nombre de postes. Ce qui a été le cœur de l'action aussi en termes d'engagement c'est le niveau des subventions qu'on a obtenues.

L'ajustement est 0,62 % des dépenses total, mais en fait il est que de 0,57 sur les dépenses réelles et il est 1,23% en investissement, mais que de 0,55. Le reste étant créé par des écritures d'ordre qui font l'écart.

D'abord pour la section fonctionnement, je vais rapidement aborder les sujets.

Dans cet esprit de recalage, on a tenu compte de ce qui se passait sur un certain nombre de postes de recettes. La région, on a un niveau de 930 000, en baisse de 100 000 par rapport au niveau de l'année antérieure.

Les DMTO, on a un rythme qui est plus élevé qu'on l'avait prévu. On a mis 1 million au BP, on est sur un rythme de 1,2 million d'euros. Je passe les détails, mais il y a des petits plus et moins entre la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine, le FCTVA. On a reçu une prime CEE éclairage. Pour la CAF, on a tenu compte tenu de la tendance sur les 8 premiers mois, on a une hypothèse inférieure de 100 000€ par rapport au BP. Le fait nouveau, c'est qu'on a obtenu une subvention de fonctionnement pour le Cœur de Ville de la MGP de près de 200 000 euros, et il y a d'autres petites subventions qu'on a obtenues par ailleurs.

C'est le point global sur les recettes avec 255 000 euros de recettes réelles complémentaires par rapport au BP (budget primitif), soit +0,55 %.

Sur les dépenses réelles, on peut aller vite. On a remis la pose et dépose des illuminations de Noël pour 105 000, mais je signale qu'il y a eu un effort. Les années antérieures, ça coûtait plutôt 130 000.

On a une redevance au 127, avenue de Rosny, redevance payée dans le décalage de l'opération qui était envisagée sur ce site.

On accompagne le CCAS en subvention de fonctionnement. On ajoute 60 000 pour les aider sur la montée en puissance de l'antenne de BENONI.

Les récompenses Bacs, il y a eu un petit ajustement. On avait un budget qui était trop serré, on a remis 20 000 euros de plus.

Comme chaque année, vous savez qu'on a deux passes sur le vote des subventions des associations, une au BP, et là, on verra, il y a 9 050 euros qu'on propose d'accorder sur des petites associations.

Donc vous voyez une augmentation globale des dépenses réelles de fonctionnement de 257 000€ soit + 0,57%.

Sur la section investissements.

En recettes A noter des cessions diverses pour 61 000 euros. J'ai répondu d'ailleurs à Monsieur Calméjane qui demandait le détail : 39 000 euros sur des cessions de bail et locaux commerciaux. Le reste étant sur des reventes, de certains éléments du parc, soit des véhicules, soit des remorques.

FCTVA, avec + 4 000€ on est dans l'ajustement par rapport au BP

La taxe d'aménagement, je retiens à dire que par prudence on a mis que 100 000 euros au BP et on se retrouve d'ores et déjà à près de 260 000 euros, ce qui est sur 8 mois ce qu'on a obtenu l'année dernière.

Pour les recettes du chapitre 13, je l'ai dit en Commission finances, le cœur de notre action a été d'essayer, dans le contexte actuel où on a des baisses de recettes, d'aller chercher davantage de subventions et d'accélérer sur le sujet.

La première ligne du chapitre 13, c'est l'amende de police. Vous m'avez entendu dans cette instance dire plusieurs fois que j'étais très prudent là-dessus, parce que des fois, on a été obligé de les rétrocéder. On a mis 100 000 euros, on a 172 000 euros de plus, et on n'a pas de demande de rétrocession de fait notable, en investissement, on a eu aussi une subvention pour Cœur de ville de 593 000 euros.



On a eu toute une foultitude d'autres petites subventions de la MGP à hauteur de 359 000 euros, des compléments de la part du SIPPEREC (45000 €), de la fondation du patrimoine pour le clocher (30 000 euros) et puis la subvention pour la FAFA (Fondation pour l'Action des Footballeurs Amateurs).

Je me permets d'insister. Si on prend le point des subventions d'investissements on est passé d'un niveau où on avait 4250 000 euros au BP et on a rajouté près de 1,2 million à la DM. C'est quand même tout à fait notable. Et là, je tiens à remercier l'action du pôle subvention de la direction financière. Cela a été aussi couplé avec l'action du Maire sur certains dossiers à un succès tout à fait remarquable.

Sur les dépenses, c'est très simple : on verse une subvention d'investissement de 30 000 euros au CCAS, pour l'accompagner dans tous les frais de déménagement et puis une ligne d'écriture en travaux exécutés d'office, 16 000 euros.

On avait écrit au BP un emprunt de près de 3,5 millions, un emprunt d'équilibre. Là, on réduit l'emprunt grâce à tous ces niveaux de subventions de 1,5 million. Ce qui ramène le besoin d'emprunt à 2 millions. Je l'ai dit en séance et je le redis, ça ne veut pas dire qu'on va lever 2 millions. On verra en fonction, comme chaque année, on s'ajuste et on pilote ça en fonction de l'exécution réelle du budget.

En conclusion, malgré la baisse de certaines recettes, la CAF, on a vu aussi qu'on est limite sur un certain nombre d'autres postes, la recherche active de subventions tant en frais d'investissement qu'en fonctionnement a porté ses fruits à porter ces fruits en nous permettant **1.** de maintenir l'équilibre budgétaire en fonctionnement ; et **2.** de nous permettre une réduction importante de l'emprunt d'équilibre qu'on avait mis à 3,5 millions, on le ramène à 2 millions et le niveau réel dépendra effectivement de l'exécution du budget d'investissement.

Je suis à votre disposition pour répondre aux questions.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup mon cher Guy. J'enregistre la prise de parole de Jean-Marc Minetto et après, Monsieur Calméjane.

MINETTO Jean-Marc : Monsieur Rolland, merci de vos explications.

Vous dites qu'entre le budget qu'on a voté en avril et maintenant, nous sommes à la marge.

C'est-à-dire que c'est des 0,6, 0,8, etc. Mais ça, c'est lorsque vous avez pris les plus et les moins. À l'arrivée, on est à la marge. Mais il y a dans votre budget modificatif des sommes très importantes.

Je voudrais avoir quelques explications sur certaines. Vous avez déjà répondu pour d'autres, le jour de la commission des finances, mais pas sur celles que je vais vous poser là.

Par exemple, la CAF fait moins 100 000 euros. Ce n'est pas la première année que la CAF nous fait moins quelque chose. Si je ne me trompe pas, la CAF paye quand on a atteint les objectifs prévus en fin d'année précédente. Ces moins 100 000 euros, pourquoi ?

On voit qu'aussi bien sur le fonctionnement que sur l'investissement, on a fait appel à la MGP en disant « *au secours, on a besoin de sous* ». 205 000 euros de plus de la MGP. Je rappelle que ces 205 000 euros, c'est de l'argent public, comme les 300 000 euros pour la coulée verte, ça reste de l'argent public, et en ce moment, la MGP donne donc 205 000 euros de plus pour le Cœur de ville. Pourquoi ? Pourquoi faire ?

Les taxes additionnelles et les droits de mutation, tant mieux pour nous, peut-être pas tant mieux pour les gens qui achètent, mais en tout cas tant mieux pour nous. Je rappelle qu'en ce moment, le foncier à Villemomble, si on regarde par rapport à d'autres villes, se casse la figure. C'est-à-dire qu'on devient une ville beaucoup moins attractive que d'autres villes.

Pourquoi plus 105 000 euros de pose et dépose des illuminations de Noël ? On parle bien, mesdames et messieurs, du Noël dernier, pas celui-là. Pourquoi ? Les plus 105 000 euros, on est bien d'accord que c'est le Noël à venir ?

ROLLAND Guy : Oui.



MINETTO Jean-Marc : D'accord. Alors, pourquoi plus 105 000 euros puisque le contrat a déjà été négocié ? On peut penser que vous avez l'habitude de gérer du Noël donc vous allez me l'expliquer. Vous disiez qu'on aurait le plus beau feu d'artifice du département, alors peut-être qu'on aura le plus beau Noël du département. Plus 60 000 euros pour le CCAS. Vous ne nous avez jamais entendus dire qu'il ne fallait pas donner d'argent au CCAS. Pour autant si je fais 600 multipliés par 100 ça fait 60 000 euros. 600, je crois que c'est le nombre de personnes qu'on a emmené en sortie et 100 euros c'était le prix par tête de pipe sans quotient familial et sans contrôle. Est-ce que c'est fait pour couvrir ça ou pas ?

20 000 euros pour le bac. Eh bien dites donc qu'on a bien fait de rouspéter, parce que si on n'avait pas rouspétré en ce moment, vous faisiez une économie de 20 000 euros, Monsieur Rolland. En tout cas merci à vous, parce que si on ne vous en avait pas parlé Monsieur Rolland, les bacheliers ne pouvaient plus faire de demande et grâce à vous merci ils ont pu continuer.

Je tourne la page, rebelote en investissement de nouveau « *au secours la MGP !* » plus 593 000. Comment fait la MGP pour sortir tant d'argent ? Ça reste de l'argent public. En ce moment pour réussir à équilibrer votre budget, il faut des amitiés et + 593 000 qui viennent de la MGP.

La police municipale fait bien son travail, en tout cas en ce qui concerne la pose des amendes, puisqu'on en est à plus 161 000 euros. La police municipale on le gardera ne vous inquiétez pas, mais on lui fera faire autre chose. Tout ça nous permet de réduire l'emprunt à 1,4 million.

Mais je reprends une question, M. Rolland, que je vous ai posée le jour de la commission. Vous nous avez dit, il faudra à un moment donné qu'on fasse appel à l'emprunt. Je vous ai dit : « *mais si vous faites appel à l'empreinte, pourquoi ? On manque de trésorerie ?* » Et la réponse a été : « *oui, on manque de trésorerie. C'est-à-dire que pour finir l'année, on fera donc appel à l'emprunt.* »

On a toujours été plutôt pour des appels à l'emprunt, pour de l'investissement bien évidemment, parce qu'on sait que l'argent qu'on dégage quand on fait un emprunt, et c'est ce qui nous différencie peut-être d'un autre groupe dans cette salle, on peut dégager de l'argent de notre budget pour faire du fonctionnement. Et mieux servir les Villemomblois. Ce qui, visiblement, n'a pas été bien fait. Mais en ce moment, ce n'est pas le cas. On risque de faire appel à l'emprunt pour être sûr de pouvoir payer les factures.

Je ne connais pas bien le budget. J'ai une entreprise, je ne me permettrai pas, arrivé au mois de septembre, de dire « *allo, la banque. Dites donc j'ai besoin de sous parce que je peux plus payer les salaires, je peux plus payer les factures et j'ai déjà réduit le chauffage à 16°C* ».

En ce moment, c'est la réponse que vous m'avez faite, vous avez eu l'honnêteté de le faire, on fera peut-être appel à l'emprunt pour payer la trésorerie.

J'en ai terminé parce que j'ai besoin de réponses sur la CAF, sur l'appel à l'emprunt, etc. Et qu'est-ce que vous faites des sous de la MGP ?

BLUTEAU Jean-Michel : Patrice Calmékane.

CALMÉJANE Patrice : Merci, M. Rolland, et merci aux services pour la préparation de cette décision modificative numéro 1.

Vous rappelez en préambule qu'il y a de très faibles variations en fonctionnement et en investissement sur cette DM. J'aurai une analyse plus courte : pour un budget voté le 4 avril avec l'inscription des résultats 2024, pour moi ce n'est pas un exploit, c'est juste le déroulé normal d'un budget. Souvent quand on votait le budget avant d'avoir le résultat de l'année précédente, effectivement il y avait des mouvements importants. Là c'est simplement la continuité des choses.

Sauf, on va revenir sur un certain nombre de choses qui auraient dû être inscrites. Notamment en fonctionnement, je constate la diminution du Fonds de solidarité de la région Île-de-France, pour laquelle, et c'est bien inscrit dans les comptes-rendus qu'on a eus en présentation tout à l'heure – je ne vais pas dire voter, puisqu'on a voté contre – je vous avais mis en garde Monsieur Rolland, dès le BP 2025. Pour moi ce BP 2025 il n'était pas sincère pour deux raisons : parce que vous avez inscrit une somme pour laquelle vous n'aviez pas la notification et d'autre part, c'était une somme supérieure au montant qui vous a été notifié. J'avais mis aussi



en complément le fait que, comme au niveau du recensement de la population, au niveau de la population municipale nous étions passant entre 30 000, les dotations qui sont calculées entre autres avec la population ne pouvaient avoir qu'une incidence négative en termes de calcul quand les chiffres nous arriveraient.

Le résultat il est là : on a une diminution plus 100 000 euros sur le SRIF et puis autres « artifices » si je puis dire, Monsieur Minetto a parlé de feu d'artifice tout à l'heure, les illuminations de noël. Sauf à prendre la décision de dire il n'y aura pas d'illuminations de Noël à la veille d'un vote pour les élections municipales, vous saviez que les illuminations de Noël, elles étaient connues, vous aviez le chiffrage au moment du budget, au mois de mars, avril. Les inscrire maintenant, c'est un artifice pour régler un problème d'équilibre au moment du budget. Cette somme-là, elle est « répétitive » sur notre budget et non pas d'un seul coup une dépense nouvelle qui était à faire. Alors vous nous avez vaguement expliqué en commission des finances que vous aviez envisagé de laisser les illuminations pendant toute l'année et autres. On sait très bien que d'une part les poteaux qui sont installés ne sont pas du tout là pour durer pendant un an et puis avec les périodes de vent et autres qu'on peut avoir dans notre commune, les pauvres illuminations, on les aurait retrouvées dans un état très dégradé.

Pour le reste, vous ne levez pas l'incertitude de la levée de l'emprunt avant la fin d'année. Et en commission, Monsieur le Maire nous a rejoué la scène de « *c'est pas de ma faute si j'ai des problèmes d'équilibre budgétaire. C'est l'État, c'est la région, c'est la métropole qui paye en retard.* » Mais ça, messieurs, dames, c'est un incontournable des dossiers des partenaires extérieurs. Quand vous n'avez pas vos propres ressources et que vous dépendez dans des dossiers que vous montez, mais que nous montions aussi, de recherche de subventions, mais qui deviennent de plus en plus importants, parce que la MGP est venue se rajouter ces dernières années. Avant, on n'avait que l'État et éventuellement le département et puis des fois les affaires culturelles ou la région. On sait très bien qu'entre le moment où le chantier se réalise, les factures sont présentées, payées, et que l'on peut envoyer tous les documents financiers aux différents financeurs, il y a un délai qui peut être très variable. D'autant plus que, je reprendrai quand même les propos de Monsieur Minetto, la MGP, ils ne gagnent pas l'euro million. Et quand on voit le résultat de leurs chiffres comptables, et le rapporteur général du budget, M. Carrez, a dit que si on continuait comme ça, il y aurait de sérieuses complications sur les reversions aux collectivités et aux intercos. Je vais prendre un exemple : tout le monde a été content des Jeux olympiques. Je rappellerai quand même que le stade olympique, budget de départ 114 millions, à la sortie 170 millions, financé par la MGP. Il faut qu'ils trouvent l'argent pour payer l'entreprise. Donc tout ça va amener des déséquilibres et entre temps, c'est nous qui faisons les frais de tout ça par du retard dans les versements de subventions.

Le constat, il a été évoqué tout à l'heure par Monsieur Riad Mahmoud au moment de son intervention, vous avez fortement dégradé les finances de la ville. Vous critiquez le fait qu'avant il y avait de la réserve. Moi je vais quand même vous donner des éléments factuels : vous avez augmenté les charges de fonctionnement de 30 % entre 2020 et 2024. Vous avez augmenté les charges de personnel de 22 % entre 2020 et 2024. Il y a un effondrement du résultat comptable, une division par 14 entre 2020 et 2024.

Pour un constat, l'écart entre le produit et les charges était en 2020 de 2 766 000, c'est-à-dire entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. En 2024, il est seulement de 188 000 euros. Pour donner un pourcentage, à l'époque il était de 8 %, on est descendu à 0,4% du montant des charges. Vous voyez quand même la dégradation que vous avez occasionnée dans le budget de la ville.

Vous avez aussi d'ailleurs augmenté la rigidité du budget par la forte augmentation des charges obligatoires, les charges de personnel et les contingents.

En 2020, le résultat comptable correspondait effectivement à 30 jours de dépense. Ce qui permettait d'avoir ces latitudes et ces coûts d'amortisseur par rapport à des retards de recettes qui venaient de partenaires extérieurs. En 2024, il correspond à 1,5 jour. C'est-à-dire presque plus rien. Dit autrement, il était 2 766 000 en 2020, il n'est plus que 188 000 quand je viens de l'évoquer en 2024. Moi, je dis, alerte rouge sur les finances de la ville.

En plus, nous sommes en train de découvrir que vous avez pris de lourds engagements financiers non financés à ce jour : la phase 2, la phase 3 du projet Cœur de ville ; les ventes de pavillons de la Zac Guerin, qui pour



l'instant, tel qu'elles sont présentées, vont amener un déficit pour la commune ; des indemnités de fin de bail des terrains dits « Escarcelles » que l'on va voir au point numéro 15 ; et la liste n'est pas exhaustive.

Monsieur le Maire, vous qui avez programmé un bilan de mandat, n'oubliez pas d'informer les Villemomblois de vos futures dépenses non financées.

Et pour que vous ne puissiez pas une fois de plus dire que notre groupe ne fait pas de proposition pour nos finances, je vous rappelle que j'ai proposé au dernier conseil de Grand Paris Grand Est de revoir, au vu des résultats très favorables de Grand Paris Grand Est, un résultat cumulé de 26 millions d'euros, ce qui représente 65 euros par habitant. Si on ramène ce même chiffre pour Villemomble, c'est entre guillemets 2 millions que Villemomble a un petit peu en réserve au niveau de Grand Paris Grand Est. J'ai fait la démonstration, je ne demande pas les 2 millions, j'en demande que 500 000. J'en laisse les 3/4 à Grand Paris-Grand Est. Et si on récupérait ces 500 000, c'est simplement la différence de ce qu'on va payer cette année au titre du fonds de compensation des charges territoriales. On va payer presque 600 000 euros à Grand Paris-Grand Est, alors qu'ils n'en ont pas besoin. Ça ramènerait la somme à seulement 100 000 euros, somme que l'on payait auparavant quand j'exerçais le poste de maire à votre place.

Il y a de l'argent aussi à les récupérer, et là, je voudrais quand même signaler, c'est que ce n'est pas une seule fois, ce serait quelque chose qui serait répétitif dans nos budgets, de diminuer cette charge vis-à-vis du territoire sur ce point.

Bien sûr, nous avons d'autres idées, nous les garderons pour les prochains mois, parce qu'on ne voudrait pas se faire piller quand même.

Pour terminer, je reviendrais sur le point des boursiers. Ça a été quand même un bazar, pas possible, au niveau de nos jeunes. Jeunes qui font l'effort pendant deux ans, première et terminale, pour avoir de bons résultats et d'avoir des mentions. Ils savaient qu'à Villemomble, et vous aviez même dans un objet politique voulu augmenter de façon substantielle les montants qui étaient précédemment versés aux jeunes, on en était à 400 euros pour les mentions très bien, 200 pour les mentions bien. Vous avez même rajouté 100 euros pour les mentions assez bien, ce qui n'était pas le cas avant. Les jeunes se sont retrouvés pendant l'été à ne plus savoir s'ils pouvaient déposer des dossiers parce qu'on leur a dit « *il y a plus d'argent c'est compliqué, etc.* ».

C'était un parcours complètement délirant. Si, comme la délibération modificative va être adoptée tout à l'heure, il y a bien 20 000 euros qui vont être ajoutés, ça va rouvrir des possibilités aux jeunes pour déposer des dossiers.

Moi, je voudrais quand même vous demander aussi quelque chose. C'est que la délibération que vous avez prise modifiant les montants précise aussi à la fin que les dossiers doivent être transmis pour le 30 septembre. Ils sont forclos. Aujourd'hui c'est le 26, les 27 et 28, c'est fermé. Il reste deux jours aux jeunes pour déposer les dossiers ? Sans aucune communication particulière de la commune ?

Je souhaite donc que vous preniez l'engagement ce soir – mais avec l'accord, sans que nous revoyions, on ne va pas vous envoyer contre l'égalité sur le sujet – de renvoyer à fin octobre, la possibilité pour nos jeunes de déposer des dossiers afin obtenir les récompenses qui sont liées aux mentions qu'ils ont obtenues au bac. Autrement, ce soir, c'est un effet de manche : vous rajoutez 20 000 euros, mais personne ne va pouvoir déposer les dossiers en temps et en heure.

J'en termine sur cette DM et au vu des éléments que je viens de vous évoquer, vous comprendrez que notre groupe ne va pas voter pour cette DM malgré les 20 000 euros que vous rajoutez pour nos bacheliers.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci. Élisabeth Pochon.

POCHON Élisabeth : J'aime bien regarder les petites choses presque anecdotiques, parce qu'elles sont vraiment très révélatrices. Quand on revient un peu sur cette histoire de bacheliers, vous savez que nous n'étions pas forcément d'accord, nous n'avons pas toujours la même façon d'imaginer le mérite des jeunes. Nous trouvions les sommes trop importantes. D'autant qu'en plus des sommes que vous donnez aux bacheliers, il y avait la soirée, les goodies. Enfin on trouvait que c'était beaucoup pour peu de jeunes concernés.

Mais il se trouve que quand il y a une décision qui est prise et qui est votée, vous devez l'appliquer. Point final. Et c'est ce qui a motivé l'accompagnement qu'on a fait des familles qui sont venues vers nous. Comment



voulez-vous que les jeunes puissent avoir confiance en une parole municipale si, d'un seul coup, on apprend, alors qu'il n'y a eu aucune communication, qu'on ne peut pas déposer de dossier. Puis comme dit M. Calméjane ce soir, maintenant, on peut en déposer, mais on ne sait pas trop jusqu'à quand. Donc on fait semblant de rouvrir, mais on n'est pas très sûr. Ça a été voté, c'est un engagement. Il faut le faire, et il faut le faire pour de vrai !

BLUTEAU Jean-Michel : Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole à ce stade ? Est-ce que Guy Rolland veut répondre à certains des éléments qu'il a pris en note ?

Guy Rolland.

ROLLAND Guy : Je pense avoir tout noté. Pour Monsieur Minetto, pourquoi la baisse de recettes de la CAF de 100 000 euros de la CAF ? Pour la CAF, il y avait une hypothèse. On voulait mettre en place la pause méridienne labellisée CAF, et on s'est aperçu que c'était trop contraignant. C'est cela qu'on ajuste.

MINETTO Jean-Marc : Qu'est-ce que c'est la pause méridienne ?

ROLLAND Guy : C'est un dispositif qui permet, en accompagnement, d'obtenir dans certaines structures ce niveau d'aide. Mais en fait, cette économie avec cette subvention, on tombe sur un problème : les contraintes en termes d'encadrement sont très élevées et, in fine, ça finit par coûter plus cher que le niveau de la subvention qu'on peut obtenir. C'est la raison pour laquelle on a abandonné cette hypothèse de subvention CAF supplémentaire.

- La MGP. On a quand même sur l'opération 1 du Cœur de ville, une opération qui coûte 2,7 millions de travaux, qui a eu des études préliminaires. On avait un taux de subvention assez faible. C'est clair qu'au niveau des interlocuteurs, il est apparu que la métropole était l'interlocuteur qui nous permettait de plus nous accompagner. D'autant plus que là, elle se fait en même temps, en dehors des travaux, sur l'opération dite « Cœur de Ville vivante », c'est-à-dire que toute l'animation qu'on fait également sur ce Cœur de ville sera prise en compte en termes de subventions.

- DMTO : on a été prudent en mettant un rythme qui était 1 million, et on est 1 million 2.

- Sur les illuminations de Noël. Je me suis peut-être mal exprimé, mais je vais redire ce que j'ai dit à la commission finance, on avait déjà fait ce type de pari lors d'un budget précédent, le pari à nouveau de ne faire que la pose et pas faire la dépose. Un certain nombre de collectivités le font.

Je que ce n'était pas le budget précédent, mais celui d'avant, on avait fait le même type de pari et on s'est ajusté après dès qu'on a retrouvé une marge de manœuvre budgétaire. Mais c'était l'histoire de ne pas faire de dépose et de garder les installations telles quelles. Je le redis et je remercie le service, on l'a négocié : l'année dernière ou l'année d'avant, c'était 130 000 euros, là on en a pour 105 000 euros.

- Le CCAS a une subvention de 1,2 million. Ils ont une antenne Bénoni qui monte en puissance et ils ont un peu plus de dépenses que prévu. Pour les accompagner, c'est 60 000 sur 1,2 million. Si je compte bien, ça doit faire 5 %. On est dans l'ajustement.

- Les 20 000 euros de récompenses BAC. On ne va pas jouer au chat et à la souris. On avait fait un budget au BP qui était très très contraint. On avait peut-être manié la hache un peu trop sévèrement, trop bas, et dès qu'on m'en a parlé, j'ai dit, bien sûr, on se réajuste. Je ne répondrai pas sur le dernier point qu'évoquait Monsieur Calméjane, je ne laisserai Monsieur le maire répondre, mais j'ai été le premier à dire, il n'y avait pas de volonté particulière, on a dépensé 30 000 euros l'année dernière, 25 000 euros, on remonte dans le milieu équivalent pour pouvoir fonctionner. Alors, certains d'entre vous m'ont appelé, j'ai dit « *c'est quoi cette bêtise* » – pour ne pas employer un autre mot – bien sûr qu'on va régler le problème. Il n'y a pas de problème budgétaire derrière ça. On a essayé de réagir tout de suite.

- Sur les recettes en investissement, et les recettes d'amende de police, il faut m'accuser moi d'être trop prudent. Je vais vous redire ce que j'ai dit à plusieurs reprises : la taxe d'aménagement – et je vous l'ai expliqué – il y a eu une réforme en 2021 ou 2022 qui s'est traduit par un phénomène très simple les mairies et les collectivités perdent la main sur la taxe d'aménagement. Le fait générateur n'est plus le permis de construire, mais la DAACT qui est facultative et qui est à la main. Je vous rappelle qu'on a eu des affres, on est descendu



à un moment donné, on avait plus de 600 000 euros de taxe d'aménagement, on est descendu à moins de 100 000, on espérait 400 000 et on a ce décalage. Donc fort de ça, c'est le deuxième budget où on met au BP un montant très faible, 200 000 euros, et on avait fait ça l'année dernière, et on avait terminé à près de 300 000. Là, il se passe la même chose, vous pourrez me dire que j'ai été trop prudent... j'aurais pu mettre 250 000 d'un coup. Mais on a effectivement sur 8 mois d'ailleurs, le même niveau de taxe d'aménagement qu'on a eu sur l'ensemble de l'année précédente.

Pourquoi dit-on que c'est un peu plus d'ajustement que les fois présentes ? D'habitude on tournait entre 0,7 et 0,8 là on est vraiment sur le canal 0,7%.

-Sur l'investissement il est clair qu'on essaye de maximiser les recettes de ces subventions-là puisqu'on est dans cette contrainte-là. Je vais reprendre le propos que vous me faites dire, mais ce n'est pas exactement ce que j'ai dit : on a sur les subventions, en l'espace de 2-3 ans, un délai de règlement des subventions qui se décale. Je vous ai dit qu'auparavant, elle était d'un an à un an et demi, et maintenant, on prend pratiquement un an de plus.

Il faut donc gérer cela, indépendamment de l'aspect budgétaire. Essayer par rapport à des diminutions de recettes, qui, en termes de traite sont quand même sévères, alors qu'on a eu une inflation sur les coûts qui a été très forte. On essaye d'augmenter notre efficacité sur l'obtention des subventions. D'ailleurs, je crois qu'on est arrivé sur la mandature à un niveau tout à fait performant en cumul par rapport aux mandatures précédentes.

Je pense avoir répondu à vos principaux points. Je vous ai dit, Monsieur Minetto, si ma mémoire est bonne, qu'effectivement, on a des problèmes où les encours de subventions que l'on attend des fois depuis six mois, un an. Je vais le redire et j'aimerais bien que vous écoutiez tous pour que vous compreniez bien avant de critiquer bêtement. Excusez-moi, je retire le « *bêtement* », mais des fois, c'est un peu ça.

Vous savez que la loi de finances a été décalée. Ça s'est traduit comment ? Elle a été transmise dans les ministères et les crédits ont été débloqués en avril. On arrive à des cas de figure, où on a des subventions, on avait versé des soldes, on avait fait tous les dossiers, tous les justificatifs et les agents en face de nous, répondraient d'abord avec le petit jeu classique : la notification « *c'est pas moi, c'est un autre interlocuteur et c'est pas moi qui vous versera la somme, c'est quelqu'un d'autre* ». Et puis, on nous a dit « *mais attendez, vous avez tout vérifié, mais on n'a toujours pas les crédits ministère pour vous payer* ». C'est à cela qu'on fait face. Je vous ai expliqué qu'on est monté à des encours tout à fait conséquents. On a 2,4 millions de subventions à toucher. Même si je mets de côté les récentes, on a plus de 1-1,2 million sur des subventions. Tout est déposé et on attend l'argent depuis plus d'un an dans ce cas de figure. Avec des justificatifs qu'on fournit.

Juste pour la méthode : on fournit le justificatif une première fois, c'est signé. On renvoie en PDF, on renvoie avec un dossier en papier, on renvoie à notre interlocuteur. Je ne sais plus combien de parafeurs signe le maire sur des justificatifs sur le même dossier. Je crois que le clocher de l'église a été le record.

Ça, c'est sur l'aspect trésorerie.

Le niveau final d'emprunt, on le gère au fil de l'eau, on suit l'exécution. Un taux d'exécution d'un budget d'investissement, c'est au maximum, des fois c'était 35-40, ça sera peut-être 60, mais ce n'est jamais 100 %, parce que malheureusement, il y a un décalage entre l'ambition et ce qui se passe. Sur les sous-budgets de fonctionnement, c'est autre chose, on est toujours dans du 95-97 % en taux d'exécution.

Pour les questions, de Monsieur Calmékane, je m'excuse Monsieur Minetto, si j'en ai oublié une.

BLUTEAU Jean-Michel : T'inquiète, je balayerai derrière.

ROLLAND Guy : Pour Monsieur Calmékane, on va reprendre la remarque sur le SRIF. Il n'était pas du tout notifié comment on l'avait eu. Au moment du budget, on avait mis ce qu'on avait eu l'année précédente. On ne pouvait pas anticiper exactement le niveau.

CALMÉJANE Patrice : La moitié, c'est la garantie.



ROLLAND Guy : Sur la levée d'emprunt, je viens de vous dire la contrainte à laquelle on fait face. Je ne pense pas qu'on est à un niveau d'emprunt élevé. Je laisserai Monsieur le Maire commenter.

Quand on est arrivé, il y avait 1 090 000 euros d'emprunts. On est en gros dans ce niveau-là pour le moment, à l'instant, pas plus que ça. On a pris un dispositif d'emprunt qui nous permet d'avoir un filet de sécurité et qu'on utilise en tant que tel sur nos problèmes de financement d'investissement pour faire face au décalage du règlement des subventions.

Sur le projet de Cœur de ville, on ne s'est pas engagé sur les phases 2 et 3. Je laisserai le Maire et madame Paolantonacci répondre. On ne s'est engagé que sur la phase 1. Les marchés ont été passés sur la phase 1. Ça ne veut pas dire qu'on n'a pas l'ambition de faire les phases 2 et 3, mais en termes d'engagement, à ma connaissance, il n'y a pas d'engagement financier sur les phases 2 et 3.

Sur le FCCT, je ne vais pas avoir l'outrecuidance, mais je vais quand même le faire, de vous rappeler pourquoi le territoire a provoqué un audit en 2022 pour remettre à plat les contributions qui étaient demandées aux 14 communes. Vous savez très bien qu'il y a un tel niveau de déséquilibre, où certaines communes avaient une contribution de plus de 110 euros par tête alors que la nôtre faisait à peine 4 euros. C'est ce qui a provoqué l'audit. Effectivement, il y a eu une mise à plat et un lissage. Le lissage, je fais partie de ceux qui l'ont imposé pour ne pas avoir une marge trop haute. On est à un niveau, entre 550 et 600 000, qui va être un palier et après on va redescendre. Mais c'est le résultat des demandes des 13 autres villes pour avoir quelque chose de plus équilibré en tenant des évolutions de compétences.

Maintenant, je ne suis pas conseiller territorial, qu'il y ait, après le recul ou trois à quatre ans de fonctionnement, une phase de discussion et de négociations au vu des résultats du territoire pour revenir sur ce point-là, ce n'est pas de mon ressort. Je comprends la démarche, mais pour le moment on a un engagement contractuel. Je rappelle, le FCCT c'est 2022-2026, avec un point de retour et de rendez-vous au niveau du diagnostic et du résultat en 2026. Donc là, je suis d'accord avec vous, il faut refaire le calage. Mais par contre, quand on a un engagement contractuel, on l'assume, et on l'assume jusqu'à la fin du contrat.

22

Je n'ai pas répondu à votre remarque de fond sur l'évolution sur 4 ans.

Qu'est-ce qui s'est passé sur nos charges ? Parlons deux minutes des charges de personnel. Il ne faut pas oublier que le point majeur, c'est l'augmentation des points d'indice et les cotisations complémentaires. Il y a eu des recrutements de notre part. Quand on est arrivé, on a été obligé de mettre à plat des contrats sur des assistantes maternelles et il en manquait et on a été obligé de remettre au pot près de 300 ou 400 000 euros et on avait un bazar pour rester poli innommable. On a eu des trucs comme ça sur des personnels au conservatoire. Effectivement, on a un peu ajusté le recrutement.

Après, fondamentalement, la masse salariale reflète, et ça on l'assume, la création de la PM, qui pèse un montant d'à peu près 900 000 euros. Quand vous faites le ratio...

BANCEL Nathanaël : 1 922 000.

ROLLAND Guy : Non. La partie purement masse salariale ça doit être de 900 000 à 1 million quelque chose comme ça. Après il y a le reste des frais de fonctionnement. Sur la masse salariale, quand vous faites le ratio, vous ne le faites pas à périmètre équivalent. Il y a une prestation en plus dans l'augmentation de la masse salariale qui inclut la constitution de la PM. Il ne faut pas oublier.

Restons sur les charges de fonctionnement. Vous oubliez ce qui s'est passé au niveau des énergies et des fluides. Je vous rappelle que même si ça a rebaisé, on est encore deux fois au-dessus au niveau du prix du gaz, plus d'une fois et demie au niveau du prix de l'électricité. Qu'est-ce qu'on a fait ? Et j'ai été le premier à pousser le programme sobriété énergétique. Je fais partie de ceux qui... Attendez, attendez, vraiment, je peux m'exprimer quand même, non ?

On a investi lourdement sur des rénovations de chaudières. Le ROB 2023 disait qu'on était en face d'une impasse, on pouvait monter à 5 millions d'euros sur le surcoût énergétique. Grâce à ça, on a gagné 30 %. Donc on l'a réduit.



On a eu aussi à s'ajuster sur un certain nombre de postes. On a passé au moins trois années d'une mandature avec une inflation phénoménale et complètement subie sur des coûts externes. Si vous ne vous tenez pas compte de cela avec la constitution de la PM, effectivement vous avez une lecture erronée.

D'un autre côté sur les recettes. Qu'est-ce qui s'est passé ? Eh bien la DGF, à l'euro courant, est quasiment stable depuis 4 ans.

La taxe foncière, on dirait que les effets d'assiette nous ont un peu aidés une ou deux années, mais on a une augmentation des exonérations, ce qui fait que la recette est plutôt stable alors qu'elle augmentait. On a essayé, par rapport à une ambition, de gérer au plus serré.

Sur les budgets annexes hors RH, hors dépenses contraintes, c'était le premier dans les commissions budgétaires à demander de faire des efforts et on a balayé au maximum.

En campagne, on avait dit « *on restera avec un emprunt modéré, un recours modéré à l'emprunt* ». On n'y est. La masse salariale de la PM, je confirme, 962 kilos d'euros en 2023 et on est aux alentours d'un million d'euros en 2024. On a mis plus au BP, mais pour le moment, si on reste sur la réalisation en 2024, c'est un million d'euros, en masse salariale pure.

Je vais le redire, on est passé d'un pilotage qui était uniquement budgétaire, à un pilotage qui, vu la contrainte extérieure, où nos partenaires extérieurs nous règlent des subventions de plus en plus en retard, a été suivi et piloté.

La levée d'un emprunt AFL qui est d'une souplesse sur nos investissements, est bien un outil précieux pour faire face aux défaillances de règlement de sommes qui nous sont dues par les partenaires qui sont les cofinanceurs. Si on arrive à l'accélérer un peu plus, on n'y aura pas recours ou moins recours c'est tout.

Vous savez, quel est le niveau d'endettement par habitant des communes les mieux gérées ? Dans le coin, 400 à 500 euros. Et nous, on est à 48 euros. À l'instant T, on est la commune qui reste avec le niveau d'endettement le plus faible. Je vous renverrai les données de la DGFIP.

Si vous n'aviez pas autofinancé cash sur une école qui se construit, qui s'amortisse sur 30 ans ou plus, 14 millions, enfin 13, parce qu'il y a un million d'emprunt à 0%, on aurait un peu plus de marge de manœuvre. Je maintiens que le recours à un emprunt qui nous permet de gérer les besoins de trésorerie liés aux investissements quand on a des décalages de règlement, c'est simplement de la saine gestion.

Maintenant, je ne vais pas revenir sur le taux. On a eu un taux qui me paraît tout à fait correct, et on a eu le partenaire qui est le plus souple. Je vous le redis, AFL a doublé ses encours auprès de toutes les collectivités, et c'est vraiment la structure de financement des collectivités.

Je m'excuse, Monsieur le Maire, j'ai été un peu plus long que vous souhaitiez.

BLUTEAU Jean-Michel : Mais complet, mon cher collègue. Je vois qu'il y a une demande de prise de parole de Nathanaël Bancel.

BANCEL Nathanaël : Merci beaucoup. Juste sur les chiffres, pour être précis, parce qu'en plus vous êtes allé seul là-dessus, sur ce montant, vous avez évoqué 900 000 euros de dépenses de personnel pour la police municipale. En réalité, si on lit bien, on va être précis, ligne 641 « rémunération du personnel », 1,268 million. Et les « charges de sécurité sociale et prévoyance », qui généralement vont avec les charges de personnel, on ne peut pas se passer de l'un sans l'autre, on est à 380 000 euros. Donc au total, on est à 1,5 million.

ROLLAND Guy : J'ai la réponse !

BANCEL Nathanaël : Pas de problème, mais ça coûte 1,5 million.

BLUTEAU Jean-Michel : Monsieur Rolland, Monsieur Bancel a la parole.

BANCEL Nathanaël : Merci, Monsieur le Maire, je suis obligé de l'admettre, merci.



Sur un budget global de fonctionnement, sur l'item Police/ sécurité justice, il y a 1,9 million. Je fais un calcul rapide, je ne maîtrise pas aussi bien tous les processus budgétaires que Monsieur Calméjane et vous, mais globalement, on retrouve grossièrement les 2 millions qu'évoquait Monsieur Calméjane tout à l'heure. C'est juste du fonctionnement.

Deux millions de fonctionnement, pour être honnête, cela ne me parle pas beaucoup. Globalement, en comparaison, le budget de fonctionnement des écoles primaires à Villemomble, c'est 2,6 millions. C'est un ordre de grandeur pour avoir un ordre d'idée de ce que ça veut dire dans le budget. J'ai juste fait un constat strictement financier. Après tout, c'est un choix politique. Je n'aurais sans doute pas fait le même. Don't act.

Mais encore, si la police municipale était d'une efficacité redoutable. Je crois comprendre que ce constat-là n'est pas vraiment partagé. Donc, ça pose la question, au-delà des choix budgétaires qui sont faits, de la réalité de terrain et est-ce qu'on en a pour notre argent concrètement.

Sur l'investissement, aujourd'hui, on a les grands projets qui sont sortis, c'est le centre-ville. Est-ce que le centre-ville a été dynamisé ? On pourra avoir ce débat-là dans la campagne qui s'annonce.

Dans les investissements qui n'ont pas été faits, on a Corrençon, le marché, plein de choses comme ça où on se dit qu'il y a des petits surnoms, monsieur Bluteau « le bétonneur ». On se demande finalement à quoi servent tous ces investissements.

Le sujet n'est pas d'investir, voire même d'avoir un peu de dette. Le sujet, c'est est-ce que ça apporte des retombées positives pour la ville, des retombées économiques, des retombées sur la qualité de vie, etc. Et tout ça s'inscrit dans un contexte où sur les deux dernières années, vous avez significativement augmenté l'ensemble des tarifs municipaux, que ce soit pour les cantines, le périscolaire, même la piscine, toutes ces choses-là.

L'analyse est peut-être un peu moins financière pour ma part, mais elle questionne un peu plus sur l'affinité de ce budget-là. Est-ce que c'est finalement une si bonne nouvelle que ça ? Vous pourriez défendre, je pense qu'on peut défendre en étant à l'aise de dire « *oui, on a plus investi sur ce moment-là, oui, on est un peu plus endetté qu'il y a quelques années, mais ça a servi à de bonnes choses* ». Sur la deuxième partie, je ne suis pas forcément complètement convaincu de l'argumentaire.

Tout à l'heure, la question relative aux moins 100 000 euros de la CAF : globalement j'ai compris c'est un truc qui coûte plus cher que ce qu'il nous rapporte en subventions, donc on a supprimé. Mais je n'ai pas eu la définition de ce qu'est ce truc. Je comprends que c'est une ligne financière, que c'est moins 100 000 euros, mais au-delà de cette ligne financière, c'est quoi ce truc ? Je ne crois pas qu'on ait une réponse précise là-dessus.

C'est un peu à l'image de la présentation qu'on a là. C'est une présentation qui est très financière, mais on oublie un petit peu le sens derrière et pourquoi est-ce qu'on investit ? Pourquoi est-ce qu'on dépense en fonctionnement ? Quand je vois qu'on a plus de 150 000 - 200 000 euros d'amendes, bon je me dis que la police est au moins efficace pour une chose, c'est dommage.

ROLLAND Guy : Bien, je vais vous répondre.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vais passer la parole à Guy Rolland, je pense qu'on s'est suffisamment exprimé sur le sujet. Je vais conclure et après on passera aux voix.

ROLLAND Guy : Quand vous lisez une ligne dans le budget, vous avez une ligne de sécurité. Vous oubliez une toute petite chose, c'est que les agents de sécurité, ce sont des ASVP plus des agents de la PM. Donc le montant que vous voyez, et je parle sous le contrôle de Monsieur le Maire, il y a 8 ou 9 ASVP et entre 15 à 17 pour la PM. Je maintiens, on a créé c'est la PM. Les ASVP existaient. Donc le budget global que vous voyez il intègre l'ensemble du dispositif des ASVP et de la PM. Du coup, les 15 bonhommes de PM ou les 7 bonhommes, c'est bien 960 000 pour une année et un million l'année suivante.

Sur les écoles, je ne sais pas d'où vous sortez votre chiffre...

BANCEL Nathanaël : La page juste après.



ROLLAND Guy : Non.

BANCEL Nathanaël : Bah si.

ROLLAND Guy : Le coût global c'est 3,3 millions pour les élémentaires et 3,6 millions pour les maternelles.

BLUTEAU Jean-Michel : M. Bancel, vous avez apprécié que je vous laisse la parole parce que vous l'aviez. Vous voudrez bien laisser poursuivre votre collègue.

ROLLAND Guy : Parce que – et je remercie la directrice financière – nous avons des éléments analytiques qui nous permettent de voir sur toutes les lignes budgétaires, et les associer à des items. Sur plusieurs lignes, il y a 3,3 millions pour les écoles alimentaires. Ne pas regarder que le budget école à proprement parler. C'est toutes les charges associées. 3,3 millions pour les élémentaires des 3,6 millions pour les maternelles.

Vous dites « *qu'est-ce que vous avez fait en termes d'investissement ou sur quoi vous pouvez vous reposer ?* » Je vais vous redire les quelques items clés pour moi : on a fait ce qu'il fallait en termes de sobriété énergétique. C'était un gagnant/gagnant pour qu'on ait des efficacités dans nos écoles. On a fait ce programme de rénovation énergétique de nos chaudières, on les a toutes faites. De mémoire, il y en a pour près de 2,5 à 3 millions.

Vous oubliez qu'on a fait les éclairages LED, un dispositif technique pour lequel la ville est citée en exemple dans tout le département. Je crois que Monsieur Mallet a eu la primeur d'expliquer ça à la télévision. Cela nous a permis de réduire de 70 % tout l'éclairage public.

On est passé à l'engagement d'un CSU véritable. On a investi dans le poste de PM. On a quand même des réalisations tangibles que vous ne pouvez pas nier.

On pourrait peut-être faire plus, mais naturellement, on a fait en fonction de nos marges de manœuvre. Ça n'a pas empêché de consacrer ce qu'on voulait faire sur d'autres volets comme par exemple avoir une rénovation en termes de travaux culturel.

Après, si vous avez une solution pour trouver la martingale géniale qui vous dit que quand vous avez une inflation sur les coûts qui est de 5 à 7 % par an moyen sur quatre ans et que vous avez des recettes qui sont stables ou quasiment stables, qui l'étaient et qui commencent à baisser, vous me la donner.

On a géré au plus serré, en restant avec des taux d'imposition qui étaient inchangés. On a géré avec un recours à l'emprunt qui était modéré. On a 1,2 million et il est à 1,1 million.

Je vous demande de bien prendre ça en compte en termes de performance de gestion.

Si dans l'environnement qui se redégage, on a plus de marge de manœuvre, on ira plus loin. On a quand même maintenu tous les autres dispositifs. Sur l'aspect sportif, l'entretien, on a eu des problèmes avec la piscine. On a essayé là aussi de rénover l'éclairage des stades. On ne fait peut-être pas tout à la bonne vitesse, mais on a fait le maximum de ce qu'on pouvait.

Sur un plan strictement de gestion, je pense qu'on est allé au maximum de ce qu'on pouvait engager.

Qui ne fait pas des erreurs ? L'histoire des récompenses BAC, c'est une bêtise, on a manié la hache un peu trop vite. Un soir entre 23h45 et le matin de 7h30 dans un échange avec Monsieur le Maire, on n'a pas vu le truc. On corrige, c'est tout.

Un budget, c'est quand même un nombre de lignes colossales. Vous n'êtes pas à l'abri d'une petite erreur à gauche à droite. On la corrige.

CALMÉJANE Patrice : *Inaudible.*

ROLLAND Guy : Ne me reparlez pas de cela, vous savez bien qu'avec la fongibilité de la M57, on peut s'ajuster. On l'a fait. Ce n'est pas autre chose que ça.

L'environnement extérieur s'est sérieusement dégradé depuis fin 2023 sur la partie recettes par rapport à ce qu'il était auparavant, parce que maintenant on a des dotations qui sont stables ou en baisse et qu'avant on augmentait les impôts. Maintenant, on est dans une vraie situation.



Quand l'administration fiscale vous dit « *vous augmentez de 1 million d'euros l'assiette des exonérations* » sans que vous soyez prévenus, vous avez quelques surprises. Et vous pilotez avec ça. Quand vous avez un dispositif réglementaire qui nous fait perdre complètement la main sur la collecte de la taxe d'aménagement dans des proportions qui sont phénoménales, vous gérez avec. Mais il n'empêche qu'on a perdu la main. Je crois même qu'il y a une proposition sénatoriale pour revenir au dispositif, au fait générateur initial à savoir le permis de construire.

On a un environnement extérieur qui nous contraint beaucoup plus qu'auparavant. On gère dans cet arbitrage.

Choisir c'est renoncer. Quand je dis ça, ça ne plaît à personne, le choix est un peu difficile, mais on essaie de le faire. Je considère que globalement, par rapport à nos engagements, on a toujours un emprunt qui est très faible, on a fait ce qu'il fallait, et on a fait la majorité de nos points.

J'ai contribué, dans l'ordre des priorités à ce qu'on n'oublie pas à mettre d'abord des dépenses et qu'il y ait des retours d'investissement qui soient efficaces. C'est pour ça que sur le plan de sobriété avec Éric Mallet, on a poussé sur un certain nombre d'objectifs. Et le maire nous a complètement suivis. J'ai proposé d'accélérer sur les LEDS. C'était un bon investissement. La rénovation des chaudières, c'était un bon investissement. Il fallait faire ça peut-être en priorité par rapport à d'autres choses.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup Guy. Je veux bien, pour un court propos redonner la parole à Jean-Marc Minetto. Après je conclue et on passe au vote.

MINETTO Jean-Marc : Merci Monsieur le Maire. Monsieur Rolland, quand je vous entends, j'ai l'impression d'entendre l'orchestre du Titanic qui continuait à jouer de la musique jusqu'à ce que le bateau disparaisse dans l'eau. C'est plutôt positif pour vous en tout cas.

Quand on a des subventions qui n'arrivent pas, et qu'on a une capacité d'autofinancement qui se casse la figure de 25 %, c'est normal qu'on n'ait plus de sous. C'est-à-dire qu'à un moment donné, on fait en sorte les années précédentes de gagner quelques sous, de telle manière à ce que, dans les années suivantes, on puisse assumer le fait que les subventions n'arrivent pas, que le pétrole augmente, etc.

Et détrompez-moi, c'est bien moins 25 % de capacité d'autofinancement.

Monsieur le Maire, une question s'adresse à vous : qu'est-ce qui restera après votre mandat comme cadavre dans le placard ? On a parlé de Corrençon, on a parlé de la ZAC Guérin. Mais quels vont être les engagements que vous aurez pris qui vont impacter les suivants ?

Pour terminer, quand on a un gouvernement de droite qui applique une politique de droite et qu'on a voté à droite, il ne faut pas se plaindre que les subventions n'arrivent plus puisqu'il fait une politique d'austérité. Donc effectivement, les communes en prennent plein la figure. Avec tout ce que vous avez dit, vous savez ce que vous devez voter la prochaine fois : gouvernement de gauche.

CALMÉJANE Patrice : 3 400 milliards dans dettes.

BLUTEAU Jean-Michel : Vous avez raison effectivement de finir par l'humour, comme ça au moins, ça va nous permettre de ne pas vous prendre au sérieux.

Je vais rebalayer mais rapidement, puisque Guy Rolland a magnifiquement repris et la philosophie de notre travail budgétaire et le résultat, au risque de me répéter, d'une petite décision significative.

Jean-Marc Minetto, au début du débat, a osé dire qu'on avait appelé au secours la MGP (Métropole du Grand Paris). Alors, je sais que vous n'êtes absolument pas aux affaires, Monsieur Minetto, et que vous n'y comprenez rien, à comment fonctionnent les arcanes, que ce soit le territoire, que ce soit le fait que les compétences aient été redistribuées depuis la loi MAPTAM. Mais il apparaît qu'on n'appelle pas au secours la Métropole du Grand Paris. La Métropole du Grand Paris aujourd'hui, c'est 121 maires qui y siègent et pour laquelle nous avons un grand président de la métropole du Grand Paris, Patrick Ollier, et qui obtient, et parce que je siège au conseil



de la métropole, tous ces votes à l'unanimité. Parce qu'il sait, de droite comme de gauche, du centre, des apolitiques ou que sais-je, etc., être au service des maires.

Lorsque nous l'avons sollicité, on n'a pas fait la manche. Quant à lui, il n'est pas allé chercher des fonds de tiroirs pour nous aider parce que nous appelions au secours. C'est tout le contraire. On est rentré dans un cadre, une procédure, Patrick Ollier me l'a très bien expliqué, disant « *moi je ne peux pas faire n'importe quoi, parce que j'ai aujourd'hui une métropole avec différentes sensibilités* ». Il arrive quand même à mobiliser des dispositifs qu'il a mis en place pour lesquels il a totalement transformé une métropole qui n'avait pas vocation à être un outil aussi précieux pour les maires que nous sommes.

Il arrive à mettre d'accord des gens comme Philippe Laurent, le maire de Sceaux, d'autres maires encore de droite du 92, et Patrice Leclerc, le maire de Gennevilliers.

Et tout le monde vote ! Donc, il n'y a pas de truc, il n'y a pas d'appel au secours parce qu'on serait amis au motif que nous nous siégeons dans le même groupe des Républicains à la métropole. Au contraire, lorsque l'on a été reçu, on a été vu par un comité d'experts, de professionnels, de représentants des chambres consulaires qui ont regardé notre sujet et ont dit « *le truc, c'est parfait* ». 500 000 euros en investissement, parce que ça rentre exactement dans le dispositif Cœur de ville vivant.

Par ailleurs, 200 000 euros de fonctionnement, parce qu'ils ont relevé – et c'est à se demander pourquoi on n'y avait pas pensé par le passé – que tout ce que nous faisons pour aider le commerce, les animations, le marché de Noël, la Saint-Fiacre, tout ce que nous avons mis en œuvre, le marché des terroirs, etc. on pouvait le faire valoir. C'est pour ça que nous avons aussi une subvention de 205 000 euros. Et bien ça, on va s'en féliciter, vous n'avez tout de même pas à me dire qu'on travaille mal à ce moment-là.

Alors je vous l'accorde, on travaille peut-être mal sur des choses comme les illuminations de Noël.

On a fait le pari une nouvelle fois, mais on a eu exactement la même conversation l'année dernière. Nous n'avions déjà à l'époque, au moment de l'élaboration du budget primitif, pas mis d'illuminations de Noël.

Monsieur Calméjane glosait en disant « *vous avez découvert qu'en fin d'année, il y avait Noël ?* » Non, pas du tout. Nous avions fait le pari justement de dire on n'inscrit pas ces sommes-là, on voit avec nos prestataires dans quelle mesure on peut le faire différemment, c'est-à-dire pas systématiquement dépenser du fonctionnement pour accrocher les guirlandes, puis les décrocher.

Par exemple, Les Pavillons-sous-Bois, ils ne déposent pas tout sur les candélabres. Vous y allez là maintenant, évidemment, ce n'est pas allumé, mais aujourd'hui, tout est accroché. Donc, on a fait ce pari-là. Cela ne fonctionne pas avec notre prestataire. On a réinscrit les 105 000 euros.

Même logique pour les récompenses BAC. Effectivement, on est allé un petit peu trop fort. Mais aujourd'hui, il ne va pas falloir se précipiter, pour nos enfants boursiers, afin de faire valoir qui les 100 euros, qui les 200 euros, qui les 400 euros. Nous avons été sollicités, en fait, par les familles. Nous avons une liste d'attente. Nous avons dit qu'on allait reprendre le sujet budgétaire au mois de septembre et rallonger la ligne budgétaire. Aujourd'hui, on a recontacté les familles...

POCHON Élisabeth : *Inaudible*.

BLUTEAU Jean-Michel : On a recontacté les familles.

Madame Pochon, on ne vous aura pas entendue, mais vous me traitez de menteur.

POCHON Élisabeth : Non, j'ai dit que vous êtes un délit de mensonges, mais...

BLUTEAU Jean-Michel : « Un délit de mensonge ». C'est vrai. La parole socialiste est toujours beaucoup plus complexe. Il faut toujours rajouter des mots. Il n'empêche que là, vous insultez l'administration. Parce que c'est l'administration qui instruit ce genre de sujet.

POCHON Élisabeth : Là, vous refaites l'histoire. Vous voulez que je vous amène des familles là devant vous pour vous dire comment ça s'est passé ?



BLUTEAU Jean-Michel : Mme Pochon, vous ai-je interrompu lorsque vous avez proféré vos paroles ?

POCHON Élisabeth : Vous m'avez interpellée.

BLUTEAU Jean-Michel : Non. Donc, je vais pouvoir poursuivre.

Concernant la police municipale, vous fustigez le fait qu'il y ait eu une recette de 160 000 euros de PV. Que je sache, l'année dernière, il y en avait également 170, que nous avions perçus. Par contre, moi, je serais très curieux, enfin non, les électeurs vont être très curieux de savoir ce que vous allez faire de la police municipale dans votre programme politique.

MINETTO Jean-Marc : Je vous l'ai dit, on va la garder.

BLUTEAU Jean-Michel : Parce que dans six mois, il y faudra bien savoir effectivement ce que vous allez en faire.

MINETTO Jean-Marc : Je vous l'ai dit, on va la garder.

BLUTEAU Jean-Michel : Et moi, je vous dis que je ne suis pas sûr que vous trouverez des hommes pour le faire. Monsieur Minetto, cessez de vociférer.

Sur le sujet de la trésorerie. J'entends que vous trouviez intéressant, amusant d'agiter le chiffon rouge. J'ai pris connaissance des tribunes à sortir du prochain magazine qui sera dans les boîtes aux lettres la semaine prochaine. Tour à tour, l'ancien maire et celui qui voudrait être le futur maire, à croire que vous vous êtes entendu parce que vous avez deux tribunes qui disent quasiment la même chose : « *il faut que vous soyez informés, chers Villemomblois, la majorité a fortement augmenté les dépenses de fonctionnement, il n'y a plus d'argent, faute de marge de manœuvre, etc.* »

Quant à l'autre tribune, on nous dit qu'il y a un recours à l'emprunt, tout ça reste flou, la ville de Villemomble prend l'eau, etc.

MINETTO Jean-Marc : Le bateau coule.

BLUTEAU Jean-Michel : Alors, je vous fais exactement la démonstration du contraire. Je vais paraphraser ce que vous aura dit Guy Rolland. Lorsque nous sommes arrivés, il y avait un endettement de 1 090 000 euros. Au moment où je vous parle, il y avait un endettement de 1,3 million d'euros.

POCHON Élisabeth : Même votre adjoint...

BLUTEAU Jean-Michel : Madame Pochon, je sais que vous souffrez, mais tentez de continuer à m'écouter.

POCHON Élisabeth : Je souffre, vous avez raison.

BLUTEAU Jean-Michel : Demain, si nous levions, et comme nous l'avons dit en Commission de finances, un emprunt supplémentaire, il ne serait que pour couvrir le déficit de trésorerie que nous avons, au motif que nous n'avons pas encore en caisse toutes ces subventions dont j'ai parlé à l'instant. Elles nous sont notifiées, nous allons les percevoir. Guy Rolland a une expression, ce sont des subventions « papier ». Effectivement sur le compte en trésorerie, ce n'est pas perçu. Nous sommes susceptibles de lever un emprunt pour couvrir en attendant les subventions à percevoir. Et l'excellente négociation qui a eu lieu avec l'agence France Locale nous permettra tout de suite derrière de rembourser.

MINETTO Jean-Marc : Vous faites donc un crédit à la consommation.

BLUTEAU Jean-Michel : Ce que je suis en train de vous dire, c'est en fait une ouverture d'une ligne de trésorerie.



MINETTO Jean-Marc : C'est donc bien un crédit à la consommation.

BLUTEAU Jean-Michel : Ce n'est pas un crédit à la consommation en ce sens que nous n'avons aucune pénalité quant au remboursement anticipé.

CALMÉJANE Patrice : *Inaudible.*

BLUTEAU Jean-Michel : Vous savez, moi j'ai à vous dire quand même encore deux, trois petites choses. Vous fustigez les sujets que sont Guérin ou Lescarcelle. Mais que je sache, je l'ai déjà expliqué ici. Concernant la ZAC Guérin, je me suis entendu avec l'EPFIF, qui se mettra en charge de vendre les 5 pavillons qui ont été aujourd'hui achetés par eux, et qui permettra, j'en fais le pari, de pouvoir équilibrer le sujet. Aujourd'hui, ce n'est pas une dette de la ville.

De la même façon, sur Lescarcelle, et on en parlera tout à l'heure parce qu'il y a une délibération à ce sujet. Aujourd'hui, je trouve qu'il est meilleur d'employer un terrain appartenant à la ville pour une construction de logements uniquement en accession à la propriété pour réparer l'erreur de ce qu'a été la construction des immeubles de la rue du docteur Guérin où vous avez, en revanche, un quartier complètement déstabilisé avec beaucoup plus de logements sociaux qu'il n'y en avait auparavant.

Une fois qu'on a dit ça, je suis pour une ville qui soit équilibrée. Aujourd'hui, vous le savez, nous sommes à 25 % de logements sociaux et encore non. Le chiffre que j'ai désormais c'est 27,3 %. Aujourd'hui, les immeubles qui ont été signés par Patrice Calmékane avaient une proportion de 30 % logements sociaux et augmenté sa teneur.

MINETTO Jean-Marc : C'est la honte Monsieur ?

BLUTEAU Jean-Michel : Non, ce n'est pas la honte. Moi, j'ai vécu dans un logement social.

MINETTO Jean-Marc : Moi aussi.

BLUTEAU Jean-Michel : Ce n'est absolument pas honteux. Si nous faisons l'opération ANRU dont nous allons parler tout à l'heure je crois à l'occasion des questions orales, nous permettons de rééquilibrer les choses. De vous à moi et on y était ensemble tout à l'heure, quand vous êtes dans un quartier avec 750 logements avec une densité très importante de barres à 11 étages, de tours à 16 étages, je pense que la mixité sociale doit se faire exactement comme nous en avons convaincu l'ANRU avec de l'accession à la propriété.

Sur ce que vous nous reprochez en nous disant « *Ah, vous avez dépensé de l'argent pour Cœur de Ville, pendant ce temps-là vous avez fermé Corrençon, vous nous aviez promis de refaire le marché de l'époque, c'est toujours pas le cas, etc., etc.* » Mais, mes chers collègues, et là je m'adresse à l'ensemble de l'Assemblée, quel est l'état de notre collectivité aujourd'hui et quelles sont les dépenses qui s'obligent à nous ?

On a souvent parlé du gymnase Thomas Bouhail, avec des malfaçons, pour lequel il a fallu refaire totalement la dalle. Vous parlez de Corrençon. Je peux vous en parler. On a regardé, puisque là, aujourd'hui, avec Patrick Prince, Serge Zarlowski et nos services techniques, on est vraiment à se pencher sur les travaux que nous allons mettre en œuvre pour Corrençon, parce que nous allons rouvrir Corrençon. Vous savez de quand datent les derniers investissements ? En 1997, on remplaçait la chaudière. En 2002, on remplaçait les fenêtres sur la façade sud.

MINETTO Jean-Marc et POCHON Élisabeth : *Inaudibles.*

BLUTEAU Jean-Michel : Depuis, il n'y a pas eu d'investissements. Oui, effectivement, je faisais partie de la majorité. C'est peut-être l'une des choses aussi qui m'a conduit à démissionner. Et à provoquer, etc. Parce que vous ânonnez, et excusez-moi moi aussi de radoter.

MINETTO Jean-Marc : Pardon ? Je n'ai pas compris Monsieur.



BLUTEAU Jean-Michel : Permettez-moi aussi de radoter.

Moi, je voudrais poser une question assez simple et me permettre même d'y répondre : quand on dit qu'on a augmenté la section de fonctionnement, quand on me dit que les charges de personnel ont beaucoup augmenté, et que, c'est pas bien. Mais ça, il va falloir le dire au personnel communal. Ça, il va falloir le dire aux 613 agents de notre collectivité, femmes et hommes, en leur disant « *Ah ben, on vous paye trop!* » Ou alors « *Vous êtes de trop !* »

CALMÉJANE Patrice : Caricature !

BLUTEAU Jean-Michel : Non, Monsieur Calmémjane, ce n'est pas une caricature. Je vais vous dire exactement ce que nous avons fait depuis que nous sommes arrivés. Et vous me direz si c'est une mauvaise dépense.

Déjà, Guy Rolland l'a abordé rapidement, on a rétabli une situation d'illégalité.

En 2020, nous nous rendons compte, ma chère Patricia FITAMANT, que l'on ne payait pas assez les assistantes maternelles qui travaillaient en crèche familiale. Afin d'éviter un contentieux, on a vu ces dames et rétabli les choses. En effet, oui, ça nous a coûté 152 124 euros de plus en salaire, des émoluments auxquels elles avaient droit, et ce, depuis un certain temps. Vous, Monsieur CALMEJANE, nous avez mis dans l'illégalité.

Et puis on a souhaité mieux récompenser les efforts de nos agents. C'est nous qui avons créé l'indemnité de fonction de suggestion et d'expertise aux catégories C, c'est-à-dire aux plus petites catégories. Ça n'existe pas auparavant. C'est nous qui avons mis en œuvre le complément indiciaire d'activité, une prime de 500 euros qui est perçue après un entretien individuel. Ça, ça coûte 89 000 euros de plus chaque année à notre budget. Les augmentations exceptionnelles du montant des chèques cadeaux, ça aussi, vous allez me dire, c'est une petite chose, c'est que 31 500 euros, mais oui, ça vient grever aussi le 012.

La situation inhumaine qu'avaient nos professeurs du conservatoire Maurice Ravel, qui avaient des contrats que pour 10 mois. Ah bah oui, parce qu'ils ne travaillaient pas les deux autres mois. Oui, à ce près que de faire un contrat sur une année, ça a tout simplement permis à certains d'accéder à un logement ou de pouvoir contracter un prêt. Mais ça effectivement, ne me dites pas que vous étiez suffisamment humain pour pouvoir concevoir ce genre de choses.

CALMÉJANE Patrice : Ils étaient libres d'aller faire des concerts.

BLUTEAU Jean-Michel : Vous dites qu'ils étaient libres de faire des concerts. Mais ils peuvent le faire tout autant ! Sauf qu'aujourd'hui, nous avons fidélisé un nombre important de nos agents.

CALMÉJANE Patrice : Qu'est-ce qu'ils font pendant leurs deux mois de vacances ? Ils sont au service de la ville.

BLUTEAU Jean-Michel : Et puis en petite enfance aussi, on a mis en œuvre différentes revalorisations. En petite enfance, 25 000 euros. On a créé, ma chère Patricia, le bonus attractivité qu'on a voté ici.

Aujourd'hui, je suis assez fier de dire que nous avons réussi à fidéliser une partie de notre personnel où l'expertise s'est véritablement améliorée.

Et puis surtout, on a corrigé, je vais insister là-dessus, des mesures illégales. Mais plus que tout, on a créé des services : la police municipale, mais également le service commerce et innovation et la direction juridique. Je salue le travail de la direction juridique qui continue à travailler quand même avec des avocats. Mais il faut que vous le sachiez ici, mesdames et messieurs, nous avons des affaires juridiques assez régulières, des promoteurs à qui on refuse des permis de construire et qui nous mettent en justice. Nous avons également Patrice Calmémjane qui nous a intenté pas moins de 14 procès et qui les a tous perdus parce qu'il considère qu'il doit être meilleur en droit et qu'il n'a pas besoin d'un avocat.

Et vous savez, mes chers collègues, c'est ça qui m'énerve le plus. Lorsque Patrice Calmémjane attaque la délibération du 11 octobre 2022 à l'encontre de la vente du terrain de l'ancien conservatoire, qu'est-ce que ça a pour effet ? Il nous a dit : « *c'est parce que vous avez mal travaillé, c'est pour ça que j'ai fait un recours* ».



Il a perdu ce procès, il n'a pas fait appel, et il m'a fallu attendre jusqu'au 28 mai dernier que le recours éventuel puisse arriver à son terme, pour enfin vendre la maison de santé, le terrain pour la maison de santé de l'ancien conservatoire, et enfin les travaux vont pouvoir commencer. Patrice Calmékane a fait perdre deux ans et demi à la santé des Villemomblois et ça, c'est une réalité.

CALMÉJANE Patrice : Mauvais montage de vos dossiers surtout.

BLUTEAU Jean-Michel : Patrice Calmékane, vous ne pouvez pas dire que l'on est mauvais alors que le juge vous a condamné et que vous n'êtes pas allé au bout de votre recours. La preuve, vous n'avez pas fait appel. Donc je pense en effet que vous avez bien mal agi à ce moment-là et sur ce dossier précis.

Dans ces conditions, je vous propose que nous mettions aux voix la délibération n° 1.

Il est procédé au vote électronique – Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à la majorité par 20 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART) et 15 voix contre (celles de Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, M. HADAD, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme BLANCO, M. BANCEL).

2. Créances 2025 admises en non-valeur

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous propose qu'on aborde le point n° 2, créances admises en non-valeur. Une créance en non-valeur, c'est tout simplement le fait que l'on reconnaît comme non recouvrable le débiteur et que ce dernier ne pourra pas payer. Dès lors, si le droit à réclamer la somme existe toujours, il convient de constater en comptabilité une perte pour cette créance, sachant qu'on se laisse toujours la possibilité de recouvrer les sommes, et on fera le travail avec notre perception.

On admet que c'est une valeur qui n'est pas à porter sur notre budget, mais on se dit qu'on aura toujours la chance de pouvoir la recouvrer un jour.

Sur le point n° 2, Patrice Calmékane.

CALMÉJANE Patrice : Oui. Petite précision sur la définition de « glosier » : ce sont des propos malveillants. Je n'ai pas de propos malveillants. Ce sont simplement des analyses critiques de la gestion de la ville. Deuxième élément, pour détendre un petit peu l'atmosphère par rapport à la DM, je vais vous citer une petite maxime : « *c'est quand la mer se retire, qu'on voit ceux qui se baillent nus* ». Et je pense que le temps est venu.

BLUTEAU Jean-Michel : On vote sur la créance et la mise en non-valeur. J'ouvre le scrutin.

MINETTO Jean-Marc : On vous remercie parce qu'on a longtemps demandé l'anonymisation de ce genre de document. Pour autant, c'était l'anonymisation des documents publiés au compte-rendu pour ne pas pointer les gens du doigt. Par contre, il serait quand même intéressant qu'on puisse savoir qui sont ces gens qui ne payent pas et entre autres leur fonction, on parle de personnes physiques, de sociétés.

Ce sont des petites sommes. Merci d'avoir anonymisé dans le compte-rendu.

BLUTEAU Jean-Michel : Je n'ai pas tout saisi. Vous ne voulez pas savoir, mais vous voulez savoir quand même.

MINETTO Jean-Marc : Je dis simplement, on vous a demandé et vous l'avez fait, que dans les comptes-rendus, le nom des gens n'apparaisse pas. Pour autant, il est important que la représentation municipale puisse savoir



qui paye et qui ne paye pas. Je ne voudrais pas retrouver un copain dedans. Je préférerais le savoir. Ou un copain à vous...

BLUTEAU Jean-Michel : Vous avez des fréquentations bizarres.
Merci beaucoup mes chers collègues.

Il est procédé au vote électronique – Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 23 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme POCHON, M. MINETTO, M. LABRO, Mme MÉLART, M. BANCEL) et 12 abstentions (celles de Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, M. HADAD, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme BLANCO).

3. Pertes sur créances éteintes 2025

BLUTEAU Jean-Michel : On passe au n° 3, pertes sur créances éteintes. Il s'agit d'une créance qu'on avait déjà considérée comme ne pas pouvoir la recouvrir. Et là, en l'occurrence, on décide qu'elle n'existe plus et qu'à partir de là, on va définitivement l'annuler.

MINETTO Jean-Marc : Monsieur le Maire, vous aviez pris la bonne habitude d'indiquer les votes et d'indiquer nominativement qui avait voté. Quand on lève la main, on voit bien qui vote, qui s'abstient ou qui vote contre. Là, je ne sais pas qui s'abstient.

32

BLUTEAU Jean-Michel : On va refaire un vote et puis on essaie de voir.

Jean-Marc Minetto qui n'a pas la parole indique qu'il est important que les Villemomblois sachent qui vote quoi. Il apparaît que le compte-rendu de chaque séance sert à cela.

Il est procédé au vote électronique – Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 23 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme POCHON, M. MINETTO, M. LABRO, Mme MÉLART, M. BANCEL) et 12 abstentions (celles de Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, M. HADAD, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme BLANCO).

4. Provisions pour créances douteuses 2025

BLUTEAU Jean-Michel : Le point n° 4, provisions pour créances douteuses. On est véritablement à la commande de ce que nous indique le percepteur, nous disant « *c'est une somme que vous réclamez, mais on ne sait pas exactement où la ranger pour le moment* ». Peut-être que Guy Rolland a un complément plus clair à évoquer. Je passe la parole à Guy Rolland.

ROLLAND Guy : C'est la première phase. On fait une provision pour créance douteuse qui est complètement normée en fonction de la maturité dans le temps des impayés que constate la DGFIP et qui applique des taux que vous voyez, qui sont de 100 % pour les impayés les plus anciens et qui descendent à 5 % et 2,5 % pour les plus récents. On se reglisse d'une année sur l'autre. En se redécalant d'une année sur l'autre, il faut que l'on complète de 4 628 euros la provision. On avait mis 5 000 euros.



Comme l'a expliqué Monsieur le Maire, les non-valeurs, c'est la première phase où on a des impayés qui risquent de ne pas être réglés, mais on reconduit les poursuites.

Les créances éteintes, ce sont les gens qui se mettent en situation de cessation de paiement, qui se déclarent en endettement excessif, ce qui nous revient comme un abandon définitif de créances.

BLUTEAU Jean-Michel : Vous ne pouviez mieux dire. Patrice Calméméjane.

CALMÉJANE Patrice : Vous n'avez pas répondu tout à l'heure Monsieur le Maire sur la prolongation pour les bacheliers. Là, ce n'est pas une créance, c'est une récompense. Vous nous dites, on va rappeler, mais moi, je souhaite que sur le site de la ville ou dans tout autre moyen, vous communiquiez à nouveau pour dire « *si vous avez été refusé et que vous n'avez pas laissé vos coordonnées, vous pouvez revenir* » et ce, jusqu'à fin octobre. Là, vous n'allez rappeler que les personnes qui ont laissé leurs coordonnées. Ce n'est pas le sens de notre demande. C'est rouvrir le champ des possibilités de déposer un dossier.

BLUTEAU Jean-Michel : Pas de souci. Il convenait, en effet, que la DM soit votée ce soir pour que l'on puisse communiquer sur la nouvelle ligne de crédit permettant d'enregistrer les dossiers. Pas de souci.

On passe aux voix.

Il est procédé au vote électronique – Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 21 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme POCHON, M. LABRO, M. BANCEL) et 12 abstentions (celles de Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, M. HADAD, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme BLANCO).

33

5. Attribution d'une subvention complémentaire au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), au titre de l'année 2025

BLUTEAU Jean-Michel : Avait déjà été allouée une subvention de 1 200 000 euros au CCAS. Guy Rolland et moi-même étions dans la même logique de dire « *on verra la DM s'il y a des besoins supplémentaires et autres* ». On est donc resté en contact permanent avec le CCAS et son directeur. C'est ce qui conduit à cette attribution d'une subvention complémentaire. En se revoyant, on a tout simplement abondé de 60 000 euros supplémentaires. Pourquoi ? Au vu de l'activité exponentielle que peut avoir désormais le CCAS. Ma chère Françoise, je tiens encore à te féliciter pour tout ce que peuvent faire tes équipes, que ce soit au pôle social, que ce soit désormais au pôle senior, que ce soit sur les deux centres sociaux, Mimoun et Bénoni. Le budget du CCAS, c'est 2 millions d'euros par an. On rallonge de 60 000 euros. C'est une nouvelle fois la démonstration qu'on tient plutôt bien les comptes.

ROLLAND Guy : Et on les aide de 30 000 euros en investissement.

BLUTEAU Jean-Michel : Et il y a 30 000 euros en investissement. Merci de ce rappel que vous aviez déjà en information dans la note explicative.

Élisabeth Pochon.

POCHON Élisabeth : Moi, j'ai plusieurs approches.

Déjà, déménagement du CCAS. Peut-être certains l'ignorent encore, le CCAS a déménagé sur les locaux de la ville qui étaient jusqu'à présent réservés au centre Marcel Hanra. Je voudrais simplement savoir de quelle manière la convention d'occupation de Marcel Hanra a été arrêtée, étant donné que l'association d'intérêt public Marcel Hanra n'est toujours pas dissoute.



Pour autant, je n'ai pas connaissance qu'une AG ait été réunie de l'association du centre médical Marcel Hanra. Je suis adhérente, je connais des gens qui sont au bureau, ils n'ont pas plus été sollicités. Je voudrais savoir si tout ça se passe comme ça en dehors. Quand on signe les conventions d'occupation, je suppose que quand on y met fin, ça ne se passe pas simplement comme ça.

Je voudrais savoir ce qui est advenu des archives, des choses qui étaient au centre Marcel Hanra, etc. parce que tout ça est dans l'opacité la plus totale. Nous allons sans doute beaucoup en reparler puisque vous parliez tout à l'heure de maison de santé en essayant toujours de faire croire que c'était la mairie qui installait cette maison de santé. Nous savons tous que ce n'est pas le cas. Mais toute façon elle ne l'est pas encore et nous savons également que pour l'instant cette maison de santé n'est que le déménagement d'une maison de santé prévue, d'une maison de santé déjà existante. Le déménagement prévu d'une maison de santé déjà existante. C'est eux-mêmes qui le disent. Ils n'ont pas davantage de praticiens qu'ils n'en ont avant.

Peut-être en rajouteront-ils, mais ça reste encore hypothétique. Arrêtez de faire croire aux Villemomblois que vous avez un pied, une main et toute votre énergie sur la santé des Villemomblois.

Maintenant, je suis très contente d'avoir un CCAS qui puisse être actif. Je rappelle que les CCAS ont plusieurs missions : une mission auprès des anciens, une mission auprès des jeunes, une mission auprès des familles. Comme nous sommes au Conseil municipal, je voudrais bien aussi qu'on fasse la part des choses et qu'on mesure dans le budget et la réservation des actions du CCAS, si on est bien dans une répartition équitable entre les familles, les jeunes et les anciens.

60 000 euros complémentaires, ça vraiment penser au coût de la sortie de printemps ou de janvier des anciens, où il s'est agi d'une sortie sans doute très agréable et je comprends qu'aucun ancien n'ait envie d'y aller, parce que, même nous la gauche, les anciens, si nous sommes aux commandes, on ne leur tordra pas le coup. On saura aussi leur proposer des choses. Mais dans un contexte d'austérité, des sorties à 100 euros par tête de pipe, sans aucune référence aux moyens des uns et des autres, ça me paraît, comme pour les primes des bacheliers, un peu exagéré.

Je sais que nous sommes en période préélectorale, je sais que Monsieur le Maire adore passer de table en table, aller sourire et prendre de jolies photos avec les anciens, etc. Mais, ce petit rajout que vous faites au CCAS me paraît relever de dépenses supplémentaires qui ont été faites pour un public extrêmement ciblé. J'aimerais bien qu'on se mette à cibler de la même façon d'autres publics tout aussi demandeurs et tout aussi nécessiteux.

BLUTEAU Jean-Michel : Patrice Calméjane.

CALMÉJANE Patrice : Moi j'ai quand même quelques questions sur les sommes qui sont données au CCAS et son fonctionnement. C'est un organisme qui est, dans son fonctionnement, un peu équivalent en termes budgétaires à une commune. Il a établi son budget au mois d'avril, il l'a voté avant le 15 avril, juste après notre budget, quand il a eu la certitude de sa subvention. Il avait déjà envisagé de déménager. Il y avait près de 200 000 euros de résultats au niveau du CCAS. Et là, d'un seul coup, on nous dit « *on a déménagé, on n'a pas assez d'argent pour finir l'année* ».

On est un peu dans le même schéma que la commune. Il y a quand même un petit problème. On fait une prévision budgétaire en mois d'avril. On sait ce qu'on doit faire pour l'année avec la même rigueur que doit avoir celui de la commune, le CCAS. Et en fin d'année, on s'aperçoit que d'un côté, on a besoin de 30 000 euros pour l'investissement et 60 000 euros pour du fonctionnement, alors qu'il y avait un résultat qui était plus que positif sur le compte du CCAS au mois d'avril.

Cela m'interpelle sur la bonne gestion ou la dérive des coûts de fonctionnement de ce CCAS. Je vous rappelle quand même qu'on est passé d'un montant de subvention qui était de moins de 600 000 euros à 1,2 million. On va aller jusqu'où dans les dépenses ? On peut avoir un débat sur les objectifs et la ventilation des actions telles que vient d'évoquer Mme Pochon. Mais il y a quand même un réel souci de prévision budgétaire, de réalisation et d'engagement par rapport aux sommes. Ce n'est pas d'un seul coup : « *bah tiens, on a dépassé les trucs, on appelle la mairie, on en rajoute pour 60 000 en fonctionnement et 30 000 en investissement* ». Pour terminer, les 30 000 euros en plus de ce qu'ils avaient en investissement, à quoi ont-ils ?



BLUTEAU Jean-Michel : Là encore, je suis obligé de me répéter. Quelque part, c'est l'ancien maire qui le dit le mieux. Précédemment, ce qui était alloué comme subvention de la part de notre collectivité au bénéfice du CCAS, comme la loi nous y conduit, n'était que de 700 000 euros. C'est-à-dire qu'il était considéré, parce qu'il ne faut pas trop dépenser, que nos seniors, mais aussi les ayants droit...

CALMÉJANE Patrice : Les actions étaient les mêmes.

BLUTEAU Jean-Michel : Est-ce que je vous ai interrompu à un moindre moment madame, monsieur ? Non. Donc, laissez-moi poursuivre. Précédemment, on considérait que les aînés, les ayants droit, les gens qui ont une demande sociale, les quartiers, il fallait peut-être leur donner moitié moins. C'est ce que vous venez de dire., Vous fustigez le fait que je passe de table en table, mais tous les maires de France font la même chose, si je puis me permettre.

A contrario d'un ancien Premier ministre qui disait que la situation dans laquelle étaient les finances du pays, c'était peut-être la faute aux boomers, moi, je considère, au moins à l'endroit des seniors qu'on leur doit. Vous ne direz pas le contraire, beaucoup les connaissent : des Villemomblois qui ont toujours vécu sur la commune, ou en tous les cas qui y ont vécu, qui ont investi, qui ont entretenu leur patrimoine, qui ont permis que Villemomble soit Villemomble, avec cette qualité de vie. Aujourd'hui, vous allez en ville, et vous avez des gens qui restent longtemps, qui restent même sur plusieurs générations sur notre commune, toutes ces personnes qui ont fait des efforts toute leur vie pour arriver au moment de leur retraite, de profiter de leur patrimoine et du temps libre. Il me semble être normal, il me semble être naturel qu'on puisse leur rendre un petit peu de convivialité. Je suis assez fier qu'on ait créé un colis sucré en plus du colis salé. Et étrangement, ça a permis de toucher une population beaucoup plus large.

Et puis, on a créé, tel que nous l'avions mis dans notre programme et dans nos engagements, un centre social à Benoni-Eustache, d'accord ? Qui n'existe pas. Aujourd'hui – Alain FITAMANT est avec nous pour m'aider – combien a-t-on de personnel qui travaille au centre social Benoni-Eustache, maintenant ?

BIYOUKAR Lahoussaine : Le directeur a démissionné.

FITAMANT Alain : Ils sont trois.

BLUTEAU Jean-Michel : Actuellement, ils sont trois. On a le nouveau directeur qui nous arrive le mois prochain. Il travaillait sur une commune voisine, et, en l'occurrence, Monsieur DALI va très vite nous arriver. Aujourd'hui, on a développé l'action sociale au travers du Pôle senior, qui étaient les activités du Club Bergougniou. Le Club Bergougniou qui était une association qui a périclité, faute de combattants, puisque plus personne ne voulait siéger au bureau, et dont nous avons repris l'activité, le bâtiment, ça tombait bien, qui était le nôtre.

Élisabeth Pochon nous parle justement du déménagement du CCAS, qui a pris la place des locaux de l'ancien CMS Marcel Hanra. Quelque temps en arrière vous nous aviez demandé : « *est-ce que vous avez une trace du legs ?* » C'est quand même fabuleux qu'on n'ait pas trace du legs.

J'ai une note de service que j'ai demandée afin d'en savoir plus. Maître ADRIEN nous a répondu et indiqué le 28 novembre 2024 qu'il ne disposait d'aucun document. C'est le notaire qui s'était occupé de la vente de la société Villemomble-Saint-Charles au bénéfice de la commune par l'intermédiaire d'un promoteur qui s'appelait Sefri-Cime. À ce moment-là, aucun document n'a été fourni.

On a demandé une copie d'acte auprès d'un notaire parisien, l'autre partie représentant Sefri-Cime, le 27 janvier 2025 nous a indiqué n'avoir aucun document en sa possession.

On a demandé un relevé de formalité auprès du service de la publicité foncière, et le 19 février 2025, absence de résultat. On a demandé une copie auprès de Clairance Avocats, qui avait accompagné cette cession de biens, et là encore, on a fait chou blanc. Ils nous indiquent que le legs n'est pas mentionné par la commune de Villemomble au moment de la vente.



Et enfin, on s'est rapproché de l'avocat de la ville à l'époque, Maître Frédéric Renaudin, qui nous a écrit « *Mon cabinet n'a pas été saisi d'un dossier relatif à un legs dans l'affaire Marcel Hanra, mais une consultation juridique. Dès lors, je n'ai pas de document à vous fournir.* ». C'est un document qui n'existe nulle part, qui n'a pas été employé lors de la cession. Et je l'avais dit ici précédemment, mais les hypothèques à Noisy-le-Sec ayant été victimes d'un incendie il y a quelques années, on part du principe que l'exemplaire unique qu'il pouvait y avoir est malheureusement parti en fumée.

On a alors repris en effet ces locaux, parce qu'ils étaient ceux de la ville. La ville, dans une délibération de 2008, de mémoire, s'est rendue acquéreur de ce bâtiment qui était celui appartenant à la CPAM, à la Sécu. Nous avions acquis ce bien pour une somme à l'époque de 280 000 euros.

J'ai fait valoir, au moment de la liquidation judiciaire auprès de Monsieur le liquidateur, que le bien était à Villemomble. Lui, il envisageait de le mettre aux enchères ou de le vendre pour pouvoir récupérer les créances. Bon, on lui a fait valoir que c'était une propriété de la ville et à ce moment-là tout le monde aura dit ça serait quand même pas mal que le service social soit en centre-ville, soit à l'arrière du château, soit dans un endroit qui soit beaucoup plus central, beaucoup plus accessible. Vous siégez au conseil d'administration, Monsieur Calmékane, Monsieur Biyoukar, également. Je ne crois pas que quiconque ait pu dire que ce n'était pas une bonne idée que le service social, très proche du pôle senior, soit plus près de tout.

Je laisserai éventuellement Guy Rolland répondre sur le sujet de la dissolution. Avant cela, je voudrais que l'on puisse requérir vos votes sur cette demande de subvention supplémentaire au CCAS. Comme ça, on va voir qui se positionne comment.

Il est procédé au vote électronique – Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

ROLLAND Guy : Je réponds à Madame Pochon ou pas ?

BLUTEAU Jean-Michel : Oui ! je t'en prie.

36

ROLLAND Guy : Sur le point de la convention, le CMS était comme toute association conventionnée, il avait une convention annuelle. Je rappelle que la commune est passée à des conventions annuelles de plus de trois ans. Elle s'est éteinte en décembre 2024 et n'a pas été renouvelée en 2025 naturellement.

Sur votre question relative au niveau du CMS, comme vous savez les opérations de liquidation judiciaire ont été ouvertes en novembre de l'année dernière. Elles sont en cours avec l'administrateur judiciaire. Il y aura des opérations pour caler le passif exigible. C'est l'administration judiciaire, puisque l'ensemble de la gouvernance est complètement dessaisi, qui, lorsque les opérations sont liquidées, provoquera la dissolution. C'est à ce moment-là que, sous l'égide de l'administration judiciaire, se sera clôturé. Il y aura une réunion provoquée par le bureau avec l'administrateur judiciaire.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup.

6. Attribution de subventions d'un montant inférieur à 23k€ aux associations, au titre de l'année 2025

BLUTEAU Jean-Michel : Je souhaitais que l'on passe au point n° 6. Attribution de subventions d'un montant inférieur à 23k€ aux associations.

Nous avons une seconde passe, comme à l'année dernière, sur des associations qui nous avaient déjà sollicités, mais qui n'avaient pas retourné l'ensemble des documents qui nous sont nécessaires pour l'instruction de leur demande de dossier. Et puis des nouvelles demandes qui se sont fait jour. Pour mes collègues, mais aussi l'assistance qui nous écoute, voici la liste :

- L'association Amicale des médaillés et décorés du travail de Seine-Saint-Denis, 250 euros ;
- L'association Saint-Genest de Villemomble, 1 100 euros ;



- Le comité de locataires des Marnaudes à Villemomble, auprès desquels nous étions tout à l'heure à la Sablière, 400 euros ;
- Le Bridge Club Léon Gamme, 500 euros ;
- L'association des secouristes de la Croix-Blanche du plateau d'Avron, 1 000 euros ;
- La SHV (Société d'Horticulture de Villemomble), 2 500 euros ;
- SSK (Smart & Strong Kids), 1 500 euros ;
- Les deux conférences de la société Saint-Vincent de Paul : Sainte-Marthe, 600 euros et Saint-Louis, 1 200 euros.

Il y a également une liste d'attribution. C'est un rappel de ce que nous avions décidé en délibération n° 17 la dernière fois. Ils avaient bénéficié de la première passe :

L'ARPEI, l'association générale des familles de Villemomble, Ceux de Verdun, Club ferroviaire de Villemomble qui va fêter ses 80 ans et qui fait une journée porte ouverte les 11 et 12 octobre prochain, La compagnie d'arc de Villemomble, Les écrivains publics, EMAMV (Espace Multi-associatif des Marnaudes à Villemomble), En tout K, Espoir pour le cancer. Là on est sur des sommes successivement de 1 000 et 800 euros.

Les gymnastiques volontaires - Bel Air, 1 200 euros et La forme pour tous, 600 €. L'Arche de Villemomble, vous vous en souvenez, 7 000 euros ; Les Amis du château Seigneurial de Villemomble, 2 500 euros ; Les Chœurs de Saint-Louis, 1 000 euros ; Scouts et Guides de France, 4 000 euros ; Société d'Entraide du Personnel Communal, 5 500 euros ; Sports folies, 3 500 euros ; Villemomble jumelages, 500 euros.

Jean-Marc Minetto a la parole.

MINETTO Jean-Marc : Oui. Pardon. J'écoutais avec attention. Combien de temps entre le moment où on vote ce soir et le moment où les associations obtiennent leur subvention ?

ROLLAND Guy : Je vais vous faire une réponse technique. Une délibération est exécutoire dans les 8 jours. Et 3 jours après, on sait engagé le mandatement, une fois que c'est exécuté.

MINETTO Jean-Marc : Donc c'est vous faites le virement ?

ROLLAND Guy : Le mandatement.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous propose que l'on passe aux voix. Lahoussaine Biyoukar veut nous dire quelque chose au préalable.

BIYOUKAR Lahoussaine : Très rapidement. Je voulais savoir combien d'associations ont sollicité une subvention pour cette DM et combien n'ont pas obtenu de réponse favorable.

Et enfin, pour comparer à la DM de 2024, les subventions complémentaires aux associations représentaient à peine 2 000 euros. Cette année, elles passent à plus de 9 000 euros, donc une multiplication par 4,5.

À 5 mois des élections, quelle coïncidence.

BLUTEAU Jean-Michel : Votre propos est absolument insupportable. D'accord ? Je vous le dis. Parce qu'en fait, très grande différence, et je l'ai dit dans mon préambule, et peut-être n'avez-vous pas écouté. Je vous ai indiqué qu'il y avait des dossiers qui n'étaient pas complets. Je vais vous donner un exemple, on les aime beaucoup : La société Horticulture de Villemomble et de ses Environs (SHVE) nous avait sollicités. L'année dernière, on leur a attribué une subvention lors de la première passe. Ce coup-ci, comme le dossier n'était pas complet, ils arrivent en second temps.

Il n'y a rien d'électoraliste là-dedans. Je pense que l'institution SHVE qui existe depuis plus de 150 ans, n'a pas besoin d'être un véhicule politique et électoraliste.

On vous recherche l'information sur le nombre d'associations qui nous ont sollicités, ceux qui n'ont pas eu et après on passe aux voix.

Tu l'as déjà Guy ?



ROLLAND Guy : Bien sûr !

BLUTEAU Jean-Michel : Cet homme est formidable.

ROLLAND Guy : On a répondu à toutes, pas forcément à hauteur de leur montant, mais on a suivi et on est dans le niveau des années précédentes. Un dossier n'a pas été traité, car il n'était pas complet. C'est Haidong Gumbo Sabre Coréen. Toutes les autres ont été traitées.

MINETTO Jean-Marc : On peut savoir pourquoi ils n'ont pas eu ?

ROLLAND Guy : Parce que le dossier ne nous paraissait pas assez robuste en termes de niveau de la demande.

POCHON Élisabeth : Ils avaient été bien servis la fois précédente.

ROLLAND Guy : Non, non, non. En 2022, ils ont eu 7 500 euros. En 2023, ils n'avaient rien demandé ni en 2024. Et là, d'un seul coup, ils demandent de 20 000 euros.

POCHON Élisabeth : 7 000 euros, c'est déjà pas mal.

ROLLAND Guy : Je répète ! Ce n'est pas 4 000 euros.

BLUTEAU Jean-Michel : Mesdames et messieurs, maintenant que vous avez l'ensemble des informations, on passe aux voix. Il est requis un vote par association. Je vous demande d'être attentif et affûté.

Il est procédé au vote électronique – Résultats relevés par l'administration :

38

Association amicale des médaillés et décorés du travail de la Seine-Saint-Denis (AMDT 93) : attribution d'une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 250 euros.

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour (celles de M. Jean-Michel BLUTEAU, Mme Pascale PAOLANTONACCI, M. Alex BOULON, M. Patrick PRINCE, M. Eric MALLET, M. Jean-Christophe GERBAUD, Mme Patricia FITAMANT, M. Serge ZARLOWSKI, Mme Concetta LEFEBVRE, M. Philippe LABRO, Mme Françoise POLONI, Mme Françoise SERONDE, M. Alain FITAMANT, Mme Jeannine VENACTER, M. François ACQUAVIVA, M. Guy ROLLAND, Mme Arlette CÉDÉCIAS, M. Jovan AVRAMOVIC, Mme Laurence MÉLART, M. Riad MAHMOUD, Mme Nathalie BLANCO, Mme Françoise BERGOUGNIOU, M. Gilbert LE MASSON, M. Patrice CALMÉJANE, M. Thibaud DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme Laura LEFEVRE, M. Aram KALANYAN, M. Hubert HADAD, Mme Anne LECOEUR, Mme Sandrine VERBEQUE, M. Lahoussaine BIYOUKAR, Mme Elisabeth POCHON, M. Jean Marc MINETTO, M. Nathanaël BANCEL).

Association Saint-Genest de Villemomble (ASGV) : attribution d'une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 1 100 euros.

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour (celles de M. Jean-Michel BLUTEAU, Mme Pascale PAOLANTONACCI, M. Alex BOULON, M. Patrick PRINCE, M. Eric MALLET, M. Jean-Christophe GERBAUD, Mme Patricia FITAMANT, M. Serge ZARLOWSKI, Mme Concetta LEFEBVRE, M. Philippe LABRO, Mme Françoise POLONI, Mme Françoise SERONDE, M. Alain FITAMANT, Mme Jeannine VENACTER, M. François ACQUAVIVA, M. Guy ROLLAND, Mme Arlette CÉDÉCIAS, M. Jovan AVRAMOVIC, Mme Laurence MÉLART, M. Riad MAHMOUD, Mme Nathalie BLANCO, Mme Françoise BERGOUGNIOU, M. Gilbert LE MASSON, M. Patrice CALMÉJANE, M. Thibaud DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme Laura LEFEVRE, M. Aram KALANYAN, M. Hubert HADAD, Mme Anne LECOEUR, Mme Sandrine VERBEQUE).



Comité des locataires des Marnaudes à Villemomble (CDLMV) : attribution d'une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 400 euros.

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour (celles de M. Jean-Michel BLUTEAU, Mme Pascale PAOLANTONACCI, M. Alex BOULON, M. Patrick PRINCE, M. Eric MALLET, M. Jean-Christophe GERBAUD, Mme Patricia FITAMANT, M. Serge ZARLOWSKI, Mme Concetta LEFEBVRE, M. Philippe LABRO, Mme Françoise POLONI, Mme Françoise SERONDE, M. Alain FITAMANT, Mme Jeannine VENACTER, M. François ACQUAVIVA, M. Guy ROLLAND, Mme Arlette CÉDÉCIAS, M. Jovan AVRAMOVIC, Mme Laurence MÉLART, M. Riad MAHMOUD, Mme Nathalie BLANCO, Mme Françoise BERGOUGNIOU, M. Gilbert LE MASSON, M. Patrice CALMÉJANE, M. Thibaud DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme Laura LEFEVRE, M. Aram KALANYAN, M. Hubert HADAD, Mme Anne LECOEUR, Mme Sandrine VERBEQUE, M. Lahoussaine BIYOUKAR, Mme Elisabeth POCHON, M. Jean-Marc MINETTO, M. Nathanaël BANCEL).

LECOEUR Anne : C'est une nouvelle association ?

ROLLAND Guy : Oui. Créeé en mars. J'ai examiné moi-même leur budget. On a échangé avec eux.

MINETTO Jean-Marc : Ils avaient demandé un peu plus, je crois.

POCHON Élisabeth : Merci de me répondre Guy, parce que Monsieur Bluteau n'avait pas envie.

Bridge Club Léon Gamme : attribution d'une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 500 euros.

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour (celles de M. Jean-Michel BLUTEAU, Mme Pascale PAOLANTONACCI, M. Alex BOULON, M. Patrick PRINCE, M. Eric MALLET, M. Jean-Christophe GERBAUD, Mme Patricia FITAMANT, M. Serge ZARLOWSKI, Mme Concetta LEFEBVRE, M. Philippe LABRO, Mme Françoise POLONI, Mme Françoise SERONDE, M. Alain FITAMANT, Mme Jeannine VENACTER, M. François ACQUAVIVA, M. Guy ROLLAND, Mme Arlette CÉDÉCIAS, M. Jovan AVRAMOVIC, Mme Laurence MÉLART, M. Riad MAHMOUD, Mme Nathalie BLANCO, Mme Françoise BERGOUGNIOU, M. Gilbert LE MASSON, M. Patrice CALMÉJANE, M. Thibaud DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme Laura LEFEVRE, M. Aram KALANYAN, M. Hubert HADAD, Mme Anne LECOEUR, Mme Sandrine VERBEQUE, M. Lahoussaine BIYOUKAR, M. Nathanaël BANCEL) et 2 abstentions (Mme Elisabeth POCHON, M. Jean-Marc MINETTO).

BLUTEAU Jean-Michel : Vous n'aimez pas le bridge ? Vous n'allez pas jouer aux cartes ?

POCHON Élisabeth : Le club de bridge, 500. Le Comité des Locataires, 400. Ça ne me plaît pas. Je trouve qu'il y a une disproportion.

BLUTEAU Jean-Michel : Ah oui ?! O.K.

Ensuite, l'Association des secouristes Français Croix-Blanche du plateau d'Avron à Villemomble. Ils assureront notre sécurité lors de la prochaine manifestation la Villemombloise. Et avant cela, il y a la foire au Grenier, mais ce sera la Croix-Rouge.

Association des Secouristes Français Croix Blanche du Plateau d'Avron à Villemomble : attribution d'une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros.

Dossier adopté à l'unanimité.

Société d'Horticulture de Villemomble et des Environs (SHVE) : attribution d'une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 2 500 euros.

Dossier adopté à l'unanimité.



Smart & Strong Kids : attribution d'une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 1 500 euros.

Dossier adopté à l'unanimité.

Société de Saint-Vincent-de-Paul - Conférence Sainte-Marthe : attribution d'une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 600 euros.

Dossier adopté à l'unanimité.

Société de Saint-Vincent-de-Paul - Conférence Saint-Louis : attribution d'une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 1 200 euros.

Dossier adopté à l'unanimité.

7. Approbation du soutien financier aux porteurs de projets dans le cadre de l'appel à projets 2025 – Contrat de Ville " Engagements Quartiers 2030 "

BLUTEAU Jean-Michel : On passe au point n° 7. Je passe la parole à Alain Fitamant.

FITAMANT Alain : Merci Monsieur le Maire.

Pour le cadre de la politique de la ville visant à réduire les inégalités sociales et territoriales, l'État accorde via l'ANCT une dotation de 78 700 euros pour les deux quartiers politiques de la ville, à savoir les Marnautes-Fosse aux Bergers / la Sablière et Bénoni-Eustache. 12 projets ont été sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets : 10 sont déjà subventionnés via le financement accordé à l'ADEEV et le CCAS. Les deux sont portés par des associations, Entraide et USS Club, pour lesquelles la ville contribue à hauteur de 1 000 euros pour chaque projet. Je vous demande d'approuver le cofinancement de la ville pour ces deux projets spécifiquement.

MINETTO Jean-Marc : Merci. Plusieurs questions par rapport à ce type de financements.

Vous parlez d'appel à projets. Où les appels à projets ont-ils été affichés ? Comment fait-on l'appel à projet au niveau des associations ? De quelles associations ? Est-ce qu'il y a eu une distribution de faite ? Est-ce que les grosses associations villemombloises ont été saisies et les petites aussi ?

Autre remarque : d'année en année, cet argent qui est donné par l'État à la ville, la ville s'en sert systématiquement pour subventionner l'ADEEV, le CCAS, on tourne toujours autour des mêmes. Il ne faudrait pas que ces subventions de l'État viennent se substituer à ce que la ville aurait fait ou aurait dû faire normalement.

Donc plusieurs questions : comment est diffusé l'appel à projets ? Vous avez parlé d'une sélection, qui a sélectionné et comment ? Pourquoi se limite-t-on toujours aux mêmes ?

Dans cette volonté d'améliorer la vie des quartiers, on peut imaginer qu'un club de sport peut le faire, que l'association des Locataires des Marnautes puisse le faire aussi. Pourquoi tourne-t-on toujours autour des mêmes chaque année ?

BLUTEAU Jean-Michel : Est-ce qu'il y a d'autres interventions à ce stade ? Lahoussaine Biyoukar.

BIYOUKAR Lahoussaine : Trois petites questions.

La première, le projet n° 13, je voulais avoir plus d'informations : qui porte ce projet ?

La seconde, l'association VMA avait toujours répondu aux appels à projets et je ne la vois plus depuis maintenant plusieurs mois. Je voulais savoir pourquoi elle ne répond plus aux appels à projets et savoir si l'association existe toujours ou pas.

La troisième, je voulais savoir si un référent politique de la ville a été recruté ou si la ville en possède un.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Élisabeth Pochon.

POCHON Élisabeth : Je souriais tout à l'heure parce que vous savez, je peux avoir mauvais esprit des fois.



Mais quand nous étions à l'inauguration de la bibliothèque tout à l'heure, je comprends que les personnes étaient extrêmement contentes. Je les félicite de cette initiative qui consiste à amener des BD et des manga dans un local au sein des Marnautes. Les personnes remercient la ville de son engagement.

J'avoue que quand je vois la part ville sur la politique de la ville, 2 000 euros par rapport à l'enveloppe de 76 000, j'ai juste envie de sourire un petit peu sur l'investissement de la ville sur la politique de la ville. 2 000 euros, ce n'est quand même pas grand-chose.

Jean-Marc Minetto est souvent plus cordial que moi. Je dis quand même que très souvent cet argent est utilisé sur des choses déjà existantes et quand vous obtenez comme ça ces crédits de la politique de la ville, ça n'apporte pas un plus. C'est-à-dire que vous l'utilisez pour des choses que vous feriez de toute façon et ça nous permet de financer d'autres choses, etc. Finalement ce n'est pas tellement réservé à l'amélioration des personnes qui vivent dans ces quartiers politiques de la ville, et c'est bien dommage.

Notamment, en ce moment, nous sommes assez sollicités par le découragement, l'anxiété et les difficultés des personnes qui vivent dans un quartier en pleine mutation et qui subissent les aléas de travaux, d'un certain abandon aussi du bailleur à leurs difficultés, alors que l'opération va prendre encore plusieurs années.

J'aimerais bien savoir quelle est la partie de cette politique de la ville qui est réservée à l'accompagnement psychologique des personnes. Nous avons pu constater au sein des réunions et rencontrant les gens, qu'il y a énormément de gens qui sont en état de dépression par rapport à l'état de leur logement, par rapport à l'environnement, par rapport au fait qu'ils vont être déplacés. Vous nous avez déjà dit que le relogement se faisait au cas par cas.

Vous adorez vous comparer aux villes d'à côté. Je vous le dis clairement, je sais comment a été obtenu le dossier ANRU à Villemomble. C'est Monsieur Mage qui disait avec beaucoup de sincérité que le dossier a été obtenu grâce à Bondy qui concourrait en même temps que nous et pour lesquels la Sablière avait été associée sur les deux parties Bondy et Villemomble. Sauf qu'à Bondy, c'était un vrai projet municipal au sens intégration du projet et qu'il se trouve qu'à Bondy ce qui est mis en place pour les personnes qui vivent la désertification de leur quartier, imaginez ce que c'est que rester dans une cage d'escalier où tous les autres appartements sont murés, etc. il y a un soutien qui n'est pas celui que la ville de Villemomble apporte aux gens qui sont en train de vivre.

Je voudrais savoir s'il y a en ce moment dans le quartier un endroit où l'on peut imaginer, avec cette enveloppe, un soutien psychologique des familles qui vivent dans ce quartier. Un soutien réclamé, et qui est franchement nécessaire.

BLUTEAU Jean-Michel : Je repasse la parole à Alain Fitamant pour les réponses aux interventions successives.

FITAMANT Alain : J'espère avoir bien noté toutes les questions posées.

Concernant les associations sollicitées - certaines associations connaissent le processus d'appel à projets politiques de la ville et sont aux aguets. Mais nous avons donc une liste d'associations répertoriées par nous-mêmes et nous envoyons systématiquement à toutes les associations connues l'appel à projets. On les relance s'ils n'y répondent pas et on s'assure qu'ils ont bien accusé réception. On s'associe même à certaines pour remplir les dossiers quand elles ont quelques difficultés. On fait l'interface avec la préfecture, on fait en sorte que les associations puissent dignement candidater à cet appel d'offres.

Alors concernant l'arbitrage par la suite, il y a des commissions d'arbitrage qui se tiennent avec la ville et l'État, puisque l'État est le financeur. Nous donnons des avis concernant les projets qui nous intéressent le plus.

On essaie de favoriser au maximum les associations de la ville qui ont déposé des projets. Parfois ce sont des associations extérieures à la ville. À la fin c'est l'État qui a le dernier mot sur les projets et les montants alloués. Est-ce qu'on ne se substitue pas aux missions de la ville en attribuant des financements à l'ADEEV et au CCAS ? Pas vraiment. Les projets arriveraient peut-être à se faire ou pas, selon leur importance. Mais en tout cas pas dans les mêmes proportions. Ça permet vraiment de faire des projets. Les projets qui sont sélectionnés sont vraiment des projets qui cadrent avec les objectifs de la politique de la ville et que l'État considère comme étant des projets valables, menés par des organismes sérieux.



Concernant les autres questions, le projet n° 13, ça rejoint votre troisième question, Monsieur Biyoukar, quant au financement d'un poste de coordonnateur politique de la ville, ce qui est appelé la MOUS. Ce projet 13 prend une partie du salaire de ce responsable politique de la ville.

Pourquoi VMA n'a pas déposé de projet ? La responsable de l'association VMA avait pris un poste de responsable à l'ESS Club, puis est partie par la suite à Noisy-le-Grand, pour s'occuper d'un tiers-lieu. Son association est restée un petit peu en stand-by. Par ailleurs, elle avait des projets à réaliser au titre de l'année précédente. Elle n'a donc pas déposé de projet dans le cadre de l'exercice 2025. J'espère qu'elle pourra en déposer dans le cadre de l'appel à projets 2026.

Je rejoins Madame Pochon concernant les difficultés des personnes qui sont dans les quartiers. Nous sommes à leur écoute et nous essayons de les soutenir, notamment vis-à-vis des difficultés qu'elles rencontrent avec les bailleurs, notamment au travers de la gestion urbaine et sociale de proximité, qui est vraiment dévolue à ces problèmes de dégradation, parfois de saleté, etc. dans les quartiers.

Quant aux travaux qui vont être réalisés dans le quartier, qui va être un grand bouleversement, avec également des relogements assez nombreux qui sont intervenus, c'est traité dans le cadre du NPNRU du quartier. C'est plutôt le territoire qui est en charge de ce projet qui comporte également un volet soutien aux habitants. On essaie d'être assez vigilants aussi pour suivre ce projet de PNRU.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous remercie pour ces réponses. Jean-Marc Minetto et après on passe aux voix.

MINETTO Jean-Marc : Juste en complément. Si on regarde le document, il y a 8 subventions pour le CCAS, 2 pour l'ADEEV et 3 qui sont des associations extérieures. Nathanaël qui ferait un très bon adjoint aux finances me dit que les associations extérieures représentent environ 10 % de ce montant. En fait, c'est très faible. Pourquoi n'y a-t-il pas plus d'associations villemombloises, d'autant plus que vous dites que vous les aidez. Ce qui veut dire qu'à un moment donné il y a un truc qui ne va pas bien. Ça nous interpelle de voir toujours les mêmes et de dire finalement CCAS et ADEEV, 10 sur 13. Les réguliers sont servis en premier.

42

Par rapport à l'abandon des habitants. L'autre jour dans une réunion, une des sénatrices de Seine-Saint-Denis est venue. La réponse qu'on nous fait : « *le maire a demandé à ce qu'on fasse des photos pour pouvoir intervenir auprès de l'EPT* ». Franchement, il faudrait passer à autre chose.

Je vais vous citer deux exemples. Je mets de côté les poubelles, les gens qui entreposent. Merci le territoire pour la gestion des encombrants, les gens viennent déposer là, c'est vachement pratique !

Deux cas particuliers : une dame qui est en rez-de-chaussée, qui vit dans un appartement qui est moisie de A à Z. Les gens qui étaient autour de la table disent « *lorsqu'on va lui rendre visite, on est pris à la gorge et on ne peut plus respirer* ». Visiblement, le bailleur a été interpellé plein de fois. Monsieur le Maire, ce soir, si vous avez la possibilité, faites. Nous allons faire aussi, ainsi que la sénatrice. Bon, la ville gère l'ANRU, doit être aux côtés du bailleur. Il ne faut pas laisser faire ça.

Je pense à une deuxième personne également : un monsieur qui vient de perdre sa femme, qui habite dans un T5, qui a 90 ans, et qui dit « *je ne peux plus vivre dans ce T5. Laissons-le à une grande famille. Trouvez-moi un studio quelque part* ». Ces logements sont recherchés. Ça fait un an et demi qu'il demande au bailleur. Non réponse, zéro ! Si le bailleur nous écoute ce soir, Monsieur ICF, faites quelque chose.

Deux cas bien précis. Si notre conseil municipal servait ce soir à résoudre au moins ces deux cas, on aurait gagné quelque chose.

BLUTEAU Jean-Michel : Sachez bien mon cher collègue – et là, je me tourne vers l'ensemble de mes collègues, que ce soit Françoise Seronde, Alain Fitamant ou Jeannine Venacter – on a agi en allant très loin aussi pour aider les gens à trouver un logement, même à déménager. C'est vrai qu'on remplit plus que notre rôle de représentant de nos concitoyens pour aider les plus faibles. On considère être investi au quotidien pour aider sur ce type de situation. Je suis ravi qu'on ait une parlementaire qui pour la seconde fois soit venue sur la commune de Villemomble. Je sais que les parlementaires n'ont plus d'enveloppe parlementaire, de moyens,



pour demander à l'État de remplir son rôle. Je suis ravi que toutes les bonnes fées qui pourront se pencher sur le berceau...mais apprenez que mon investissement est total pour ce type de situation.

Je vous propose que l'on mette aux voix pour ne pas trop digresser, puisque là c'est le soutien financier que nous vous demandons pour ce contrat de ville.

MINETTO Jean-Marc : Ce soir, soyez une très bonne fée, Monsieur le Maire. Un petit lutin qui va résoudre ces deux situations.

Il est procédé au vote électronique – Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

8. Fixation des consultations de psychologie et de référent santé et accueil inclusif au sein des établissements petite enfance de Villemomble pour une durée d'un an

BLUTEAU Jean-Michel : Un Fitamant en chasse l'autre. Je passe la parole à Patricia Fitamant pour deux dossiers à la suite : la fixation des consultations de psychologie dans nos accueils de petite enfance et la fameuse CTG à laquelle vous êtes maintenant tous habitués.

FITAMANT Patricia : Merci Monsieur le Maire. Là, c'est un marronnier puisque c'est la fixation des consultations de psychologie et de référents santé et accueil inclusif. Il est proposé de reconduire pour la période du 1^{er} octobre 2025 et pour une période d'un an les vacations suivantes au sein des établissements d'accueil petite enfance de la ville de Villemomble. C'est le Code de la santé publique qui nous donne le nombre d'heures dévolues aux structures. Sur la psychologie, on a 50 heures mensuelles qui sont réparties comme suit selon les crèches :

- 8 h/mois : observations et rendez-vous communs à toutes les structures,
- 13 h/mois : crèche collective Saint-Charles,
- 11 h/mois : crèche collective Les Lucioles,
- 11 h/mois : multi-accueil Cadet-Rousselle + annexe Les Diablotins,
- 3h30/mois : Jardin d'enfants,
- 3h30/mois : crèche collective Pom'Cannelle

43

Et pour le référent santé et accueil inclusif en remplacement des vacations de médecins 18 heures mensuelles réparties également comme suit selon les crèches :

- 5 h/mois : crèche collective Saint-Charles,
- 5 h/mois : crèche collective Les Lucioles,
- 4 h/mois : multi-accueil Cadet-Rousselle + annexe Les Diablotins,
- 2 h/mois : Jardin d'enfants,
- 2 h/mois : crèche collective Pom'Cannelle

Il est donc proposé au Conseil municipal de reconduire à compter du 1er octobre 2025, et ce, pour une durée d'un an, les vacations de psychologie et de référent santé et accueil inclusif aux taux horaires bruts suivants : pour les psychologues, 36,66 € brut/heure, et pour le référent santé et accueil inclusif, 43,99 € brut/heure.

BLUTEAU Jean-Michel : Nathanaël Bancel pour l'échange sur ce sujet.

BANCEL Nathanaël : Merci beaucoup. J'aime bien comparer les choses pour me donner des ordres de grandeur. Alors j'entends que c'est issu du Code de la santé publique, donc est-ce qu'on peut faire plus, je ne sais pas. Est-ce qu'il y a un cadre légal qui nous a imposés, je ne sais pas. Quoi qu'il en soit, deux observations d'ordre générique, c'est un peu comme cela qu'on dit que ce n'est pas de la faute, c'est la faute de l'État. L'État, depuis dix ans, c'est globalement au centre et à droite, donc si ça ne convient pas, il faut se poser des questions. Mais juste pour ce que ça représente en termes de volume financier, ça fait 22 000 euros par an pour l'appui psychologique, et ça fait moins de 10 000 euros par an pour les vacations en remplacement d'un médecin.



C'est-à-dire qu'on n'arrive tellement pas à avoir de médecin, qu'on en a à faire des vacations en remplacement, et ça ne fait même pas 10 000 euros annuels. Donc on en a 30 000 euros d'investissement annuel pour l'ensemble de la petite enfance sur les sujets médicaux et psychologiques.

Franchement, l'ambition, je le dis comme je le pense, je ne sais pas si c'est de votre faute, c'est que de votre faute, sans cibler personnes nominativement, c'est ridicule ! D'autant quand on voit tous les enjeux qui sont en train de monter, les enjeux de santé psychique et psychologique qui sont en train de monter. S'il y a des axes de travail, peut-être pour les prochaines années, celui-ci pourrait en faire partie. Et même si je comprends qu'il y a un cadre légal, de me dire qu'on n'arrive pas à faire peut-être un peu plus, ou trouver un moyen de faire un peu plus, ça devrait me questionner.

Si on s'amuse à faire une autre division, je n'ai pas le nombre d'enfants concernés, mais si on arrivait à diviser le nombre d'heures que ça fait par enfant sur une année, je pense qu'on frôlerait le ridicule.

BLUTEAU Jean-Michel : Patricia Fitamant pour la réponse et après on passe aux voix.

Ah, vous avez sollicité la parole ?

CALMÉJANE Patrice : Oui

BLUTEAU Jean-Michel : Alors on vous écoute.

CALMÉJANE Patrice : Brièvement pour rappeler que c'était la précédente majorité qui avait mis en place ces consultations de psychologie. D'autre part, je pense que Madame Fitamant va le dire, ce sont essentiellement les parents qui sont reçus au niveau des consultations, plutôt que les enfants. Ce sont les parents qui ont besoin d'un réel problème de suivi dans l'éducation de leurs jeunes enfants.

BLUTEAU Jean-Michel : Patricia Fitamant.

FITAMANT Patricia : Pour répondre à Monsieur Bancel. En ce qui concerne le référent de santé inclusif, elle est appuyée par une infirmière. On a embauché une infirmière qui l'aide dans toutes les missions. Effectivement 18 heures, ce n'est pas beaucoup, surtout qu'elle a beaucoup de choses à voir. L'infirmière qui l'aide a un ETP, un temps plein et elle va sur toutes les structures. Elle est infirmière puéricultrice de formation.

En ce qui concerne le psychologue, Monsieur Calmékane, enfin la psychologue, même les psychologues, car il y a aussi un psychologue qui s'occupe des analyses de pratique dans les structures. Mais la psychologue, elle n'intervient pas qu'au niveau des parents. Elle est aussi dans les sections pour observer les enfants. Elle est aussi en soutien auprès des professionnels. Elle participe aux réunions d'équipe avec les professionnels, elle reçoit les parents si besoin.

BLUTEAU Jean-Michel : Je profite, puisque nous sommes sur la compétence de la petite enfance. Je bats tout de suite en brèche une fausse information qui est véhiculée ici ou ailleurs.

Ce n'est pas pour des problèmes budgétaires que nous avons été contraints de fermer une section dans l'une de nos unités au pôle petite enfance, mais précisément parce que nous sommes frappés, comme beaucoup de communes aux alentours et au-delà, par une difficulté de recrutement qui frappe les collectivités territoriales par manque d'attractivité.

Même si nous avons voté un bonus la dernière fois, il a fallu qu'à la rentrée de septembre, on se rende à l'évidence. Soit on accueillait toutes les sections qui étaient ouvertes jusqu'alors, mais dans des conditions dégradées, avec des accueils à partir de 9h du matin, et où il fallait que les parents récupèrent leur enfant à 17h. Ce n'était pas correct. On a plutôt fait le choix de fermer 20 berceaux, plutôt que de faire subir à l'ensemble de notre politique de petite enfance, une situation dégradée. Mais, temporairement. On est en passe de recruter pas moins de trois auxiliaires, temps plein, qui nous arrivent. Il apparaît que, finalement, on emploie. Je félicite Patricia Fitamant, la direction de la petite enfance, parce que c'est un travail au quotidien pour, faire la démonstration que nous sommes attractifs et que travailler dans nos crèches, c'est plutôt pas mal.

Élisabeth Pochon.



POCHON Élisabeth : L'attractivité, cela se travaille aussi. Il y a toujours la notion d'argent. Je me souviens quand on a parlé de la prime, on constatait des crèches privées qui fleurissaient partout avec les maires qui trouvent cela tout à fait normal. La prime était supérieure dans les crèches privées que dans les crèches municipales. À un moment donné il faut savoir s'aligner.

Je sais qu'il y a un joli mercato des policiers municipaux et que quand on veut les garder, on sait à sortir l'argent pour les garder. Je pense que les enfants méritent qu'on leur consacre une partie de budget aussi très importante.

Il y a des manières aussi de rendre attractif. Je peux vous trouver des personnes, par exemple, qui souhaiteraient vivre dans la ville dans laquelle ils travaillent et qui pourrait peut-être bénéficier parfois d'un accès au logement facilité parce qu'ils travaillent dans des structures municipales, ou d'avoir un accès à un stationnement privilégié ou gratuit. Il y a des tas de façons d'être attractif, hormis la qualité et le plaisir de travailler dans des équipes et des locaux agréables. Il y a aussi une grosse question de volonté et de priorité.

BLUTEAU Jean-Michel : Je puis vous le dire, l'accueil de petite enfance reste pour nous une priorité. Le taux d'employabilité de nos concitoyens conduit beaucoup de familles à avoir une solution de garde d'enfants. C'est un fait sociologique, propre à notre commune. On fait véritablement tous les efforts, autant que nous faisons des efforts, dans toutes les compétences qui nous sont dévolues, que ce soit la sécurité, l'éducation, le périscolaire, et le reste. À bon entendeur...

Je vous propose de passer aux voix.

Il est procédé au vote électronique – Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. HADAD, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. KALANYAN, M. LABRO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, Mme BLANCO, M. BANCEL) et 1 abstention (celle de M. MINETTO).

FITAMANT Patricia : Je vais juste rajouter une chose, Madame Pochon, pour l'attractivité. En fait, sur les dernières personnes embauchées, elles viennent des crèches privées parce qu'elles expliquaient que dans les crèches privées, elles étaient amenées à tout faire aussi bien le ménage, qu'auprès des enfants. Ça ne les satisfaisait pas. Au départ, elles gagnent peut-être un peu plus au niveau du salaire, mais les conditions de travail sont vraiment...

POCHON Élisabeth : Oui, ça fait partie des critères d'attractivité. Je suis d'accord avec vous. Il fallait démarcher...

FITAMANT Patricia : C'est vrai qu'on a mis en place la troisième journée pédagogique. C'est quand même un plus. On fait attention aussi à ce qu'elles travaillent dans des conditions correctes. C'est pour cela que cette année, une section bébé est fermée temporairement. Je suis d'accord avec vous, c'est vraiment très triste et j'en suis vraiment désolée pour les familles villemombloises à qui je suis obligée de dire de trouver un autre mode de garde, au moins sur les prochains mois. J'espère que ça va être temporaire parce que nous avons réussi à embaucher des auxiliaires de puériculture et aussi des CAP petite enfance. Sur une section de 20, il nous faut 7 professionnels. Si on arrive au fur et à mesure, à en embaucher 3 ou 4, on va réussir à rouvrir progressivement la section et prendre des bébés. Les parents sont au courant et j'espère pouvoir trouver cette solution d'ici la fin de l'année.

9. Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2025-2029 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis



BLUTEAU Jean-Michel : On passe au point n° 9, approbation de la convention territoriale globale avec la CAF 93. Patricia Fitamant une nouvelle fois.

FITAMANT Patricia : La Convention Territoriale Globale, c'est un plan pluriannuel conclu avec la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis qui vise à renforcer l'efficience, la complémentarité et la coordination des politiques publiques mises en œuvre au bénéfice des habitants du territoire.

La CTG constitue à ce titre un outil stratégique de co-construction permettant de structurer et d'adapter les actions sociales et familiales aux spécificités locales en s'appuyant sur un diagnostic partagé et en cohérence avec les orientations départementales (schéma des services aux familles - favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, développer les services aux enfants, aux jeunes et aux parents. Stratégie de lutte contre la pauvreté).

La première CTG couvrait la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023 et a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2024 afin d'assurer la continuité des actions engagées.

En prévision de son renouvellement pour la période 2025-2029, un processus d'évaluation a été mené en concertation avec les services municipaux et les partenaires locaux. Ce travail a permis d'actualiser le diagnostic du territoire et d'identifier les principaux enjeux à poursuivre ou à renforcer. Huit enjeux stratégiques ont été identifiés pour la CTG 2025-2026 :

- Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance, avec trois priorités lutte : contre les inégalités sociales et le destin dès le plus jeune âge, lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil et proposer des solutions d'accueil de qualité.
La branche famille s'est engagée à déployer une réponse diversifiée aux besoins d'accueil des jeunes enfants et de leur famille dans le cadre du service public de la petite enfance. Véritable opportunité de vivifier le projet de territoire et d'accélérer les transformations à l'œuvre, le service public de la petite enfance participe pleinement à l'attractivité des services aux familles.
- Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires ;
- Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- Soutenir les parents en couple, seul ou séparé dans l'exercice de leur parentalité de la naissance à l'adolescence ;
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion d'autonomie et de handicap ;
- Sécuriser et accompagner les habitants à locataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services ;
- Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux.

Les actions décrites dans la CTG 2025-2029 s'inscrivent dans la continuité des actions existantes tout en apportant des ajustements pour répondre aux nouveaux besoins du territoire et renforcer la coordination des acteurs.

Il est proposé au Conseil municipal d'approver la Convention Territoriale Globale 2025-2029 établie avec la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci Patricia. Jean-Marc Minetto.

MINETTO Jean-Marc : La thématique petite enfance : développer et améliorer les offres existantes. Monsieur le Maire parlait de 3 aides-puéricultrices si j'ai bien compris. Ça permet d'augmenter le nombre d'enfants de combien ?

BLUTEAU Jean-Michel : Monsieur Minetto, je vous laisse poursuivre. Vous balayez tous vos sujets et on vous répond après.



MINETTO Jean-Marc : « Renforcer l'accompagnement à la parentalité ». Je reviens sur le coup des bénévoles qui remplacent... Ça nécessite explication. Je pense que les parents ou les nounous ne veulent pas voir un bénévole, mais des professionnels.

Vous parlez du taux de pauvreté. Il y a des chiffres vraiment intéressants. Quand on compare le taux de pauvreté de 18 % sur la commune, alors qu'on est à 14 % sur la France, on pensait être une ville riche, finalement non, on n'est pas une ville riche. La Seine Saint-Denis c'est 28, 10 points de plus. Donc ces chiffres-là, très sincèrement, je vous invite à les regarder.

Une dernière chose, à la fin, on parle de comités de pilotage, on parle de commissions de travail dans le cadre de l'évaluation et la vérification des objectifs. Qui va à ces comités de pilotage ? Combien en y en a-t-il eu ? Combien de commissions de travail ? On a ici une commission municipale qui est censée réfléchir aussi sur la petite enfance. Je crois que c'est Nathanaël qui y siège. Pourquoi ne pas avoir été invité à une commission de travail sur les objectifs, par exemple, pour la petite enfance. Ça aurait été pourtant une bonne chose.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci. Patrick Prince sollicite la parole et après la réponse de Patricia Fitamant.

PRINCE Patrick : Merci Monsieur le Maire. Juste pour confirmer ce dont parlait Monsieur Minetto. Dans nos écoles, on a l'IPS (l'Indice de Positionnement Social). Ça confirme effectivement qu'on n'est pas au top du top. Il y a beaucoup de choses à faire encore. Merci.

FITAMANT Patricia : Je vais vous répondre Monsieur Minetto.

Les dernières embauches qu'on a pu avoir ne vont pas permettre d'accueillir plus d'enfants. Peut-être un peu plus, mais elles ne vont pas aller sur une structure. En fait, on va les dispatcher sur les structures qui étaient déjà en tension : Pom'Cannelle, Jardin d'enfants, Saint-Charles. Ça marche, on respecte les taux d'encadrement, c'est notre priorité. Mais c'était un peu tendu. Là, on va arriver à un peu détendre. On espère que ça va continuer et qu'on va pouvoir effectivement embaucher plus pour pouvoir reprendre des contrats.

C'est bien que vous posiez la question sur leur relais petite enfance. Nous avons suivi le référentiel de la CAF. Dans le relais petite enfance il y a le relais petite enfance qui accueille les assistantes maternelles le matin pour que les enfants qu'elles accueillent puissent participer à des jeux, qu'ils se retrouvent ensemble. Et puis au relais petite enfance, les professionnels accueillent des parents pour les informer sur les modes de garde et leur donner toutes les informations si elles emploient une assistance maternelle libérale. Ça, c'est le RPE.

Dans les locaux du RPE, on a mis le lieu d'accueil d'enfants/parents (LAP). C'est quoi le lieu d'accueil enfants/parents ? C'est un lieu où les parents viennent avec leurs enfants. L'idée, c'est déjà de socialiser les enfants, c'est-à-dire qu'ils soient les deux enfants, qu'ils puissent faire des activités avec les professionnels. Également, c'est le lieu où les parents viennent pour couper l'isolement, pour qu'ils se retrouvent.

Après, la CAF nous a autorisés à soutenir le LAP avec des bénévoles. Mais c'est dans toutes les communes et les bénévoles sont obligées de faire une formation où elles apprennent cette posture d'accueillantes. C'est-à-dire qu'elles ne sont pas là dans le conseil, dans le soin. Elles ont la posture d'accueillante pour encadrer les enfants et les parents, pour les aider et puis faire circuler la parole. Mais elles ne remplacent en aucun cas une professionnelle. Actuellement, il y avait deux accueillantes qui étaient vraiment très très bien. Une bénévole est partie. Elle venait simplement les jours où c'est le lieu d'accueil enfants/parents. Encore une fois, le lieu d'accueil enfants/parents, la première des choses c'est la socialisation de l'enfant et rompre l'isolement des familles.

Le taux de pauvreté. C'est sûr que c'est un sujet. Dans la CTG, sur la thématique petit enfant, on souhaiterait rouvrir l'accueil occasionnel qui existait à Bénoni et à Cadet Roussel. On a des projets aussi sur Pandraud, sur la crèche du Jardin d'enfants aussi, de pouvoir mettre un peu plus d'enfants, et sur le LAP et le RPE. Sur les deux centres sociaux, pouvoir faire des demi-journées avec de l'accueil parents/enfants et aussi pour les assistantes maternelles. Villemomble c'est grand et finalement de faire venir les assistantes maternelles uniquement sur Pandraud, ça peut être un problème pour certaines qui ne sont pas véhiculées, c'est loin avec les enfants.



MINETTO Jean-Marc : Bénoni est fermé uniquement pour des problèmes d'hygiène ou pas ? Il y avait des bestioles.

FITAMANT Patricia : Sur l'accueil occasionnel, c'est le manque de personnel pour l'instant. Encore une fois, il faut vraiment qu'on remette en place l'accueil occasionnel. Nous en sommes tout à fait conscients.

MINETTO Jean-Marc : Merci de la sincérité.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci ma chère collègue. Maintenant que nous voilà pleinement informés, je vous propose qu'on l'exprime par le vote.

Il est procédé au vote électronique – Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

10. Participation financière de la commune aux échanges scolaires organisés dans le cadre du jumelage

BLUTEAU Jean-Michel : Sans transition, on va parler de la participation financière de la commune aux échanges scolaires organisés dans le cadre du jumelage. Je passe la parole à Madame Cetty Lefebvre qui la sollicite.

LEFEBVRE Concetta : Merci M. le Maire. Chers collègues, Villemomble a eu à cœur de recevoir la délégation d'élèves lycéens de Bonn-Hardtberg le 14 février dernier. Il est de tradition de les recevoir en mairie.

Pour information, nous avons reçu 25 lycéens allemands du Hardtberg-Gymnasium de Bonn, 25 lycéens français du lycée Georges-Clémenceau, deux enseignantes allemandes, Mme Davard et Mme Falkenberg, deux enseignantes françaises, Mme Zimmermann et Mme Boguet, ainsi que Mme Besançon, professeure du lycée Georges Clemenceau.

J'en profite pour remercier Monsieur Le Maire, Monsieur Acquaviva, Madame Poloni, qui se sont rendus disponibles pour les accueillir dans cette salle du Conseil municipal. Ce temps nous a permis de mener des échanges tout en insistant sur le partenariat fort qui nous lie depuis plus de 58 ans entre nos deux communes. Cette participation financière est le reflet de l'accompagnement et de la contribution de la Ville à soutenir toujours et encore les différentes initiatives favorisant les échanges franco-allemands.

À noter que nos élèves villemomblois du lycée Georges Clemenceau se sont également rendus à Bonn-Hardtberg du 12 au 19 mai 2025.

Ainsi, je vous remercie chers collègues de voter cette délibération en attribuant une participation financière de 2 200 euros.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci ma chère collègue. Est-ce que ça appelle un commentaire ? Lahoussaine Biyoukar.

BIYOUKAR Lahoussaine : Soutenir un échange scolaire avec l'autre ville jumelée de Bonn-Hardtberg est une bonne chose. Mais permettez-moi de rappeler un fait. Mme Concetta Lefebvre, vous l'avez rappelé, la ville soutient les différentes initiatives en faveur du jumelage. L'association que j'ai l'honneur de présider a accueilli à deux reprises dans le cadre du jumelage une délégation allemande et nous n'avons pas eu de réponse à notre demande de subvention, ni même à notre demande d'aide logistique.

Aujourd'hui, on vote une subvention de 2 200 euros pour accompagner le lycée, tant mieux pour le lycée. Mais pourquoi ce traitement à deux vitesses ? Pourquoi les associations villemombloises qui portent aussi les couleurs de ce jumelage sont-elles laissées de côté ?

BLUTEAU Jean-Michel : Je vais me permettre d'apporter une réponse sur le sujet. En effet, on a la section gymnastique qui accueille nos amis allemands, et rappelez-moi l'autre ?

BIYOUKAR Lahoussaine : Natation.



BLUTEAU Jean-Michel : Natation. On ne va pas refaire le débat qui nous oppose sur la bonne utilisation des deniers publics que l'on peut allouer à Villemomble Sports.

Au moment où nous parlons, vous sollicitez pour les actions que vous menez une subvention encore supplémentaire. Mais pour mettre à connaissance de chacun ici la situation qu'il y a entre nos deux institutions, aujourd'hui, nous avons gelé le versement des douzièmes de subventions à Villemomble Sports depuis la fin de l'été, puisque Villemomble Sports n'est pas capable, toujours au moment où je vous parle, de nous fournir les comptes de l'exercice 2024.

Donc, réclamer de l'argent encore alors qu'on n'a pas été d'accord sur les exercices antérieurs, et aujourd'hui, au moment où nous parlons, nous ne savons même pas comment a été correctement employé l'argent l'année dernière. Je m'en étais exprimé lors d'un comité directeur de Villemomble Sports.

Aujourd'hui, des douzièmes qui sont encore à vous verser. Réclamer de l'argent en plus, alors qu'on a, au moment où je vous parle, toujours pas les comptes, toujours pas le rapport du commissaire aux comptes. Je pense qu'effectivement, ce serait un peu superflu de vouloir demander encore plus d'argent.

BIYOUKAR Lahoussaine : Très rapidement. Mais ça, Monsieur le Maire, il faut le dire aux sections. Lorsque vous venez aux assemblées générales et que vous félicitez la section gym et natation de promouvoir le gymnase, il faut leur dire qu'elles utilisent l'argent de la subvention municipale d'une mauvaise manière. Il faut leur dire ça. Et concernant les comptes de Villemomble Sports, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y aura une assemblée générale et que les comptes, pour vous les transmettre, Monsieur le Maire, il faut qu'ils soient validés en assemblée générale. Donc vous les aurez. Le rapport du commissaire aux comptes, on l'a. Les comptes ont été clôturés et vous les aurez à la prochaine assemblée générale.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est plus dommageable pour votre activité que pour la commune. C'est pour vous que je dis cela. Élisabeth Pochon.

POCHON Élisabeth : Sans vouloir m'immiscer dans ce qui devient toujours un combat pendant ce Conseil municipal, et ce n'est pas la personne qui est visée, mais encore une fois, nous vous disons que les problèmes qui sont toujours liés au fait de la présidence par les associations, par le fait que ce soit des élus, c'est exactement encore une fois l'illustration de ça. C'est-à-dire qu'à partir du moment où il y a un différend qui est lié à la gestion municipale, ce sont les associations qui vont en pâtrir.

Vous trouvez un argument de gestion, etc. Mais au fond, on sait bien que tout ce que vous pourrez faire pour ennuyer Monsieur Lahoussaine Biyoukar, vous le ferez, et vice-versa. C'est juste décevant, et en plus une perte d'énergie, une perte pour notre ville.

Un jumelage, c'est intéressant si c'est vivant. Pendant très longtemps nous avons été écartés carrément du jumelage, parce qu'en plus, quand on est à gauche, on est encore moins inclus dans cette ville parfois. Quand j'ai participé pour la première fois au jumelage, je trouvais très sympathique de rencontrer des Allemands, d'aller en Allemagne, de bien manger, de chanter aussi. J'avais trouvé que le jumelage n'avait de sens que si c'était les jeunes générations qui étaient concernées, et qu'on avait des échanges culturels, sportifs, etc. J'ai souvenir des nageurs, pour aller faire des compétitions les uns contre les autres. On voit bien aussi à Villemomble qu'il y a une compétition internationale de handi-escrime où il y a des gens qui arrivent un petit peu de partout. C'est ça l'intérêt.

Essayez donc de mettre vos mouchoirs sur vos dissensions personnelles. Je ne sais pas si je ne vais pas finir par avoir un petit panneau à vous sortir à chaque fois en vous marquant « intérêt général » ! Juste pour que les décisions soient prises en faveur des Villemomblois et pas dans vos règlements de comptes.

BLUTEAU Jean-Michel : Élisabeth Pochon, pour une fois, je suis d'accord avec vous du début jusqu'à la fin. Je pense en effet que nos débats, pour lesquels on ne se convainc pas toujours, permettent un cheminement intellectuel. C'est vrai que les présidences d'associations et d'élus, je vous avouerais effectivement que seuls les imbéciles ne changent jamais d'avis. J'avoue que ça fait son chemin d'une part.



D'autre part, sur le jumelage, d'ailleurs je vais vous proposer qu'on le formule par le vote, la paix entre les peuples avec tout ce qui se passe actuellement, ce que nous suivons aux actualités dans le monde, je pense qu'on est entièrement d'accord sur le fait d'envoyer des messages positifs aux générations futures.

Ce pourquoi d'ailleurs on a relancé le jumelage de façon plus forte, que nous y sommes allés en délégation transpartisane et qu'on a ouvert des pourparlers de pacte d'amitié avec une ville de Roumanie.

Ma chère Céti, je me permets de mettre aux voix cette délibération. Le scrutin est ouvert.

Il est procédé au vote électronique – Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

11. Fixation du coût d'un élève fréquentant les écoles publiques maternelles et élémentaires de Villemomble en vue de la participation financière communale aux écoles privées de Villemomble pour l'année scolaire 2025/2026

BLUTEAU Jean-Michel : Je vais tout de suite passer la parole dans un premier temps à Patrick Prince pour le point n° 11 de l'ordre du jour concernant la fixation du coût d'un élève, à l'écoute attentive de Guy Rolland s'il y avait des sujets supplémentaires à expliciter. Patrick Prince.

PRINCE Patrick : Merci M. le Maire.

Dans le cadre de la participation obligatoire de la commune aux frais de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires privées sous contrat d'association, il convient de fixer le coût moyen d'un élève fréquentant les écoles publiques de Villemomble.

En pratique, le coût moyen d'un élève du public sert de référence au calcul de ladite participation pour les élèves villemomblois scolarisés dans les classes maternelles et élémentaires de l'école privée Sainte-Julienne du groupe scolaire des Servites de Marie.

Pour précision, le coût moyen d'un élève du public est calculé en tenant compte des dépenses de fonctionnement courant, dépenses d'investissement récurrentes, etc.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les coûts suivants pour l'année scolaire 2025/2026 : 1 426 € pour un élève en école maternelle, 923 € pour un élève en école élémentaire.

Au niveau des effectifs, on avait 1 292 élèves en maternelle, nous n'en avons plus que 1 192, soit 100 élèves de moins en maternelle. Le nombre d'élèves en école élémentaire publique : 1895, nous sommes à 1884, soit 11 élèves de moins.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup Patrick. Je passe la parole à Élisabeth Pochon.

POCHON Élisabeth : Je ne me priverai pas de râler encore une fois contre l'initiative de Monsieur Macron, qui a rendu obligatoire l'école à partir de 3 ans pour 0,002 % d'élèves qui n'y allaient pas encore et qui oblige les villes à régler 1 426 euros pour chaque enfant de maternelle pour les écoles privées, ce qui correspond à une énorme somme.

Dans ce coût plus important pour les écoles de maternelle, c'est parce qu'on intègre aussi le coût des ATSEM ?

BLUTEAU Jean-Michel : C'est pour ça que j'avais envisagé que Guy Rolland puisse à son tour prendre la parole.

POCHON Élisabeth : Est-ce que ça fait partie des obligations ?

BLUTEAU Jean-Michel : Merci encore à la direction des finances, puisque l'on a vraiment fait une comptabilité analytique. On est descendu très bas pour tout faire valoir et de tout ce qui était véritablement pour l'accueil de l'enfant.

ROLLAND Guy : C'est une obligation. C'est un périmètre normé.



Je voudrais rajouter que c'est en partie parce qu'on intègre les ATSEM et la différence par rapport à l'année dernière. Le coût est stable à peu près pour les maternelles et il augmente pour les élémentaires.

Les élémentaires, on a une combinaison. Le pourcentage il est assez stable entre 0 et -2. Les maternelles, ça augmente de 9 %. Pour les élémentaires on a une dépense qui est plutôt en légère hausse, avec des choses qui sont prises dans les élémentaires comme les coûts de transports par car et autres, qui ne sont pas l'objet des maternelles, les assurances qui ont augmenté. Il y a une dépense en fonctionnement qui a augmenté alors que les effectifs inscrits ont baissé, ce qu'a évoqué tout à l'heure Patrick Prince. Le calcul est fait sur les effectifs des années précédentes, et pas les effectifs instantanés.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci pour cette précision qui vous éclaire et si nous en sommes d'accord, on va passer aux voix s'il vous plaît.

MINETTO Jean-Marc : On est bien dans le cadre du vote pour financer l'école privée uniquement.

BLUTEAU Jean-Michel : Oui, oui.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. HADAD, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. KALANYAN, M. LABRO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, Mme BLANCO, M. BANCEL) et 1 abstention (celle de M. MINETTO).

12. Changement de dénomination du « rond-point de Droylsden »

51

BLUTEAU Jean-Michel : Sujet suivant : Changement de dénomination du « rond-point de Droylsden ».

Villemomble possède une histoire forte constituant une identité particulièrement affirmée au sein de la Seine-Saint-Denis. Pendant la période sombre de la Seconde Guerre mondiale, alors que la Résistance s'organisait en attendant le jour du Débarquement, de nombreux Villemomblois se sont illustrés de par leur engagement. Villemomble a payé un lourd tribut par le nombre de personnes tombées sous les balles nazies, mais aussi par ceux qui se sont engagés au service de la France. C'est ainsi que nombre de rues de Villemomble portent les noms de ces résistants morts pour la patrie : Robert Jumel, Charles Hildevert, Aymé Guerrin ou encore René et Pierre Charton. On pourrait rajouter Simon Guitlevitsch, Bernard Gante.

Parmi les résistants villemomblois, Jeannine Pernette faisait partie du réseau ANY (nom code formé par les lettres paires de « Raincy »), s'est illustrée en soignant plusieurs blessés de guerre alors que le groupe Charles Hildevert dont elle faisait partie tentait de récupérer des munitions larguées par les alliés et de couper la route à la retraite allemande. Nous sommes quelques jours après la libération de la capitale.

Lors de cette rencontre tragique entre le bataillon Hildevert et la 49e Panzerbrigade SS, le bataillon a été décimé et presque tous les résistants sont morts. Jeannine Pernette a été l'une des rares rescapées.

Il est proposé au Conseil municipal de renommer le « rond-point de Droylsden », situé aux angles de la rue Pottier et de l'avenue du Général Leclerc avec de l'avenue Henri Dunant, en « Place Jeannine Pernette » en hommage à l'illustre résistante villemombloise.

En propos liminaire, nous nous sommes retrouvés le 13 septembre dernier à cette occasion. Nous étions nombreux, nous avions des parlementaires, nous avions la représentation de l'État au travers de la présence de Magalie Daverton, sous-préfète de l'arrondissement du Raincy. C'était une cérémonie à l'occasion de la libération comme nous l'avons mis en œuvre depuis le début du mandat. C'était l'occasion de renommer cette place. Je trouve que le lieu, si je puis me permettre, est le bon endroit, car tous les matins en période scolaire,



de nombreux jeunes, de nombreux Villemomblois, des parents qui passent par cette place. Ce qui fait que l'on ne meurt vraiment jamais.

Pour vous raconter une anecdote : le « rond-point Droylsden » n'était pas très connu. Je l'ai compris ce matin-là. On s'en remet tous aux applications pour trouver notre chemin, mais le « rond-point Droylsden » n'apparaît pas, car personne n'habitait ce rond-point. Tout l'adressage autour de ce rond-point était sur les voies adjacentes et non « rond-point Droylsden ».

Plusieurs d'entre nous sont arrivés un peu en retard, voire très en retard. J'ai retrouvé en ville, une heure après la fin de la cérémonie, Madame Corinne Fontaine qui est la petite-fille de l'un des martyrs morts à la râperie de betteraves à Oissery. Oscar Fontaine est mort brûlé vif dans l'incendie de la râperie. Lorsque j'ai rencontré sa petite fille, Corine Fontaine qui tenait absolument à être là et qui était dévastée de ne pas avoir pu assister à la cérémonie, m'aura raconté que Jeannine Pernette lui a prodigué les derniers soins avant qu'il ne meure. Le papa de Corinne Fontaine est devenu pupille de la nation et c'est une histoire tragique qui a marqué une famille. Ce type de souvenir doit continuellement être à notre esprit et nous permettre de transmettre la mémoire pour qu'on dise « *plus jamais ça !* ».

MINETTO Jean-Marc : Monsieur le Maire, à chaque fois qu'il y aura des démarches dans le cadre du devoir de mémoire, je pense que vous nous verrez toujours à vos côtés. Je vous ai dit l'autre jour en réunion que nous avions apprécié la plaque qui avait été posée, une plaque très pédagogique, qui fait qu'on ne passe pas devant un lieu de mémoire avec simplement le nom et puis la date de mort et de naissance de la personne. Cette plaque raconte une histoire. C'est vraiment une bonne chose.

Par contre, je n'ai pas compris qui étaient les deux enfants. J'ai compris que c'était deux enfants de l'école privée hors contrat à l'époque à côté. Entre nous il y a plein d'écoles publiques dans la ville. On aurait pu prendre des enfants d'écoles publiques.

Toujours à vos côtés sur le devoir de mémoire, toujours, toujours, toujours. Mais franchement, nous faire voter quelque chose maintenant qui s'est déjà passé, ça ne veut pas dire grand-chose. J'ai découvert qu'il y avait ce renommage de ce rond-point lorsqu'on a reçu le carton d'invitation que nous a envoyé Monsieur Prince. Peut-être que si vous nous aviez contactés, les présidents de groupe, en expliquant ce qui allait se passer et que cela n'avait pas pu être voté avant, il n'y aurait même pas eu de discussion ce soir. Plus respectueux des élus.

En tout cas, devoir de mémoire, toujours à vos côtés, et bien évidemment, on votera cela ce soir.

BLUTEAU Jean-Michel : Écoutez, c'est la parole qui me semble être essentielle. Que l'on soit tous d'accord sur ce type de sujet. Vous regrettiez que ce soit après l'acte administratif. La délibération qui doit entériner les choses doit bien passer sur un calendrier de Conseil municipal d'une part.

MINETTO Jean-Marc : Un coup de fil.

BLUTEAU Jean-Michel : D'autre part, Paris a été libéré au mois d'août. On s'est bien que les gens n'étaient pas partis en vacances, mais nous, désormais, 80 ans plus tard, oui. Nous avons opté pour le week-end de Saint-Fiacre, car je savais que tout le monde serait là. Je pressens que nous allons voter à l'unanimité 10 jours plus tard. Ce n'est pas ce que retiendra l'histoire.

MINETTO Jean-Marc : C'est un loupé.

BLUTEAU Jean-Michel : Patrice Calméjane. Le vote est ouvert pendant ce temps-là.

CALMÉJANE Patrice : Bien entendu, nous nous associerons au changement des nominations du « rond-point de Droylsden ». Nous sommes aussi toujours très favorables à ce que nous honorions nos héros, et notamment Madame Pernette, que j'ai côtoyée dans les associations d'anciens combattants. J'ai eu la chance de la croiser. Effectivement, le calendrier est un petit peu inversé, c'est dommage. Il y avait d'autres possibilités, je pense que vous avez réfléchi au sujet peut-être un peu tardivement et fait une opération un peu de communication sur le sujet.



Moi je voudrais signaler que si vous êtes dans le devoir de mémoire, il faudrait penser aussi à entretenir les monuments déjà existants. Par exemple, celui qui est à l'angle de Paul Verlaine et de la fosse aux Bergers n'est pas dans un état qui correspond à une véritable démarche de devoir de mémoire tel que vous venez de l'exprimer. Il serait bon de refaire un petit peu un tour des différents monuments, que ce soit les plaques de rue qui portent le nom de martyrs pendant la Seconde Guerre mondiale ou nos monuments qui méritent quand même un petit peu d'entretien pour honorer nos décédés.

BLUTEAU Jean-Michel : Parce qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César, j'aimerais remercier particulièrement ici devant vous André Gouëllo, qui est donc l'un de nos historiens locaux, qui a beaucoup, mon cher Patrick, aidé à et à l'initiative et aux recherches et à l'élaboration des textes. Je voulais ici, cher André Gouëllo – je ne sais pas s'il nous suit – vous remercier pour tout ce que vous faites aussi pour le devoir de mémoire.

Il est procédé au vote électronique – Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

13. Approbation du contrat entre la Ville de Villemomble et l'éco-organisme ALCOME dans le cadre de la lutte contre les jets de mégots au sol et de la sensibilisation à la propreté des espaces publics

BLUTEAU Jean-Michel : Je passe tout de suite la parole à Alex Boulon pour l'approbation du contrat entre notre commune et l'éco-organisme ALCOME dans le cadre de la lutte contre les jets de mégots au sol et de la sensibilisation à propreté des espaces publics.

BOULON Alex : Merci Monsieur le Maire.

ALCOME est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics depuis 2021 dans le cadre de la filière à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour les mégots de cigarettes. Son objectif est de réduire de 40 % la présence des mégots jetés de manière inappropriée dans l'espace public d'ici 2027.

Cette filière REP, instaurée dans le prolongement de la directive européenne sur les plastiques à usage unique et de la loi relative à l'économie circulaire (AGEC) de 2020, combine des enjeux de salubrité publique et de protection de l'environnement.

En assurant, au nom des producteurs de tabac, la gestion de la fin de vie de leurs produits, ALCOME s'engage à lutter contre la pollution des espaces naturels, notamment marins et fluviaux, par les mégots mal jetés – estimés à 7,7 milliards par an en France.

Les principes et enjeux de la contractualisation : ALCOME propose aux collectivités territoriales un accompagnement opérationnel et financier. Les principales modalités de ce partenariat sont :

- La mise à disposition d'outils de communication et de sensibilisation ;
- La distribution de cendriers de poche (50 par tranche de 1 000 habitants et par an) ;
- Un soutien financier forfaitaire au nettoiement des mégots jetés au sol, fixé à 1,08 € par habitant et par an pour les communes entre 5 000 et 50 000 habitants.

Pour la commune de Villemomble, ce soutien est estimé à environ 8 000 € pour une première année incomplète (2025) puisqu'on est proratisés, et 32 000 € pour une année pleine.

Il s'agit vraiment de lutter contre la pollution et ces budgets rentrent dans le budget de fonctionnement. C'est un plus pour notre commune et pour la pollution.

PAOLANTONACCI Pascale : Monsieur Bancel.

BANCEL Nathanaël : Merci beaucoup. Est-ce que vous avez regardé la viabilité du modèle économique de ALCOME par curiosité ? J'ai compris que c'était ALCOME qui versait des sommes à la ville modulo des actions cartographiées dispositifs, etc. Je me suis demandé d'où ALCOME sortait ses financements-là.



BOULON Alex : En fait, le système fonctionne un peu comme le système de l'écotaxe, écoemballages. C'est exactement la même chose.

BANCEL Nathanaël : En fait, ce sont les fabricants de cigarettes qui financent ALCOME pour faire de la prévention contre la cigarette. C'est une disposition sur le principe du pollueur-payeur. Je trouve que l'histoire ne manque pas d'ironie.

Il est question de cartographier les dispositifs de collecte et les hotspots. En existe-t-il à Villemomble actuellement ? Éditer, si besoin, des arrêtés de police municipale interdisant le jet de mégots : je me suis demandé s'il existait à Villemomble quelque chose à ce sujet-là.

CALMÉJANE Patrice : Effectivement, Monsieur Bancel. J'ai aussi été regardé ce qu'était cette structure. C'est une spécialité française de créer des machins qui sont financés par tel ou tel producteur, alors que ça aurait pu être tout à fait le bras armé de l'État d'organiser ces choses-là. D'un côté, on a les producteurs de cigarettes, sachant qu'une partie qui va passer à côté, parce qu'on sait qu'il y a 10, 20 ou 30 % selon les secteurs de cigarettes de contrebande.

Un organisme de plus, avec une structure qui va consommer de l'argent donné par les fabricants de cigarettes, pour redescendre au niveau des communes.

J'avais compris que la compétence déchets c'était Grand Paris Grand Est. Où est l'interface ? Pourquoi la commune va-t-elle toucher quelque chose concernant des éléments de communication, des éléments de maillage ou de comptage de déchets, alors que les déchets sont de la compétence du territoire ?

Vous allez dire que ce sont les agents de la ville qui ramassent les mégots dans la rue. Mais, l'élimination des déchets, c'est une compétence du territoire.

C'est un peu dommage d'avoir recréé au niveau national une structure qui consomme pratiquement 12 personnes à temps plein, pour faire quelque chose qu'auraient très bien pu faire les services de santé, les services d'État « ordinaires », s'ils avaient voulu simplement collecter une redevance vis-à-vis de ces organismes. Mais, c'est une spécialité, on a tous les organismes connus, l'ADEME, le machin, le truc, ça permet d'employer tout un tas de personnes hors grille indiciaire de la fonction publique.

BLUTEAU Jean-Michel : Alex Boulon pour la réponse.

BOULON Alex : Le territoire gère les déchets. Là, il ne s'agit pas de déchets, mais de salissures. Ah oui, c'est là toute la différence.

BLUTEAU Jean-Michel : Pour compléter la réponse avant que nous ne passions nos votes. La compétence attribue au territoire la collecte des ordures ménagères. Nous avons conservé un service de propreté urbaine.

CALMÉJANE Patrice : Je l'ai dit dans mon propos.

BLUTEAU Jean-Michel : Donc à partir de là... Monsieur Calmékane, je ne vous ai pas interrompu.

CALMÉJANE Patrice : Oui, mais quand vous racontez des contre-vérités, il faut bien corriger.

BLUTEAU Jean-Michel : Ça se passe plutôt mieux depuis deux ou trois heures, donc restons cordiaux. Aujourd'hui, et là encore, permettez-moi de saluer l'extrême professionnalisme de nos agents, nous avons près de 27 agents de propreté urbaine. Même s'il y a toujours des progrès à réaliser, la ville est un petit peu plus propre. Il faut savoir qu'en 2020, quand nous étions arrivés, il n'y avait qu'une vingtaine de TP. Donc, là aussi nous avons fait des efforts.

Comme vous nous disiez tout à l'heure, on dépense trop d'argent au niveau des charges de personnel. On pourra voir éventuellement les conséquences d'un projet que vous seriez susceptible de mettre en œuvre. Une fois que j'ai dit ça, il faut que l'on puisse voter, mes chers collègues.



Il est procédé au vote électronique – Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 23 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme POCHON, M. MINETTO, M. LABRO, Mme MÉLART, M. BANCEL) et 12 abstentions (celles de Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, M. HADAD, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme BLANCO).

14. Rétrocession du droit au bail commercial du local sis 129 Grande Rue à Villemomble : Validation du projet de reprise et choix du cessionnaire

BLUTEAU Jean-Michel : Nous avons ensuite la rétrocession du droit au bail commercial du local sis 129, Grande Rue à Villemomble. C'est la validation du projet de reprise et choix du cessionnaire.

Dans le cadre du périmètre communal de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, la ville a exercé son droit de préemption, le 27 septembre 2023, pour un local situé au 129, Grande Rue. Conformément à la réglementation, cette acquisition implique une rétrocession dans un délai de deux ans. Un premier appel à candidatures s'étant révélé infructueux, la ville a relancé la mise sur le marché via le dispositif « Installer ton commerce » porté par la Métropole du Grand Paris en partenariat avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie de région Paris - Île-de-France.

La candidature retenue est celle de Madame Filimon, porteuse du projet « Le Jardin des Merveilles ».

Il s'agit d'une activité de commerce de compositions florales et objets de décoration, enrichie d'une offre originale de bouquets gourmands et de prestations événementielles.

Les atouts retenus pour cette candidate sont :

- La diversification commerciale : l'activité contribue à la requalification du linéaire de la Grande Rue et à l'attractivité du centre-ville ;
- Complémentarité de l'offre : malgré une offre existante, l'originalité des produits et la dimension événementielle apportent une valeur ajoutée.
- Expérience : l'équipe associe compétences artisanales (fleuristerie, décoration) et créativité (produits innovants).
- Localisation stratégique : la proximité du marché couvert, de la gare RER E et d'un axe très fréquenté, garantit une bonne visibilité et un flux piéton régulier.

La bailleresse a donné un avis favorable à l'implantation du projet. La rétrocession générera une recette de 20 000 €, imputée au budget communal. Le loyer mensuel hors charges sera de 1 140,62 €.

En conclusion, le projet « Le Jardin des Merveilles » répond pleinement à nos objectifs en matière de diversification de l'offre de proximité et dynamisation du centre-ville.

Ainsi, il vous est proposé d'accepter cette rétrocession et de m'autoriser à signer les actes correspondants.

MINETTO Jean-Marc : 129 Grande Rue, c'était bien la maison des projets bis ?

BLUTEAU Jean-Michel : C'était l'ancien local Empruntis que nous avions préempté grâce à Monsieur Acquaviva, une disposition que la ville a employée pour reprendre les baux, qui a servi un temps à la maison des projets.

MINETTO Jean-Marc : La Maison des projets bis.

Pourquoi cette maison des projets s'arrête en même temps que le début de la campagne électorale ? À partir de là, on commence à avoir un bail avec un commerce qui est sûrement très bien.

Qu'est devenue la table numérique de la maison des projets ? C'était acheté, loué ?

BLUTEAU Jean-Michel : Tour à tour dans vos propos, on parle d'une maison des projets qui a arrêté son activité.



MINETTO Jean-Marc : Juste avant les élections.

BLUTEAU Jean-Michel : Vous avez les réponses.

MINETTO Jean-Marc : Pourquoi ne pas avoir fait ça avant ?

BLUTEAU Jean-Michel : Une maison des projets qui s'est arrêtée début août. À partir de là, nous avons une opportunité avec cette personne que l'on a accompagnée pendant un long moment pour s'assurer que le projet pouvait être pérenne. C'est ce pour quoi on se voit et qu'on aborde le sujet ce soir.

MINETTO Jean-Marc : Mais cette personne-là ne voulait pas le local avant, ou c'est parce qu'il y avait la maison de projets qu'il n'y avait pas le local avant.

BLUTEAU Jean-Michel : Non, ce n'est pas ça. Il y a eu un long processus par la CCI et par nous-mêmes pour la santé financière du sujet, sa pérennité, le fait qu'elle puisse avoir toutes les autorisations.

Vous aurez remarqué qu'on est déjà à la rentrée. Pendant deux mois, le local ne servait pas. Il ne servait pas auparavant, car elle n'était pas arrivée non plus.

MINETTO Jean-Marc : Et la table ?

BLUTEAU Jean-Michel : La table est en mairie. De combien a-t-on été subventionnée, Pascale ?

PAOLANTONACCI Pascale : 22 500 euros.

MINETTO Jean-Marc : 22 500 euros d'argent public pour financer cette table.

56

BLUTEAU Jean-Michel : Tout est argent public. En l'occurrence, ça nous a permis... Monsieur Calméjane, j'ai la parole. Merci.

C'était un moyen de communication, car à chaque fois on nous dit : « *on ne sait pas ce que vous faites, vous devriez plus communiquer, on ne sait absolument pas ce que vous avez fait, ce qui s'est passé, etc.* ». Que voulez-vous en dire de plus.

Sandrine Verbeque.

VERBEQUE Sandrine : Pourriez-vous nous rappeler le montant d'acquisition du bail avec les frais de notaire afférent et le montant des travaux ou remise en état avant le début de la maison des projets s'il vous plaît ?

BLUTEAU Jean-Michel : Je prends à rebours. La remise en état il n'y avait pas grand-chose à faire. En l'occurrence, le local Empruntis, rien n'a été modifié et il n'y a eu même pas un coup de rafraîchissement. Un petit coup de nettoyage, ce n'est pas ça qui aura coûté de l'argent.

La partie essentielle de votre question, l'achat du bail lorsque nous avons procédé à la préemption, c'était 33 000 €. Les frais de notaire, 2 500 €.

De nouveau Sandrine Verbeque.

VERBEQUE Sandrine : 33 000 plus 2 500, on va dire 35. Ça fait à peu près deux ans qu'on l'avait eu. On payait 1 000 et quelques euros à l'année de charges. Ce qui fait à peu près 37-38 000. On le revend 20 000. Parfait ! C'est à belle opération, pour la ville comme tout le reste.

Je peux comprendre le projet d'acheter des baux et/ou des locaux pour pouvoir retrouver des commerces dits de qualité, c'est ce qui était indiqué. Par contre, pas au détriment des Villemomblois. Quand on voit qu'il y a beaucoup de tarifs municipaux qui ont été augmentés, les prix de kermesse, etc. Je pense que c'est dommage. Vous auriez certainement pu peut-être trouver avec un montant plus élevé.



Je ne reviens même pas sur l'année dernière, ce qui a été cédé à 5 000 euros à différents commerces avenue Outrebon. Le boucher qui, d'ailleurs, je tiens à vous remercier Madame Paolantonacci, parce que vous avez posé une question à savoir si la boucherie avait bien vendu l'intégralité de toutes les viandes. Vous m'avez répondu oui. Il me semble que dans la boucherie, il en manque une, qui est celle du porc.

PAOLANTONACCI Pascale : Ça arrive.

VERBEQUE Sandrine : Ça arrive, oui. En tous les cas, avec vous, ce qui est super, c'est qu'on peut vous poser une question, et vous arrivez toujours à faire une pirouette cacahuète et dire « *c'est pas ma faute* ».

En tous les cas, tout ce que je peux dire là, c'est que votre parole, elle ne vaut pas grand-chose, puisque l'année dernière, vous nous disiez qu'il y aurait l'intégralité des viandes, ce n'est pas le cas. Pour la majorité des autres commerces que vous auriez revendus, à aujourd'hui, on n'en voit pas l'ombre d'un petit bout de quelque chose. Sachez que les Villemomblois sont vraiment très mécontents de cette avenue Outrebon.

BLUTEAU Jean-Michel : Il y a votre voisin qui veut dire quelque chose. Lahoussaine Biyoukar.

BIYOUKAR Lahoussaine : Sur l'extrait du registre des délibérations, il est mentionné que la commission de vie locale a été consultée le 17 septembre 2025, alors que nous avons été convoqués le 22 septembre, et je n'ai pas le souvenir d'avoir été consulté sur ce dossier. Monsieur Minetto était présent également.

MINETTO Jean-Marc : Il y avait un retoucheur à cet endroit-là.

POCHON Élisabeth : Non, c'était la commission urbanisme.

BIYOUKAR Lahoussaine : La ville enregistre une perte de 13 000 euros. J'aimerais rappeler la délibération du 20 octobre 2023. Vous aviez adopté des règles précises. Les candidatures devaient être évaluées par un comité pluraliste composé de la commission communale de développement économique, d'un représentant de l'ADEEV, d'un représentant de chaque conseil de quartier et de personnel technique.

Première question : est-ce que ce comité a été réuni ? Si oui, est-ce qu'il y a un compte-rendu ? Et si non, pourquoi cette procédure n'a pas été respectée ?

Deuxième question : j'aimerais connaître le nombre de projets qui ont été déposés, quels étaient les autres candidats et quels étaient leurs critères de solidité, le rapport financier et la plus-value commerciale.

Troisième point : vos propres critères d'analyse dans cette délibération du 20 octobre 2023 prévoyaient 40 % de la note sur la solidité financière du porteur de projet et sur le prix proposé pour la rétrocession. Or, lorsque j'ai lu l'annexe sur cette future société qui est en cours de création, on voit un capital de seulement 5 000 euros face à un loyer de 1 200 euros par mois et surtout qui propose 20 000 euros au lieu de 33 000 euros. Je voulais savoir comment cette candidature a-t-elle pu passer positivement ces critères.

Pour finir, vous nous demandez de rétrocéder un bail à une société qui, aujourd'hui, n'existe pas juridiquement. Est-il possible, légalement, techniquement, de voter aujourd'hui une délibération pour une société qui n'existe pas ?

BLUTEAU Jean-Michel : C'est assez simple comme réponse, la réponse est oui. Je passe la parole à Pascale Paolantonacci.

PAOLANTONACCI Pascale : Oui, on est capable de revendre un bail à une personne physique parce qu'on revend à Madame Filimon ou à toute société dont elle pourrait être représentante. Oui, c'est légal, ça se fait comme ça.

Concernant le comité de sélection, il y a déjà eu l'appel à projets. On avait déjà vu en commission urbanisme. On a eu un candidat pour ce local-là qui était un cordonnier qui avait recueilli l'assentiment de tout le monde sauf que la bailleresse n'a pas donné son accord. Elle a refusé le locataire au motif des possibles nuisances au niveau des machines de cordonnerie. C'est son droit, c'est la propriétaire.



Comme il y a un appel à concurrence infructueux, on a installé ce local sur le dispositif « installe ton commerce » qui est piloté par la MGP, mais surtout la CCI, qui, en lien avec le département création (création d'entreprise, porteurs de projets) les reçoivent et les accompagnent. C'est une mise en relation de porteur de projet avec la CCI qui leur permet de faire un business plan. La CCI vérifie la solidité du business plan, demande bien évidemment à la Ville, et surtout permet à ce genre de porteur de projet d'avoir des financements, notamment des cautions et des garanties bancaires avec Initiative 93. Ce dossier-là qui, de par la première procédure infructueuse a été mis sur « installe ton commerce », a rempli les conditions du cahier des charges.

BIYOUKAR Lahoussaine : Combien de projets ont été déposés ?

PAOLANTONACCI Pascale : Au niveau de la CCI, ils ont enregistré 3 demandes qui n'entraient pas dans les critères.

BLUTEAU Jean-Michel : Jean-Marc Minetto.

MINETTO Jean-Marc : Si, demain, cette personne décide ne plus faire de fleurs, vu qu'on lui passe un bail en tant que personne physique, qu'est-ce qu'il en est ?

BLUTEAU Jean-Michel : Aujourd'hui, nous passons une délibération. J'espère que vous allez approuver dès demain.

MINETTO Jean-Marc : Mais répondez-moi.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est ce que je suis en train de faire Monsieur. Aujourd'hui, on passe une délibération qui va me permettre de signer un acte de cession. On ne va pas faire ça demain matin. Du temps aura passé quant au processus de création de son entreprise et le fait qu'elle s'engage pour que ce soit quelque chose de pérenne.

Mais je crois de toute façon que vous êtes plutôt favorable à cette politique de préemption des baux pour redynamiser le commerce.

MINETTO Jean-Marc : C'est pour ça qu'on avait dit qu'on était d'accord pour le cordonnier.

BLUTEAU Jean-Michel : Vous regrettez comme nous qu'il y ait un coût financier, parce qu'à un moment donné on achète...

MINETTO Jean-Marc : C'est le delta.

BLUTEAU Jean-Michel : Ce qui m'importe au premier chef c'est que vous soyez d'accord avec cette politique. J'ai profité de l'été pour regarder mes archives et vous étiez l'un et l'autre sur la liste de Marc Daydie en 2014. L'avant-veille des municipales de 2014, je me souviens qu'il avait mis en avant le fait que dans son programme, il y aurait une politique dynamique pour réappropriation du commerce en procédant à des préemptions.

MINETTO Jean-Marc : C'était notre cas aussi. Simplement, ce qui nous interpelle, ce n'est pas le fait de préempter. On préfère voir ça qu'une agence immobilière ou qu'une assurance. On préfère voir un commerce qui va faire vivre la ville. Pour autant, ce qui nous interpellait, c'était le delta entre l'achat et la vente. Quelque chose qu'on revend 5 000 quand on l'a acheté 80 000. Il y avait un delta de 128 000 pour l'ensemble. L'argent public est facile à dépenser.

BLUTEAU Jean-Michel : Non, il n'est pas facile à dépenser ! Il doit être utilement employé. C'est vrai qu'il y a un gap. Maintenant, je bats en brèche les allégations qui ont été formulées tout à l'heure et d'ailleurs c'est sur



Facebook : l'exploitant de la boucherie Phoenix précise bien qu'il fait toutes les viandes. Je propose que vous retiriez vos propos Madame VERBEQUE.

VERBEQUE Sandrine : Je ne vais pas retirer mon propos.

BLUTEAU Jean-Michel : OK. D'accord. On le fera savoir. Dans ces conditions, je demande à ce qu'on ouvre le vote s'il vous plaît.

Il est procédé au vote électronique – Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 20 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART) et 15 abstentions (celles de Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, M. HADAD, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme BLANCO, M. BANCEL).

15. Confirmation de la cession au groupe AIC IDF des parcelles sises 95 à 97 avenue de Rosny à Villemomble, cadastrées section AE n° 100 et 147, d'une contenance respective de 2 168 m² et 1 102 m², soit une surface totale de 3 270 m²

BLUTEAU Jean-Michel : Point suivant. On passe à la Confirmation de la cession au groupe AIC IDF des parcelles sises 95 à 97 avenue de Rosny à Villemomble, d'une contenance respective de 2 168 m² et 1 102 m², soit une surface totale de 3 270 m².

Nous nous trouvons en entrée de ville juste après le cimetière, sur la parcelle dite « l'Escarcelle », pour laquelle nous avons été rendus acquéreur il y a plusieurs années de cela.

Aujourd'hui, nous revoyons ce sujet alors que nous avions déjà pris une première délibération en date du 12 décembre 2024. Cette délibération du 12 décembre 2024 a été attaquée au Tribunal administratif par Monsieur Patrice Calméjane.

Afin que l'on puisse moins dépenser d'argent pour défendre les intérêts de la ville, je rappelle que Monsieur Calméjane nous a traînés en justice au travers de 12 recours, qu'il les a tous perdus et que, malheureusement, parce qu'il nous faut défendre les intérêts de la ville, cela nous a coûté 26 000 euros TTC de frais d'avocats.

CALMÉJANE Patrice : Vous pouviez y aller sans avocat, on a un service juridique !

BLUTEAU Jean-Michel : Plutôt que de perdre notre temps plus avant sur ce sujet, il vous est proposé de repasser cette délibération avec des éléments essentiels à la bonne compréhension de chacun.

Une demande d'estimation à France Domaine a été réalisée et obtenue, et nous a indiqué le bon montant de vente de cette parcelle.

En effet, il y a eu une consultation. On ne peut pas parler d'une commission d'appel de jury ou de quoi que ce soit, parce qu'en l'occurrence, les textes ne nous obligent pas à faire une consultation. Mais on s'était permis, en temps masqué, à solliciter plusieurs promoteurs qui pouvaient être intéressés. On a retenu, puisque cela nous est permis d'autorité, de choisir les personnes à qui l'on vend. En l'occurrence, c'est AIC Île-de-France, pour un montant de 3 560 000 HT.

Enfin, à retenir, suite à l'expropriation qui avait eu lieu pour l'achat de cette parcelle, l'obligation qui était la nôtre de réaliser du logement social est devenue caduque. Nous avons dès lors repris notre liberté. Comme je l'ai évoqué en introduction, notre volonté est tout au contraire de pouvoir rééquilibrer le secteur, pour que ce soit de l'accession à la propriété pure, et qu'il n'y ait pas de volume qui soit proposé à des bailleurs sociaux. Est-ce qu'il y a des interventions ? Sandrine Verbeque.



VERBEQUE Sandrine : Oui, Monsieur le Maire, je vais juste vous répondre en deux mots sur ma question précédent, parce que vous n'avez pas voulu me redonner la parole.

En ce qui concerne la boucherie Phoenix où je vais acheter ma viande qui est délicieuse, il n'y a pas de sujet là-dessus. C'est une boucherie traditionnelle. Selon le dictionnaire, il y a juste à regarder, c'est une boucherie qui choisit ses animaux, fait maturer et sa viande, découpe, confectionne et détaille sur place. Point ! Je dis juste que dans cette boucherie il n'y a pas de porc et que quand j'avais posé la question à Madame Paolantonacci l'année dernière, qui m'avait assuré que oui, il y en avait, je faisais juste remarquer que ce n'était pas la vérité.

BLUTEAU Jean-Michel : Eh bien, on va tous au marché demain matin et on demande au gérant ce qu'il en est.
Patrice Calméjane.

CALMÉJANE Patrice : Concernant cette parcelle, c'est bien joli de vouloir enjoiver le sujet par rapport à votre délibération. Vous avez juste oublié de préciser quand vous avez commencé à lire la note que cette délibération était contestée devant le tribunal administratif, le 11 février 2005, pour principalement l'absence d'avis préalable de la direction de l'immobilier. Je l'avais signalé au mois de décembre, je vous avais dit « *votre dossier n'est pas complet, ça ne passera pas* ». Vous n'avez pas écouté, j'ai été obligé d'aller au tribunal administratif. Là vous essayez de déminer le sujet en disant « *je repasse la délibération* », mais entre guillemets on revient 10 mois après sur le sujet, alors que si les choses avaient été faites correctement, ça aurait bien fonctionné. Tout à l'heure vous vous êtes félicité d'avoir un service juridique qui était plein de qualités, etc. tant mieux, mais c'est quand même un peu inquiétant de présenter des délibérations pour lesquelles il manque un certain nombre de documents.

De la même façon, vous m'avez mis en cause directement en disant que j'ai écouté 25 000 euros pour le tribunal...

BLUTEAU Jean-Michel : 26 000.

60

CALMÉJANE Patrice : Vous avez aussi la possibilité de ne pas prendre un avocat pour aller au Tribunal administratif. Si votre service juridique a les éléments pour répondre et défendre la commune, vous répondez au tribunal et vous n'êtes pas systématiquement obligé d'aller chercher un cabinet extérieur. Ça, c'était pour la procédure.

Il est une chose de faire miroiter au moment de la délibération un montant important de 3 560 000 € pour les caisses de la commune, pour la vente de ce terrain, mais vous oubliez préciser qu'un enjeu important pour la ville n'est pas réglé et qui reste à la charge de la commune concernant le départ du fleuriste-marbrier.

L'indemnité de bail à ce jour n'est pas connue et le montant risque d'être un montant à quelques zéros. Pour l'instant, on a une situation un peu figée, on vend après une deuxième délibération parce que la première n'était pas valable. Mais on ne sait toujours pas qu'il est le net pour la commune puisqu'à aujourd'hui la négociation, et vous nous l'avez dit en commission urbanisme, n'est pas terminée et encore moins actée avec l'actuel occupant du lieu, le fleuriste-marbrier. On a une belle somme entre guillemets qui est écrite.

C'est comme tout à l'heure vos subventions de papier. Pour l'instant, on a un montant de papier qui donne l'impression qu'on va avoir une rentrée importante dans le budget de la commune, mais on est loin d'avoir dénoué l'affaire, puisque tant que le locataire sera à l'intérieur, l'opération de construction, et encore moins la vente du terrain, pourra se dénouer.

Concernant le centre de santé sur lequel vous m'avez attaqué en disant que j'ai bloqué le développement d'un centre de santé. Je rappelle ce qui a déjà été dit, les médecins sont déjà là, donc on n'a pas grevé l'offre médicale sur la commune. Une fois de plus, je vous avais dit qu'il manquait des éléments dans le dossier, notamment le fait que la démolition restait à la charge de la commune, et que là aussi, les textes de loi sont précis, on n'a pas le droit de faire perdre de l'agent à une commune dans une opération.

Il y avait le montant des domaines – vous ne nous avez jamais donné le montant – il a fallu perdre, « retirer » le montant de la démolition qui était resté à la charge de la commune.



D'autre part aussi, puisqu'on est là aussi pour se dire des vérités, ce n'est pas seulement moi qui bloque le sujet. Ils ont quelques difficultés à obtenir des autorisations d'emprunt.

Arrêtez de raconter des contre-vérités. Vous voyez, moi je suis respectueux de vos propos. Je ne dis pas que vous déblatérez, je dis que vous dites des contre-vérités par rapport à un certain nombre de dossiers.

Si vos dossiers sont bien montés, ça passera. Si les dossiers sont mal montés, il est de droit de chacun, conseiller municipal ou tout citoyen, de contester des délibérations du Conseil municipal quand elles ne sont pas conformes à la loi.

BLUTEAU Jean-Michel : Écoutez, moi, ça me va très bien. C'est-à-dire que vous êtes en train de nous dire « *vous ne travaillez pas bien, je suis obligé de faire des recours en justice* », et moi, par décision de justice, à chaque fois, je fais la démonstration que vous abusez de procédure, simplement pour faire perdre du temps. Et si aujourd'hui, c'est un projet qui va enfin voir le jour, et qui est véritablement une offre de santé supplémentaire... c'est assez exaspérant que vous fassiez le nom de la tête, alors que vous avez entendu, comme moi, lors de la présentation publique, par les docteurs Renault, Decleire et l'ensemble des professionnels, qu'il y avait trois... Vous voulez que je poursuive ? Je vous remercie... qu'il y avait trois internes des hôpitaux de Paris, qui allaient rentrer dans l'affaire, dans la MSP, en tant que généralistes, et qu'ils avaient zéro patientèle. Ils l'ont dit. Jean-Marc Minetto et Élisabeth Pochon m'en sont témoin, lors de la réunion publique à la médiathèque... Madame, si je vous ai interpellé ce n'était pas forcément pour vous donner la parole.

Ce que je veux dire par là c'est que lors d'une réunion publique – je crois qu'il y avait toute la représentation du Conseil municipal ici et surtout tout un tas de gens qui étaient intéressés – un interne a pris la parole et a dit : « *je commence à la MSP, mais j'ai zéro patientèle* ». Et c'est là où ces médecins nous ont quand même avoué qu'ils prenaient jusqu'à 1 200 patients en tant que médecins référents. Si je ne calcule pas trop mal, cela veut dire qu'on va avoir la possibilité peut-être pour 3 000 de nos concitoyens d'avoir de nouveau un médecin généraliste. Je ne suis pas sûr que je vais vous convaincre, parce qu'il est possible que vous soyez de mauvaise foi... mais moi je sais exactement ce qu'il en est, au moins parce que nous, nous suivons le dossier. Élisabeth Pochon.

POCHON Élisabeth : Au risque de vous déplaire, Monsieur le Maire, en ce qui concerne les abus de procédure vous avez également votre lot.

J'ai moi-même été victime de l'abus de procédure en début de mandat, parce que vous avez cherché absolument, je vous rappelle, à vous débarrasser de moi et de Madame Bergougniou. Vous êtes allé en appel, vous saviez que vous alliez perdre, mais vous avez poursuivi, etc. Donc, vous savez très bien utiliser aussi l'argent municipal à des fins de petites vengeances personnelles et assez mesquines.

La deuxième chose, c'est vous avez exercé des recours contre des permis sur lesquels vous saviez d'emblée que vous perdriez parce que les permis étaient de toute façon valables.

Vous avez là encore fait des recours contre des personnes et puis d'un seul coup vous stoppez parce que la période fait que vous ne voulez pas trop vous fâcher avec les Villemomblois. Donc vous savez exactement de chaque côté utiliser les recours. Encore une fois de l'énergie et de l'argent perdus.

Moi je veux reparler de cette parcelle de l'« Escarcelle ». Monsieur Rolland est un homme qui manipule extrêmement bien les chiffres, mais il lui manque à mon avis une dimension politique.

J'ai entendu souvent madame la première adjointe dire « *moi je ne fais pas de politique* ». On est première adjointe dans une ville, mais elle ne faisait pas de politique non plus. Or, quand on est élu, on fait de la politique. Et quand on essaye de destiner sa ville, on essaye de faire de la politique.

Je ne vous parlerai pas de la bataille qu'on a menée quand vous avez fait le bâtiment sur l'ancien truc Renault. Et puis là, sur le nombre de logements qui ont été faits dans ce quartier-là, parce que vous avez voulu faire les logements. Je vous rappelle que Villemomble est soumise à faire à peu près 140 logements par an, je crois. Donc, voilà, donc vous en avez fait plus, mais toujours dans des quartiers un petit peu à l'écart de tout. Déjà, on sait que c'est un quartier qui va avoir des difficultés, qui a des difficultés de circulation. Un quartier qui est déjà en difficulté par rapport à la circulation.



Là, on a une grande parcelle dans un nouveau quartier qui a à peu près multiplié sa population par trois ou quatre. La seule chose qu'on va faire c'est la densifier. C'est à dire qu'au lieu d'imaginer qu'on pourrait y faire un équipement au public, quelque chose qui fasse respirer un peu quartier, peut-être y a-t-il besoin d'un nouveau bâtiment, d'un nouveau théâtre, je n'y ai pas encore réfléchi... Pendant la campagne, on va peut-être vous faire des propositions. Je ne vais pas tout vous dire aujourd'hui.

Mais en tous les cas, une parcelle qui doit être conservée dans le but de faire un bâtiment pour un usage collectif, et non pas d'aller rajouter, avec le prétexte – je n'aime pas du tout quand vous parlez comme ça de mixité. Je vous ai déjà entendu dire, Monsieur le Maire, qu'on n'allait quand même pas mettre des logements sociaux en centre-ville, et ça je peux vous le ressortir, vous êtes même enregistré, alors ne me dites pas que vous ne l'avez jamais dit.

La mixité, ce n'est pas seulement quand on construit sur les abords, d'aller mixer dans les abords. On peut aussi mixer dans la totalité de la ville. En tous les cas, je ne suis pas d'accord sur ce projet-là, parce que c'est un projet par lequel vous espérez compenser la bêtise que vous avez fait avec la ZAC.

Mais là, vous allez voir que les gens qui sont dans la ZAC et qui étaient dans votre périmètre de ZAC, ils ont non seulement perdu avec l'ensemble des immeubles. Je ne sais pas ce que vont devenir ces maisons qui vont être achetées, en attendant vivre avec des maisons murées au milieu. Et maintenant, c'est un futur chantier avec encore 40 logements, qu'ils soient accessibles à la propriété ou pas, avec des sorties qui sont directement prévues sur la Grand-Rue, etc. C'est une catastrophe. C'est encore une fois une catastrophe qui ne va pas du tout améliorer le trafic de notre Grand-Rue, qui ne va pas non plus améliorer la promenade éventuelle.

On parlera peut-être un jour des chemins quand vous avez tous accepté de céder. Votre coulée verte, elle me fait sourire. Je vous en aurais proposé une autre qui permettait aux Villemomblois de marcher en parallèle de la grand-rue. Mais vous avez accepté les ventes des chemins. Je vous dis je ne vote pas ce truc-là parce que c'est une bêtise ! C'est une bêtise !

BLUTEAU Jean-Michel : Bien, on peut passer au vote.

Il est procédé au vote électronique – Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à la majorité par 20 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART) et 15 voix contre (celles de Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, M. HADAD, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme BLANCO, M. BANCEL).

16. Modification du projet d'avenant n°1 au protocole d'accord relatif à la fusion par voie d'absorption de l'Office Public de l'Habitat de Villemomble Grand Paris Grand Est par la SA d'HLM VILOGIA, entre l'EPT Grand Paris Grand Est, la SA d'HLM VILOGIA et la Ville de Villemomble

BLUTEAU Jean-Michel : Lors de sa séance du 25 juin 2024, le Conseil de territoire Grand Paris Grand Est a approuvé l'opération de fusion-absorption de l'Office Public de l'Habitat (OPH) de Villemomble Grand Paris Grand Est, conduite par le bailleur social VILOGIA.

À cette occasion, ont été validés :

- Le projet de traité de fusion entre l'OPH et la société anonyme d'habitation à loyers modérés (HLM) VILOGIA ;
- Le protocole d'accord entre VILOGIA, l'EPT Grand Paris Grand Est et l'OPH, définissant les engagements réciproques des parties dans le cadre de cette opération.

Le préambule du protocole d'accord précise que la Ville de Villemomble est appelée à devenir signataire du document par le biais d'un avenant, afin de se substituer à l'EPT dans la délivrance de la garantie d'emprunt qui est un principe légal, indispensable, je dirais même incontournable, à la réalisation des travaux de réhabilitation.



En ce sens, le Conseil municipal a approuvé, le 12 décembre 2024, le projet d'avenant n°1 au protocole d'accord, permettant la substitution de la Ville à l'EPT pour porter la garantie d'emprunt, l'intégration de la Ville comme cosignataire du protocole et la définition de ses engagements propres dans le cadre de l'opération. Afin de consolider les engagements respectifs de l'EPT GPGE et de la Ville et de permettre à VILOGIA de mobiliser les financements nécessaires au démarrage des travaux, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification du projet d'avenant n°1 par voie d'avenant.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette modification.

Il faut retenir de cet avenant, c'est que c'est bien la ville qui sera garantie d'emprunt, comme on le fait sur toutes les opérations concernant le logement social. La ville et la ville seule, même si désormais on est avec un partenaire qui est une entité nationale. À partir de là, c'est bien utile. Si demain, on n'arrivait pas à garantir l'emprunt, on aura toujours la solution de la CDC. Mais mieux que tout, c'est que nous avons l'assurance que nous serons sollicitée pour chaque opération, une par une, pour requérir notre approbation à la garantie.

Patrice Calméjane.

CALMÉJANE Patrice : On a déjà longuement parlé de cette cession du patrimoine de l'OPH à Vilogia. Nous nous sommes déjà largement exprimés contre cette cession. Mais je voudrais quand même rappeler l'attention de l'ensemble de mes collègues sur les enjeux de ce dossier.

La substitution de la ville à l'EPT va engager le budget de la ville sur plusieurs décennies avec la garantie d'emprunts qui vont être contractés par Vilogia. Dans les premières approches, on nous parle déjà de 26 millions d'euros. Et ça pourrait nous rassurer si ça se passait bien, mais Vilogia est gestionnaire depuis le 1er janvier et force est de constater que les premiers mois de gestion de Vilogia ont causé beaucoup de problèmes aux locataires : problèmes de chauffage, problèmes d'eau chaude, ascenseurs en panne, rappel de charges. La liste est longue. Monsieur le maire qui siège au conseil de surveillance de Vilogia ne s'est que très faiblement impliqué dans ces dossiers pour aider les locataires à régler les problèmes qu'ils vivent au quotidien.

BLUTEAU Jean-Michel : Faux !

CALMÉJANE Patrice : Sur ce sujet, et par rapport aux engagements – dans votre propos, vous avez dit « *si jamais il y a un problème chez Vilogia, c'est la substitution, ça sera la CDC* ». Au moins, quand c'était l'OPH et qu'on garantissait les emprunts, on avait un patrimoine, à notre main. S'il y avait eu un problème, dans la force des choses, on aurait pu vendre toute ou partie du patrimoine pour récupérer l'argent que la commune garantissait.

BLUTEAU Jean-Michel : Faux !

CALMÉJANE Patrice : Là, dans une structure comme vous l'avez décrite, énorme, telle que Vilogia, pour aller récupérer quelque chose, je pense qu'on peut toujours s'accrocher.

Devant l'incertitude que fait peser, pour les décennies à venir, cette opération sur le budget de la ville, je voterai contre.

Auparavant je demanderai d'ailleurs un vote à bulletin secret pour que chacun des conseillers municipaux ici ce soir puisse s'exprimer en leur âme et conscience et qu'ils mesurent bien l'engagement qu'ils vont prendre sous couvert d'une petite délibération qu'on nous fait passer à 23h et qui semble être de pure forme en disant se substituer à l'EPT qui engage les finances de la ville pour les décennies, et pas seulement la fin du mandat, les décennies à venir sur sa responsabilité financière.

BLUTEAU Jean-Michel : Sandrine Verbeque.

VERBEQUE Sandrine : Je vais juste compléter les propos de Monsieur Calméjane. Avec Monsieur Biyoukar, nous faisions partie du conseil d'administration de l'OPH quand l'OPH de Villemomble existait encore. À plusieurs reprises, on a exprimé notre refus, notre mécontentement sur Vilogia. Je me souviens quand il y a eu la cession



où vous disiez « *je vais faire partie du conseil de surveillance au niveau de Vilogia, ne vous inquiétez pas au moins j'y serai s'il y a des problèmes je pourrai intervenir* ». Force est de constater que depuis maintenant bientôt un an il n'y a absolument rien qui se passe. Bien au contraire, c'est de pire en pire pour les Villemomblois. Il y a juste à parler avec eux, à regarder les réseaux sociaux. Malheureusement ça continue. Les températures baissant et l'hiver rapprochant, j'ai bien peur que malheureusement on soit encore contraint à des problèmes d'eau chaude, des problèmes d'ascenseurs et autres.

De notre côté ce sera non, on ne va pas du tout voter pour ça. Mais j'aimerais bien que tout le monde soit conscient au niveau de votre majorité parce que beaucoup de choses qui se disent, qui sont votées quand il n'y a pas le choix. Beaucoup de choses se disent en dehors et je sais qu'il y a quand même pas mal de personnes dans la majorité. On verra, on leur donne la possibilité de voter contre et on verra bien la parole et la loyauté qu'ils peuvent avoir vis-à-vis des Villemomblois qui étaient contre ça.

Il y a peut-être un moyen, là maintenant, de redire qu'on n'est pas d'accord et que ça s'arrête.

À aujourd'hui, les Villemomblois n'ont pas d'eau chaude, n'ont pas de chauffage, ont que des problèmes avec Vilogia et en plus on va leur faire assumer des millions d'euros pendant des années parce que vous décidez.

BLUTEAU Jean-Michel : Nathanaël Bancel.

BANCEL Nathanaël : Merci beaucoup. Juste pour rappeler que Vilogia est une société anonyme privée qui a pour but de faire des bénéfices. Donc forcément, ils ont intérêt à gagner de l'argent au bout du compte, c'est leur raison d'être.

Moi, je me questionne sur l'intérêt ou ce qui motive une telle délibération à notre Conseil municipal. Quel est l'intérêt pour la ville de Villemomble, pour les Villemomblois d'accepter ce genre de choses ?

J'ai du mal à voir quel peut être l'intérêt de couvrir une société pendant des années. L'intérêt m'échappe. Une société privée qui plus est.

On aurait pu y avoir un intérêt si par exemple on avait négocié en échange, si on avait entamé un bras de fer sur les conditions de logement, sur des investissements à faire, sur des choses à faire.

Soit ça m'a échappé, mais je ne crois pas que ce soit exposé-là. J'ai l'impression que ce document est presque un peu décoré d'une certaine forme de réalité. Il y a des gens qui ont des problèmes de chauffage et d'eau chaude de façon extrêmement récurrente, et nous on se demande si on va couvrir les intérêts de Vilogia.

J'ai l'impression que le débat est un peu loin de la réalité de ce que vivent certaines personnes.

BLUTEAU Jean-Michel : Effectivement, c'est un sujet que vous prenez par le petit bout de la lorgnette, suivant les réseaux sociaux et pour lequel, je crois qu'il y a une personne ici qui est locataire de Vilogia et qui pourrait évoquer le sujet et qui, comme les 1 800 autres locataires, ont reçu une petite documentation sur ce qui va se passer.

Alors pour expliquer à Monsieur Bancel, pourquoi cette garantie ? Parce qu'elle est légale et obligatoire, c'est-à-dire que nous n'avons pas d'autre moyen que de solliciter la collectivité de rattacher pour assurer le financement des travaux qui vont être mis en œuvre. Ces travaux vont être à hauteur de 58 millions d'euros, ce qui est une somme qui est colossale.

Actuellement, sur Bénoni des travaux sont en cours pour 127 logements, pour lesquels il y a un investissement de 11 800 000 euros, travaux qui ont commencé et qui vont perdurer pendant 18 mois. Pour faire quoi ? Amélioration énergétique. On en a parlé, on le fait assez souvent avec Guy Rolland et avec Éric Mallet, de tout l'enjeu que nous avons sur la facture énergétique. Nous allons avoir des logements sociaux qui seront mieux isolés, qui vont bénéficier de nouvelles chaudières et qui vont pouvoir résorber tous les problèmes - que vous indiquez ici et que nous visons sur les réseaux sociaux - pour lesquels je suis totalement investi, systématiquement investi à résorber les problèmes qui sont soulevés. Problèmes qui sont le fait de deux choses principalement : l'obsolescence du bâti, si j'ai cité Bénoni, c'est également vrai à Michelet Trois Frères où c'est une somme de 17 millions d'euros qui va être investie dans le cadre de la réhabilitation lourde.

Enfin, et ça c'est uniquement ce que nous avons sur le scope, Fosse aux Bergers, où là pour les 281 logements, il va y avoir un investissement de rénovation, de réhabilitation, de résidentialisation, à hauteur de 21 500 000 euros. Et ça, c'est pour résorber l'obsolescence d'un patrimoine ancien, réalisé en très grande partie



dans les années 60. Michelet Trois Frères, c'était un petit peu plus tard. Sur un bâti qui a fait l'objet de deux réhabilitations dans le temps, à 20 ans d'écart, mais qui aujourd'hui requiert, parce que les normes ont changé, pour avoir chaud chez soi, avoir de l'eau chaude, avoir un entretien qui soit correct. Et tout ça, c'est pour résorber l'obsolescence.

L'autre problème que nous avons sur ce patrimoine, ce sont les dégradations. Mes collègues anciens administrateurs du Conseil de l'OPH m'en sont témoins, il y a des sommes colossales : à Bénoni-Eustache, au plus fort du trafic de drogue qu'il y avait et que nous avons permis de résorber, on avait eu sur un exercice, en 2022, 283 000 euros uniquement de réparation.

Obsolescence du bâti, et Éric Mallet pourrait nous en dire autant, du bâtimenterie villemomblois où on a beaucoup de bâtiments anciens, mal entretenus ou pas entretenus, qui vont mobiliser pour les années qui viennent – vous avez raison, on est en train de s'engager pour plusieurs années – afin de revenir au niveau d'un patrimoine qui n'aura jamais, ou en tous les cas, pas suffisamment été bien entretenu.

Nous ne nous arrêterons pas là. C'est pour ça que j'insiste sur la qualité et l'intérêt de cet avenant. C'est un accord, un avenant à une convention. Mais à chaque fois qu'il y aura une opération qui sera engagée par Vilogia, ce sera à nous de garantir l'emprunt.

On ne s'arrêtera pas là, parce que si j'ai cité Bénoni, Michelet et la Fosse aux Bergers, il y aura aussi à venir Floréal, le 1-3 Avron, qui aujourd'hui est notre plus beau bâtiment (le 1^{er} qui est de 1933, mais aujourd'hui il fait l'objet d'une ancienneté qui est à résorber), les sites de Mauriac, du 122 Grande Rue, du 10 Avenue Detouche, de la Montagne Savart. Et là, Madame Pochon, je puis vous dire que ce que je viens de citer en dernier lieu, Avenue Detouche, Montagne Savart, 122 Grande Rue, ce n'est pas en périphérie. Là, vous êtes en cœur de ville. Donc, il y a eu une longue politique du logement social, accessible, et de permettre de l'avoir partout sur Villemomble.

On ne s'arrêtera pas à ces réhabilitations. Il y a un entretien quotidien qui est à faire. Je regrette, mais à chaque fois qu'on m'interpelle sur des dégradations d'ascenseurs qui ne fonctionnent pas, c'est le fait de malveillance et de dégradations. Par exemple, à la Tour Trois Frères, on a encore un ascenseur qui ne fonctionne pas. Les trois, merci, Jeannine. Dans un quartier qui n'est pas encore totalement pacifié. J'ai des situations avec des jeunes qui stockent encore en bas, qui dorment dans leur voiture et qui font les boîtes aux lettres. Donc là aussi, en termes de sécurisation, si j'ai parlé de résidentialisation, c'est parce qu'on a ces sujets-là sur lesquels nous sommes totalement investis.

Avant de passer au vote, je veux bien entendre Nathanaël Bancel et puis on se soumettra au suffrage à bulletin secret.

BANCEL Nathanaël : Pour ma pleine compréhension. Vous expliquez qu'on doit se porter garant des emprunts pour une raison légale. Mais là, on vient modifier un document qui a été préalablement signé, qui avait été signé par l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est. Pourquoi modifier ce document-là aujourd'hui ? C'est une obligation légale ? Le premier document n'était pas valable, c'était une erreur, donc aujourd'hui, on vient rectifier cette erreur-là ?

J'ai l'impression qu'on a engagé quelque chose et maintenant, on se dit « *on n'a plus le choix, on doit y aller* ». Si aujourd'hui le Conseil municipal dit non, il se passe quoi ?

BLUTEAU Jean-Michel : L'objectif, c'est que ce soit la ville. C'est un principe avec mes collègues maires de l'EPT, que nous avons acté : on est chacun chez soi. Chaque ville garantira les emprunts, que ce soit pour Vilogia, pour Batigère, CDC Habitat, etc., chaque ville garantira les emprunts qui concerneront le patrimoine social lors d'une réhabilitation, lors d'une construction de sa ville. Ce n'est que pour ça qu'on repasse la délibération ce soir.

Je mets aux voix s'il vous plaît. L'administration me dit qu'il faut requérir un vote pour que l'on vote à bulletin secret. À main levée, qui souhaite le vote à bulletin secret ? 9 votes favorables. Vote à bulletin secret.



Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.

Nombre de votant : 35

Nombre de suffrages exprimés : 35

Vote « Pour » : 20

Vote « Contre » : 15

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Dossier adopté à la majorité des membres présents et représentés.

Départ de Mme VERBEQUE – pouvoir de Mme BLANCO devenu caduc.

17. Avis consultatif de la Ville de Villemomble sur le projet de Plan Local de Mobilité arrêté par l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand Paris Grand Est le 1^{er} juillet 2025

BLUTEAU Jean-Michel : Il vous a été remis sur table une petite modification dans la présentation de la délibération 17. Cette délibération vous est remise dans une nouvelle rédaction avec précisé que la mention « *sous réserve* » a été supprimée afin d'exprimer un avis non conditionné. Cet avis est accompagné de remarques et de propositions d'évolution détaillées en annexe qui visent à améliorer le projet sans en conditionner l'approbation.

Nous parlons du plan local de mobilité de l'établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est pour lequel nous devons, en tant que personnes publiques associées, émettre un avis.

Je vais laisser la parole à Alex Boulon pour la présentation.

66

VERBEQUE Sandrine quitte la réunion à 23 h 04.

BOULON Alex : Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local de Mobilité (PLM) de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est, arrêté par délibération du Conseil territorial en date du 1er juillet 2025, la Commune de Villemomble, en qualité de Personne Publique Associée (PPA), transmet par la présente son avis.

Conformément aux dispositions de l'article L2141-32 du Code des transports, la Ville de Villemomble est reconnue en tant que Personne Publique Associée. À ce titre, son avis est réputé favorable à défaut de réponse dans un délai de trois mois suivant la transmission du projet.

La Commune de Villemomble, qui a activement contribué au suivi et à l'élaboration de ce document stratégique structurant pour les mobilités du territoire à l'horizon 2030, tient à émettre un avis favorable, sous réserve de la prise en compte de certaines corrections matérielles et précisions à apporter au document final.

Contexte national : La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), promulguée le 24 décembre 2019, constitue une réforme majeure du cadre législatif encadrant les politiques de mobilité en France. Elle vise à améliorer l'efficacité et la cohérence des actions publiques en matière de transports, notamment par une meilleure articulation entre les différents échelons de planification territoriale. Dans cette perspective, le Plan des Mobilités en Île-de-France (PDMIF) constitue le cadre stratégique régional en matière de déplacements. Il décline les objectifs de la LOM au niveau régional et s'impose comme document de référence pour l'élaboration des Plans Locaux de Mobilité (PLM), lesquels en assurent la déclinaison opérationnelle à l'échelle des territoires infrarégionaux.

Contexte régional : Le projet de PLM s'inscrit dans un environnement réglementaire complexe, soumis à une hiérarchie des normes exigeantes. Il doit notamment être compatible avec le Plan des Mobilités en Île-de-France 2030 (PDMIF 2030), destiné à se substituer au Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF)



adopté en 2014. Le PDMIF 2030, validé par la commission d'enquête publique et en attente d'approbation définitive, repose sur cinq grandes orientations déclinées en quatorze axes d'action, parmi lesquels :

- Le développement d'alternatives à l'usage individuel de la voiture ;
- Le partage équilibré de l'espace public entre les différents modes de déplacement ;
- La décarbonation du transport de marchandises et du fret ;
- La transition énergétique du parc automobile francilien ;
- La promotion des mobilités actives et inclusives.

Les PLM, obligatoires pour les EPT franciliens, ont vocation à détailler les priorités du PDMIF à l'échelle locale et à proposer une feuille de route adaptée aux enjeux spécifiques de chaque territoire.

En ce qui nous concerne, il s'agit du Plan Local de Mobilité de Grand Paris Grand Est qui s'articule avec de nombreux documents de planification, parmi lesquels :

- Le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF), en vigueur jusqu'à l'approbation définitive du PDMIF 2030 ;
- Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) ;
- Le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) ;
- Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ;
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;
- Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) ;
- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Ces documents encadrent la cohérence entre les politiques d'aménagement, de transition écologique et de mobilité à l'échelle locale et régionale. Le PLM constitue ainsi un outil stratégique de territorialisation des orientations du PDMIF, tout en assurant l'articulation avec les projets d'aménagement et d'infrastructure portés à l'échelle locale.

Je ne vais pas vous lire tout le document, c'est assez long. Je pense que vous avez lu le document, Monsieur Minetto. Vous avez certainement des questions.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vais permettre d'abord de passer la parole à Patrice Calmékane qui l'a sollicité en premier.

CALMÉJANE Patrice : Nous devons donner un avis consultatif de la ville de Villemomble sur le projet de plan local de mobilité qui a déjà été arrêté par l'établissement public territorial le 1er juillet. On nous demande de re-délibérer sur quelque chose qui a déjà été approuvé.

Que ce soit au territoire, puisque j'ai la chance de siéger à Grand Paris Grand Est, ou en commission urbanisme, même si on peut se satisfaire de la présentation de ce plan, il reste beaucoup d'interrogations. Notamment des interrogations dans sa déclinaison sur Villemomble.

Des éléments évoqués en pages 11 à 15 pour Villemomble, mais il y a des enjeux importants qui sont notés et pour lesquels on n'a pas eu de réponse de la majorité municipale sur le sujet.

- Page 28 du document, il nous l'est dit « *la majorité des voies de la ville ont passé à 30 km/h* ». Quand j'ai demandé des détails sur quel est le schéma et quels aménagements, on n'a aucun élément, aucune réponse.
- Page 39, au niveau du stationnement, il est noté qu'il y a une extension du stationnement payant autour des gares, et c'est d'ailleurs une déclinaison régionale, autour des gares du RER et de 200 mètres autour des gares du tramway T4. Si autour des gares du RER il y a déjà des zones de stationnement, les 500 mètres, ça implique quand même des extensions sur un certain nombre de rues, qui vont avoir un impact non négligeable pour les riverains. Le long du T4, pour l'instant, c'est une nouveauté, puisqu'il n'y a pour l'instant aucune zone en stationnement payant dans ce secteur. Ça implique quand même une bonne partie du boulevard d'Aulnay et les perpendiculaires qui sont autour. Comment ça va se décliner ? Comment les gens vont recevoir ce type de



projet ? Il n'y a pas eu de consultation, il n'y a pas eu de réunion thématique ou par quartier avec les citoyens. Et là on va nous dire : « *on n'a plus le droit de faire de réunion, on est en période de financement des campagnes, donc on met ça sous le tapis* ».

-Page 52, il est aussi noté la réalisation de 534 places de stationnement pour les vélos. Pareil, aucune déclinaison sur leur implantation, leur situation, la mise en œuvre de tout ça.

- Page 60, il est aussi noté que de nouvelles places pour les véhicules électriques et donc de bornes de recharge doivent être mises en œuvre, mais sans plus de précision. On ne connaît ni le nombre, ni la localisation, ni le pourquoi, ni le comment.

Et puis, alors, plus grave, et ça a été un petit peu évoqué dans les réserves de la commune, qui maintenant sont seulement des observations, mais plus des réserves : le chiffrage de tout ça. Il y a un bureau d'études techniques qui a fait un chiffrage qu'on pourrait dire un peu à « la grosse ». Si on ramène au niveau des habitants cela donne au minimum, je dis bien au minimum, pour Villemomble un impact de l'ordre de 2 millions d'euros. Encore une fois ce n'est qu'une estimation. Je pense que le double sera au minimum nécessaire, parce que l'on sait qu'au niveau des infrastructures dès qu'on commence à toucher un certain nombre de choses au niveau de la voirie, ce n'est pas simple.

Tout ça laisse beaucoup d'incertitudes. Soit, comme vous l'évoquez tout à l'heure, ça va devenir quelque chose qui est devenu un peu fréquent ce soir dans nos propos, c'est juste un document de papier qui ne sera pas mis en œuvre, et on se fait plaisir en disant « *c'est déjà approuvé par la région, c'est déjà approuvé par le territoire et nous on va approuver ce document* » et puis il n'en sera pas fait grand-chose. Notamment par exemple aux mobilités douces, aux pistes cyclables, aux besoins de sécurité vis-à-vis des passages piétons et de la sécurisation globale de la circulation dans notre ville, pas grand-chose ne sera fait.

Ou alors, on se dit on va vraiment faire quelque chose et on va vite s'apercevoir qu'on n'aura pas les moyens financiers, ça va nous ramener à notre débat budgétaire de tout à l'heure.

Et puis, je ne sais pas, je n'ai pas bien compris, on nous a redonné un document complémentaire. À la fin, il y a un plan avec quelques traits bleus. Comme il n'y a pas de légende, je ne sais pas à quoi correspond.

J'ai repéré la mini-piste cyclable d'Outrebon. Est-ce que c'est ça le schéma de l'extension des pistes cyclables à Villemomble ? Je l'ai déjà dit aussi en commission, les gens qui font des plans sans mettre de légende, pour moi, c'est poubelle directe. Ça ne veut rien dire.

Donc, pour tous ces éléments-là, comme je l'ai fait au niveau du territoire, je mettrai quand même une abstention un peu forte. On ne va pas voter contre, parce qu'il y a quand même des éléments positifs vis-à-vis des objectifs de circulation douce, de diminuer la pollution, d'augmenter la sécurité sur la commune. Mais il y a quand même beaucoup d'incertitudes sur la mise en œuvre dans le détail sur notre commune, sur la consultation des citoyens et sur les moyens financiers qui vont être nécessaires.

Pour terminer, il n'y a pas eu beaucoup de réunions à Villemomble sur le sujet. Une a été organisée par le territoire dans la commune, mais malheureusement, Monsieur le Maire n'est même pas resté jusqu'à la fin. Il n'est même pas arrivé aux conclusions avec les citoyens qui étaient là.

Je voudrais annoncer qu'il y a un avis d'ouverture de participation publique par voie électronique, dans le cadre du plan de mobilité, et qui va être ouvert pendant 30 jours, du 13 octobre au 11 novembre. Ça serait bien aussi que la mairie le signale sur son site internet pour que les Villemomblois qui voudraient se pencher sur le sujet puissent venir consulter les documents en mairie et aussi donner leur avis et pas seulement le Conseil municipal par des choses qui vont avoir une incidence sur leur quotidien, sur leur proximité vis-à-vis de leur habitat, mais aussi de leur déplacement. Merci.

BLUTEAU Jean-Michel : Je passe la parole à Jean-Marc Minetto.

MINETTO Jean-Marc : Ce dont vient de parler Monsieur Calméjane, c'est sur le site de l'EPT, mais pas sur le site de la ville ni dans le journal municipal. Ce n'est nulle part.

Comme je sais que vous aimez bien que je fasse ça, 517 pages. 517 pages, un document qui date du 1er juillet de 2025. C'est un document une nouvelle fois extrêmement intéressant, avec un nombre d'informations sur



notre ville et les alentours, extrêmement intéressant. C'est comme la CAF tout à l'heure. Je pense que vous avez tous vu les 517 pages. Interrogation écrite ? Non, on ne va pas le faire.

CALMÉJANE Patrice : Vous nous donnez les indices.

MINETTO Jean-Marc : Très sincèrement, Monsieur le Maire, pourquoi ne pas nous avoir donné ce document avant en disant dans les deux mois à venir, nous allons avoir à débattre, et discuter de ça ?

CALMÉJANE Patrice : Je l'ai fait pour mes collègues.

MINETTO Jean-Marc : Vous l'avez pour vos collègues. Nous n'avons pas la chance de siéger à l'EPT. Pour autant, le minimum, Monsieur Boulon – pas Monsieur le Maire, il ne le fera pas – aurait été de nous envoyer ce document. Nous aurions pu le travailler, mais nous l'avons travaillé !

Déjà, on est heureux de voir qu'en page 137 de l'annexe 5, on retrouve pratiquement le projet qu'on avait présenté à Monsieur Mage, projet qui permettait de traverser en continuité la ville, au moment des coronapistes, sans passer par les très grandes rues.

On peut lire aussi dans ce document que vous avez travaillé avec l'association MDB. C'est une bonne chose, car c'est une association villemombloise. Je suis adhérent à MDB et je me suis bien gardé de venir aux réunions, car j'ai pensé, comme pour les conseils de quartiers, que l'élu, quand bien même il était adhérent, il n'avait pas à être là.

En l'état, ce document ne sera exploitable que dans deux mois, quand on aura eu le temps de le travailler. Mais en l'état, il n'est pas exploitable. Je vais quand même poser une série de questions sur ce qu'on y trouve dedans.

Premièrement, quelque chose qui est lié peut-être à l'extension du tramway, on voit diminuer le nombre de passagers sur la gare du Raincy-Villemomble. Le nombre de tickets passés. Soit les gens font maintenant beaucoup de télétravail, ce qui est possible, soit ils ont trouvé des solutions alternatives avec le métro ligne 11. À un autre endroit, on voit que Monsieur le Maire est maintenant favorable à la ligne 11, nous l'en félicitons.

Merci, Monsieur Zartosht, parce que je crois que si lui n'avait pas fait le boulot, vous vous seriez caché.

Pour l'instant, vous n'avez pas encore compris que ça ne pourrait pas se faire à la gare de Villemomble, parce que ça va coûter bien plus cher, mais bon, ça on en parlera.

On voit également que notre ville est dotée d'un PAV. Je ne sais pas si certains d'entre vous ont déjà vu le PAV ? Non. Merci, enfin qui suit. Le PAV (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des espaces publics). Je ne l'ai jamais vu. Je ne sais pas si l'avez vu, Monsieur Boulon ? Mais pour autant, je pense que ça aurait été intéressant de nous présenter ces documents à l'avance.

On retrouve dans cette fameuse annexe 5, le tracé qu'on avait fait à l'époque pour Monsieur Mage, à très peu de choses près. Ça fait maintenant plus de cinq ans que vous êtes à la tête de la ville, et finalement, qu'est-ce qu'on a ? On a les 100 mètres de pistes cyclables de l'avenue Outrebon qui démarrent n'importe où et qui terminent n'importe où. Pour l'avoir pris encore ce matin, je peux vous dire que quand vous venez du boulevard de Gaulle et que vous voulez tourner à gauche, sur le vélo vous serrez les fesses ! Les gens ne sont pas habitués à voir quelqu'un qui tourne et ça peut faire très très peur. J'ai pris une vidéo l'autre jour, j'ai eu de la chance, car on a failli me rentrer dedans.

En descendant, c'est la même chose parce que les gens vous engueulent en disant « mais elle est à côté la piste cyclable ! ». « *Non, non, Monsieur, la piste cyclable c'est pour remonter* ».

Il y a sûrement un petit peu d'éducation à faire, mais il n'y a pas que des Villemomblois qui passent là.

Le document explique que la ville a travaillé au plan vélo : la rue qui remonte rue Laennec, du côté de Rosny, puis qui termine dans un cul-de-sac, c'est-à-dire que quand on tourne en haut de la ville Laennec, on continue la piste cyclable et là, un cul-de-sac. Et puis c'est le bout de piste cyclable qu'il y a dans l'avenue Outrebon.

Mais vous allez travailler avec MDB, et je vais y revenir après.



Et effectivement, à votre corps défendant, quelques contresens à vélo. On les prend en serrant très fort les fesses. Quand bien même on l'a vendu aussi ça, Monsieur Mage, mais on le prend en serrant fort les fesses. Mais comme les tracés au sol que vous avez faits datent maintenant de presque deux ans, si vous prenez l'avenue Fredy, et qu'il y a eu des travaux dans la rue, les trucs au sol, il n'y en a plus. Et là, vous prenez votre rue en contresens et vous dire, je vais me le prendre, je vais me le prendre. Je touche du bois, pour l'instant, je ne m'en suis pas chopé un. Mais, quand on fait ce genre de choses et qu'il y a des travaux dans la rue, on essaye de faire en sorte que les tracés au sol continuent.

Alors, Monsieur le Maire, déjà au départ, en novembre 2024, c'est MDB qui vous a dit « *nous, on voudrait parler du plan vélo* ».

Si on prend l'opération Cœur de ville, la fameuse piste cyclable d'enfer leur a été présentée. Mais ils n'ont pas été consultés pour autant. On leur a dit voilà comment sera cette piste cyclable, aussi bien venant du boulevard De Gaulle qu'après, pour rejoindre l'avenue de Rancy, parce que finalement, on voudrait pouvoir continuer, mais il n'y a pas.

Je rappelle ce que vous avez dit tout à l'heure, Monsieur le Maire, ou Monsieur Rolland, pour l'instant, ce qui rentrait dans le budget de la ville, c'est la phase 1.

Les phases 2 et 3 qui permettent de partir de la gare, comme avait dit une fois Nathanaël, et d'aller jusqu'au château là-haut, celles-ci, elles ne sont pas faites. Quid des prochaines municipalités, avec les sous que vous aurez laissés ? Est-ce qu'il y aura les sous pour continuer ? Je n'en sais rien, on verra ça à ce moment-là.

Et puis après, début janvier 2024, il y a eu une relance de MDB qui vous dit « *alors on bosse ou on bosse pas ?* », puis vous avez fait quelques comités techniques. Ce n'est pas tout à fait comme ça que c'est écrit dans le document.

Puis il y a eu un truc vachement intéressant, c'est qu'en mars 2024, Monsieur le Maire a dit « *je suis favorable aux 30 km/h dans la ville* ». Généralisé ? « *Oui, oui, oui, généralisé* ».

C'était plutôt une bonne idée parce que ça permettait d'avoir des contresens dans toutes les rues. Il y avait une super éducation à faire aux Villemomblois. Mais depuis, il ne se passe rien. Ça, c'était en mars 2024. Depuis, il ne se passe pas grand-chose, même aucune délibération.

Dans les volontés de MDB il y avait celle d'une continuité du trajet. C'est-à-dire ne pas avoir des petits saucissonnages. Monsieur Calmékane à l'époque n'avait pas fait mieux, puisque la piste cyclable, la bande cyclable de l'avenue Gallieni, c'est pareil, le dimanche matin ça va bien, mais il ne faut pas prendre ça le soir parce que ça fait flipper.

Ce que demandait MDB, et ce que demandent la plupart des cyclistes, c'est de pouvoir traverser Villemomble d'est en ouest et de nord au sud. Et d'avoir une continuité.

Là vous avez fait un bout de piste cyclable de 100 mètres en continuité protégée. Continuité, on n'est pas obligé de faire prendre aux cyclistes la grande rue, c'est ce qu'on avait « vendu » à l'époque à Monsieur Mage. Mais on peut prendre des rues détournées, qu'on a fait, que vous avez fait avec MDB, que j'avais fait avec le président du conseil départemental, avec la petite jeune qu'on ne voit jamais, Laura, qui est là, et qu'on ne voit pas. (Elle est en vacances, c'est pour ça). On avait emmené tout ce petit monde-là en vélo. Tout ça, on l'avait fait. 5 ans après, zéro. Que dalle ! 100 mètres de piste cyclable.

Je vous ferai bien une petite proposition. Le but, c'est de rendre la ville cyclable et non d'opposer les voitures aux vélos, aux piétons. Il y a aussi les piétons. Des fois, on voit des vélos qui ne se comportent pas bien avec les piétons. À ce jour il n'y a rien. Peut-être que vous allez garder ça pour la fin de mandat. Je ne suis pas sûr que le grand argentier va être d'accord.

On a l'impression que c'est le l'élève qui va passer le bac et puis qui, un mois un mois avant l'examen, prend tous les bouquins il réalise très vite et quand il arrive au à l'examen il se plante.

Je vous invite Monsieur Bluteau, si vous le voulez bien, on va prendre tous les deux un vélo ou s'il y en a d'autres qui veulent nous suivre venez. On va partir d'un côté de la ville, on va mettre des enfants derrière ce port de bagages parce que quitte à prendre des risques il faut les prendre jusqu'au bout. Et on va essayer de les emmener jusqu'à l'entrée de Villemomble, jusqu'à la piscine en sécurité.



POCHON Élisabeth : Qui va te prêter les enfants ?

MINETTO Jean-Marc : Je ne sais pas. Mais très sérieusement Monsieur le Maire, au bout de cinq ans, on nous vend quelque chose qui dit que la ville travaille sur le plan vélo. C'est du pipeau ! Voilà.
Et vous me coupez la chique !

BLUTEAU Jean-Michel : Ah non ! Vous venez de finir. Je repasse la parole à Alex Boulon.

BOULON Alex : Et le plan que vous avez entre les mains n'est pas le bon plan. On a travaillé sérieusement et d'ailleurs je réponds à Monsieur Calmékane. J'ai travaillé avec l'association Mieux se Déplacer à Bicyclette (MDB) et vous avez des légendes. Vous avez un tracé est-ouest, ouest-est, un tracé nord-sud. On évite la Grande rue.

MINETTO Jean-Marc : C'est ce qu'on a fait il y a 5 ans.

BANCEL Nathanaël : Ce sera pour quand Monsieur Boulon ? Il y a un an vous disiez que ce serait en 2025.

BLUTEAU Jean-Michel : Laissez poursuivre votre collègue.

BOULON Alex : Il faut d'abord travailler sur un plan B. Travailler sur des continuités. C'est ce qu'on a fait. Travailler sur des jonctions.

BANCEL Nathanaël : Et du coup c'est pour quand Monsieur Boulon ? Le prochain mandat ?

BOULON Alex : Non, non. La carte a été actée.

BLUTEAU Jean-Michel : Monsieur Bancel, laissez poursuivre votre collègue.

BOULON Alex : Il nous reste à faire les marquages tout simplement. Ça va venir, je pense, au premier trimestre 2026.

BANCEL Nathanaël : Avant le 15 mars !

BOULON Alex : Ce sera peut-être avant justement. En ce qui concerne le marquage, on est passé avec des peintures qui sont écologiques. Là où, du temps de Monsieur Calmékane, on faisait des marquages qui duraient à peu près trois ans, aujourd'hui, quand les marquages durent un an, c'est énorme. On ne peut pas tout avoir. On est obligé de refaire le travail.

Deuxième chose, bornes de recharge. Effectivement, on travaille dessus. On a 2 sites aujourd'hui et on a le projet de mettre beaucoup plus de bornes de recharge, un peu partout dans la ville.

La création de 534 places pour les vélos.

MINETTO Jean-Marc : C'est ce qui est marqué dans le document.

BOULON Alex : Il y a un projet sous la gare Raincy-Villemomble. Il va y avoir la création d'un parc vélos. Ce n'est pas pour maintenant. On a rencontré des personnes de la SNCF, il va y avoir de gros travaux sur la gare du Raincy-Villemomble, des travaux qui vont mettre un terme à tout ce qui est étanchéité. La gare va enfin être accessible avec un ascenseur. Ils nous ont promis tout cela pour 2027. C'est quelque chose que l'on demandait depuis bien longtemps, y compris le maire du Raincy. On ne pourra faire de travaux ou d'aménagements sur ce site avant la fin des travaux en 2027.



Sur les voies à 30 km/h, c'est quelque chose qu'on fera à la fin quand on aura terminé. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui que toute la ville sera à 30 km/h. Mais l'idée est d'apaiser la circulation. C'est ce qu'on a fait avec le projet cœur de ville. Aux abords de l'avenue Outrebon, c'est 20 km/h. Vous avez vu qu'il y a un plateau légèrement surélevé. Il faut que les automobilistes se l'approprient, s'habituent. Il faut qu'ils s'habituent à avoir des vélos en contresens. Ç'a été fait à Paris. Au départ, tout le monde a hurlé et aujourd'hui, ça se passe beaucoup mieux.

MINETTO Jean-Marc : Juste par rapport au tracé au sol. Rendre une ville cyclable, ce n'est pas simplement mettre de la peinture au sol. C'est faire des tournes à droite quand on est au feu rouge par exemple. C'est faire les stations d'arrêt devant les feux rouges, avec l'obligation d'enlever les places de parking devant. Rendre une ville cyclable, c'est aller beaucoup plus loin. C'est faire de l'éducation dans les écoles, c'est ouvrir les cours d'école le week-end, etc. En ce moment, vous parlez de tracé au sol...

BOULON Alex : J'ai répondu à votre question. Vous parlez du marquage, je vous réponds sur le marquage.

PRINCE Patrick : C'est prévu l'intervenant vélo. Mais il faut déjà que j'ai des marquages et l'ensemble du tracé.

BOULON Alex : Le marquage, les panneaux et tout ce qui est sensibilisation et formation.

PRINCE Patrick : Je ne vais pas envoyer les enfants tous seuls.

MINETTO Jean-Marc : Vaut mieux pas non !

BLUTEAU Jean-Michel : Pour que le débat soit sur voie de la conclusion, Patrice Calmékane sollicite la parole et après, je terminerai notre échange.

72

CALMÉJANE Patrice : Il faut quand même aussi noter, par rapport à la volonté politique de la commune sur la mobilité, la semaine dernière c'était la semaine de la mobilité. Aucune initiative sur le territoire de la commune. La précédente majorité faisait des après-midis sans voiture dans certains quartiers. Tout cela a été abandonné. Vous essayez de nous vendre une copie de rattrapage à l'approche des élections, comme l'a dit un petit peu Monsieur Minetto. Mais on constate la carence de vos actions depuis 5 ans sur le sujet. Là, vous nous présentez un dossier qui est censé tout régler. On est loin du sujet.

BLUTEAU Jean-Michel : Écoutez mes chers collègues, je vous trouve particulièrement injuste par rapport au travail que nous avons fourni et auquel nous avons concouru au niveau du territoire. C'est une délibération, mais en fait, nous donnons un avis en tant que personnes associées. Nous ne sommes pas complètement à la manœuvre. Le temps a été long, je vous l'accorde. Le COVID n'aura pas aidé. D'autres priorités sont venues se heurter à nous.

Vous savez mes chers collègues, j'ai énormément de respect pour l'intelligence de chacun. Patrice Calmékane, avant d'être en retraite, était ingénieur. Jean-Marc Minetto est président-directeur général de sa société. J'ai beaucoup de respect pour l'intelligence, mais je vous propose que l'on puisse au moins s'entendre. Ça aussi ça s'appelle du respect.

Le respect doit être au premier endroit, au vice-président en charge des mobilités à Grand Paris Grand Est. Philippe Dallier, mon collègue et maire des Pavillons-sous-Bois, a défendu le sujet et, je vais vous le dire exactement comme je le pense, est allé à bon train pour qu'on puisse avoir ce document.

Nous ne pouvions pas décider tout seuls de faire des pistes cyclables si d'aventure sur notre territoire elles allaient déboucher sur quelque chose qui n'était pas cyclable. L'enjeu est là. On est d'accord avec vous, c'est trop lent, c'est trop laborieux. Mais nous sommes entourés par 7 communes autour de Villemomble. Heureusement, 6 d'entre elles sont sur le même territoire. Il convenait aussi que l'on puisse avoir une démarche commune, un processus de concertation pour arriver sur un document commun.



Ce document commun a été présenté en Conseil de territoire le 1er juillet dernier, et il a été approuvé par 58 voix sur 60. OK ? Il n'y a eu que deux abstentions : Patrice Calméjane et parce qu'il portait le vote de Madame Verbeque. Tous mes autres collègues, quelle que soit la couleur politique, quelle que soit la taille de la commune, plus ou moins avancée, en effet, sur le développement des mobilités, on a tous été d'accord.

Il n'y avait que Monsieur Patrice Calméjane, qui avait quand même quelque chose à nous redire.

Je regrette que ce matin, en commission permanente, le département de la Seine-Saint-Denis ait émis un avis défavorable à notre PLM. C'est vraiment dommage. Je regrette que le département préfère l'ouest où là il y a fait énormément de choses pour la mobilité, pour les pistes cyclables, pour les transports en commun, et que nous, à l'Est, on a toujours beaucoup moins.

Une fois que j'ai dit cela, il nous faut travailler, il nous faut avancer sur le chemin de la mobilité, de l'inclusion des différents types de mobilité. Je vous demande, mes chers collègues, d'approuver ce texte, qui est peut-être imparfait, qui est peut-être décevant en ce sens qu'il n'en est toujours qu'aux prémisses. Mais il faut au moins qu'il y ait un premier pas pour entamer une marche. Je vous propose de franchir ce premier pas et nous mettons aux voix.

Il est procédé au vote électronique – Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 21 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme POCHON, M. MINETTO, M. LABRO, Mme MÉLART) et 10 abstentions (celles de Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, M. HADAD, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, M. BIYOUKAR).

M. BANCEL Nathanaël ne prend pas part au vote.

POCHON Élisabeth : Je voulais juste que vous ne vous dédouaniez pas trop vite d'avoir vu comme nous tous un baromètre des villes cyclables. Il y a trois villes en queue de peloton et bonnes dernières qui sont Villemomble, Gagny et le Raincy. Des villes ont avancé plus vite que nous et notamment au moment des coronapistes qui ont été les premiers essais. On aurait pu essayer de joindre des pistes qui étaient déjà faites, joindre ceux qui avaient fait mieux que nous.

18. Mise à jour du tableau des effectifs fixé au 21 mars 2025

BLUTEAU Jean-Michel : Point numéro 18, la mise à jour du tableau des effectifs fixé au 21 mars 2025. Vous êtes toutes et tous chevronnés à l'exercice. Merci encore au service des assemblées à détailler le nombre de créations, de créations nettes, de suppressions de poste, en l'occurrence il n'y en a aucune, à chaque fois les motifs de la création de ces postes ou tout du moins les évolutions de notre tableau du personnel.

Jean-Marc Minetto.

MINETTO Jean-Marc : Comme on parle de la création et de la suppression de postes, je voudrais savoir ce qu'il en est de la suppression des gardiens de gymnases. Visiblement ils sont au nombre de 7, si je ne me trompe pas. Alors c'était 7 vacataires, a priori. Qu'en est-il ?

BLUTEAU Jean-Michel : Cela n'a aucun absolument rapport avec ce tableau. Ça n'apparaît pas dessus. Je veux bien qu'on parle de tout au conseil municipal.

MINETTO Jean-Marc : Monsieur le Maire, on parle des créations.

BLUTEAU Jean-Michel : Il y a plus de 6 heures que nous sommes ensemble. En l'occurrence, il n'y a pas de suppression de postes à proprement parler. En tous les cas, concernant nos fonctionnaires, nous avons entamé, avec Philippe Labro, une politique d'autonomisation de l'accès de nos sites. La salle Tcheuméo, par exemple,



est désormais accessible avec un Vigik, avec... Je vais me permettre de poursuivre. Je sais que vous avez bien parlé en même temps que moi, mais pas moi.

L'autonomisation des sites, ce ne sont pas des suppressions de postes. C'est tout simplement permettre à nos utilisateurs de se responsabiliser un petit peu plus, de respecter les horaires et nous permettre d'avoir un fonctionnement qui soit plus souple.

MINETTO Jean-Marc : Cela veut dire plus de gardiens dans ces gymnases-là. On m'avait dit qu'ils étaient au nombre de 7. J'aimerais avoir la confirmation de votre part. Ça veut dire plus de lien avec la ville ? L'entraîneur est là, il rentre, il sort, il ne serait rien passé, en cas d'urgence il est tout seul.

BLUTEAU Jean-Michel : Jean-Marc Minetto, vous connaissez la ville aussi bien que moi. Comment ça se passe au TCVS ? Ou au 13, avenue de Rosny ? Le tennis-club de Villemomble Sports ? Comment ça se passe à la piscine ?

MINETTO Jean-Marc : Il y a une personne à l'accueil, il y a un maître-nageur.

BLUTEAU Jean-Michel : Non. Il n'y a plus. Quand on est sur les horaires club à la piscine.

MINETTO Jean-Marc : Sur les horaires club, peut-être. Mais moi, quand je vais à la piscine tous les mercredis, il y a du monde.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est de cela dont nous parlons. C'est-à-dire que lorsque ce sont des associations, aujourd'hui, on les autonomise, on les responsabilise. Ils ont un accès qui leur est propre. On est en train de moderniser la collectivité.

MINETTO Jean-Marc : Et quel est le but ?

74

BLUTEAU Jean-Michel : Le but ? Il est de leur permettre d'être plus autonomes, de profiter de nos installations en élargissant les horaires. Et mieux que cela, il y a une part économie. Et je pense qu'à l'autre bout de l'assemblée on ne me dira pas que c'est une mauvaise mesure.

Est-ce que vous avez d'autres remarques sur ce tableau ?

CALMÉJANE Patrice : C'est la mise en œuvre qui est un peu plus compliquée.

POCHON Élisabeth : Je me souviens qu'on vote régulièrement des histoires hommes/femmes, etc. Est-ce que vous êtes particulièrement attentif à la promotion des femmes ?

BLUTEAU Jean-Michel : Oui, Madame. Y a-t-il autre chose concernant ce tableau ?

POCHON Élisabeth : Vous n'avez pas répondu.

BLUTEAU Jean-Michel : Ah si. Je vous ai répondu.

POCHON Élisabeth : Oui, c'est tout. Vous ne pouvez pas me donner de chiffres ?

BLUTEAU Jean-Michel : Je veux bien commenter pendant que chacun finit de se prononcer sur la délibération. On a fini par conclure la dernière fois qu'il y a eu la présentation du rapport égalité femmes/hommes que ce dernier était plutôt décevant et qu'on aurait dû aller beaucoup plus loin. Je vous promets l'année prochaine qu'on étayera le sujet et qu'on prendra la mesure de vous restituer tout ce que la collectivité fait de bien pour l'égalité.



Il est procédé au vote électronique – Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour (celles de M. Jean-Michel BLUTEAU, Mme Pascale PAOLANTONACCI, M. Alex BOULON, M. Patrick PRINCE, Mme Isabelle HECK, M. Eric MALLET, M. Jean-Christophe GERBAUD, Mme Patricia FITAMANT, M. Serge ZARLOWSKI, Mme Concetta LEFEBVRE, M. Philippe LABRO, Mme Françoise POLONI, Mme Françoise SERONDE, M. Alain FITAMANT, Mme Jeannine VENACTER, M. François ACQUAVIVA, M. Guy ROLLAND, Mme Arlette CÉDÉCIAS, M. Jovan AVRAMOVIC, Mme Laurence MÉLART, Mme Françoise BERGOUGNIOU, M. Gilbert LE MASSON, M. Patrice CALMÉJANE, M. Thibaud DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme Laura LEFEVRE, M. Aram KALANYAN, M. Hubert HADAD, Mme Anne LECOEUR, M. Lahoussaine BIYOUKAR, M. Riad MAHMOUD, Mme Elisabeth POCHON, M. Jean-Marc MINETTO, M. Nathanaël BANCEL).

19. Adhésion au SIGEIF de la commune de Longpont-sur-Orge (91) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz

BLUTEAU Jean-Michel : Monsieur Calmékane nous dira immanquablement que si on ne prononçait pas, de toute façon, il seraient adhérents. On le met aux voix et comme cela nous en aurons terminé des votes. La soirée a été un petit peu longue.

Il est procédé au vote électronique – Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour (celles de M. Jean-Michel BLUTEAU, Mme Pascale PAOLANTONACCI, M. Alex BOULON, M. Patrick PRINCE, Mme Isabelle HECK, M. Eric MALLET, M. Jean-Christophe GERBAUD, Mme Patricia FITAMANT, M. Serge ZARLOWSKI, Mme Concetta LEFEBVRE, M. Philippe LABRO, Mme Françoise POLONI, Mme Françoise SERONDE, M. Alain FITAMANT, Mme Jeannine VENACTER, M. François ACQUAVIVA, M. Guy ROLLAND, Mme Arlette CÉDÉCIAS, M. Jovan AVRAMOVIC, Mme Laurence MÉLART, Mme Françoise BERGOUGNIOU, M. Gilbert LE MASSON, M. Patrice CALMÉJANE, M. Thibaud DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme Laura LEFEVRE, M. Aram KALANYAN, M. Hubert HADAD, Mme Anne LECOEUR, M. Lahoussaine BIYOUKAR, M. Riad MAHMOUD, Mme Elisabeth POCHON, M. Jean-Marc MINETTO, M. Nathanaël BANCEL).

Questions orales

BLUTEAU Jean-Michel : Nous allons aborder les questions orales. Elles ne requerront pas de vote jusqu'à la fin de la séance. Si demain matin il y a des activités, je ne vous en voudrai pas.

POCHON Élisabeth : Sous-entendu « barrez-vous ! ».

BLUTEAU Jean-Michel : Qui est-ce qui commence à nous poser les questions orales qui nous ont été transmises. Monsieur Lahoussaine Biyoukar.

BIYOUKAR Lahoussaine : M. le Maire, depuis plusieurs mois, les habitants de l'allée de la Tour vous alertent sur une situation critique dans leur quartier : actes de vandalisme, vitesse excessive, trottoirs et voiries dégradés, arbres non élagués et éclairages défaillants.

Je vous ai moi-même interpellé à deux reprises. Vous vous étiez engagé par courriel de votre cabinet le 16 juin 2025 à organiser une réunion avec les services compétents pour examiner la situation. Or, cette réunion semble ne pas avoir encore eu lieu.

La seule réponse apportée a été un appel téléphonique de votre cabinet, alors que le collectif vous avait adressé pas moins d'une trentaine de mails sollicitant un rendez-vous. À ce jour, aucune concertation réelle n'a eu lieu. Par ailleurs, les mesures prises en place sont inadaptées. Un panneau stop a été installé en remplacement d'un céder de passage et un ralentisseur est annoncé pour novembre prochain à un emplacement non validé par les riverains.

Le résultat de cette inertie est tragique. Un homme a perdu la vie dans le quartier, dans des circonstances que les riverains avaient anticipées dans leur courrier, notamment en raison de la vitesse excessive.



Le collectif résume parfaitement l'exaspération. Je les cite : « *Nous ne nous tairons plus, nous ne vous attendons plus et nous ne vous excuserons plus* ». Il sera difficile de justifier votre manque de dialogue et l'absence d'actions auprès de vos administrés. Il semble que vous avez peur de parler aux habitants et d'assumer vos responsabilités. Quelles mesures concrètes et immédiates comptez-vous prendre pour assurer la sécurité et la tranquillité des habitants de l'allée de la Tour au même titre que tous les Villemomblois ?

BLUTEAU Jean-Michel : Monsieur, en vérité, il est toujours cocasse de vous voir parler de sujets que vous ne maîtrisez pas.

Le stop a été instauré à la demande des riverains. Oui. J'ai rencontré le porte-parole du collectif de l'allée de la Tour avant l'été. Nous nous sommes mis d'accord sur un certain nombre d'actions comme la mise en place de ralentisseur au niveau du n° 61 de la rue, raison pour laquelle les marquages au sol ont été effectués.

Au cours de l'été, mon directeur de cabinet a eu un contact téléphonique avec ce monsieur pour faire le point. Le directeur des espaces publics s'est rendu sur place à plusieurs reprises suite à réunion que nous avions tenue ici en mairie. Il a également eu ce monsieur au téléphone pour envisager ce qui était plus pertinent技iquement et pour la tranquillité des riverains.

Je vous informe qu'un courrier signé de ma main est en cours de boîlage auprès de l'ensemble des riverains pour faire le point au cours d'une réunion, car il semble tout simplement qu'il y ait incompréhension, je crois, entre la volonté du porte-parole et les mêmes riverains. Je préfère voir tout le monde, plutôt qu'avoir une seule personne qui, bien entendu, défend son intérêt personnel. Je veux vraiment m'assurer qu'on se préoccupe de l'intérêt commun.

Qui veut prendre la parole ? Jean-Marc Minetto.

MINETTO Jean-Marc : Monsieur le Maire, peut-on avoir une carte des bassins de rétention des eaux pluviales sur Villemomble ? Lieux, capacité, situation sur un réseau communal ou sur un réseau départemental ? Comment est assuré leur entretien, par qui et selon quel calendrier ? Je rappelle que vous êtes vice-président de l'EPT chargé de l'eau.

BLUTEAU Jean-Michel : Vous avez quasiment tout dit mon cher collègue. C'est une compétence sur l'eau et l'assainissement qui est remontée au niveau du territoire. Votre question nous étant parvenue hier, je ne manquerai pas de revenir vers vous pour que vous ayez une carte des bassins de rétention. Il y en a un qu'on connaît bien, il est sous le gymnase Robert Pandraud. Il y en a un autre qui est celui en bas de la zone d'activité du Plateau. Plutôt que de vous répondre à l'envolée, on vous communique cela sans faute.

Anne Lecoer.

AVRAMOVIC Jovan quitte la réunion à 23 h 49.

LECOEUR Anne : Monsieur le Maire, concernant le projet immobilier démesuré aux numéros 37 à 41 de l'avenue de Rosny, vous avez vous-même signé le permis de construire le 26 février dernier. Face aux inquiétudes légitimes des riverains, un collectif s'est mobilisé et a exercé son droit de recours.

Or, à cinq mois des élections, il est annoncé soudainement la suspension du projet. Car, Monsieur le Maire, ce que vous avez fait n'a rien d'une gestion responsable. Vous avez signé le permis de construire, vous avez attaqué vos propres administrés en justice, vous avez demandé leur condamnation à 2 000 euros et aujourd'hui, à 5 mois des élections, vous prétendez suspendre le projet.

Cela n'a rien d'un revirement sincère. C'est une manœuvre électoraliste grossière. Les Villemomblois ne sont pas dupes. Ils voient bien que vous tentez de gagner du temps en espérant relancer le projet une fois réélu. Mais on ne joue pas avec la confiance des habitants ni avec leur cadre de vie. Ce qu'ils demandent, ce n'est pas une suspension opportuniste, mais un abandon clair, net et définitif.

Alors je vous pose clairement la question : si ce projet est réellement suspendu aujourd'hui – et on peut s'interroger sur votre opportunisme à le faire à un cinq mois des prochaines élections – et dans l'hypothèse de votre élection, vous engagez-vous ici devant les Villemomblois à ne pas relancer ce projet que vous avez vous-même signé et défendu, alors même qu'il paraît技uellement et légalement impossible d'annuler votre première autorisation ?



BLUTEAU Jean-Michel : Bien. Madame la Conseillère municipale. Vous vous saisissez d'un sujet d'urbanisme couplé d'un volet juridique. Je vais essayer de vous apporter une réponse qui soit la plus claire possible pour vous.

Une promesse de vente a en effet été signée entre la ville et deux autres propriétaires, avec un promoteur, en 2023. Un avenant a été signé en 2025 et une clause suspensive liée au fait de trouver un porteur de projet a été introduite par votre serviteur.

Il n'y a donc aucune impossibilité technique – il faudra d'ailleurs que vous m'expliquiez ce que vous appelez technique là en la matière – ou légale, à arrêter le projet.

De vous à moi, je n'ai pas d'engagement solennel, de parole à cracher par terre, etc. sur ce que seront mes intentions. Mais aujourd'hui, le promoteur avec lequel nous avons eu des échanges ne propose plus un projet qui me paraîsse respecter les riverains, le secteur, les automobilistes et nos deux partenaires.

Je souhaite qu'il n'y ait pas une chose qui soit mauvaise pour notre ville qui puisse se réaliser à cet endroit. Je considère que j'ai reçu l'investiture de nos concitoyens et qu'à partir de là, il faut que j'agisse dans leur intérêt. Donc au moment où je vous parle, je n'ai pas envie que les choses se réalisent.

Je corrige quand même vos allégations Madame. Je n'ai pas attaqué en justice. C'est un permis de construire qui a été délivré qui a fait l'objet d'un recours de riverains, pour lequel l'article 761 qui permet de condamner le requérant à devoir payer une somme s'enclenche. J'ai indiqué aux habitants...

LECOEUR ANNE : Vous n'étiez pas obligé.

BLUTEAU Jean-Michel : Madame, je vous ai interrompue ? Non. J'ai indiqué aux riverains, rue de la Serre, rue de la Liberté, allée des Tilleuls, les personnes qui organisaient un repas de quartier que je n'émettrai pas un titre de recettes pour demander 2 000 euros.

LECOEUR Anne : Grand seigneur !

BLUTEAU Jean-Michel : Est-ce qu'il y a une prise de parole sur le sujet ? Élisabeth Pochon.

CÉDÉCIAS Arlette quitte la réunion à 23 h 51.

POCHON Élisabeth : Pouvez-vous nous donner un point d'étape du déroulement de l'opération ANRU sur le quartier des Marnautes ? Combien de relogements à ce jour ? Combien de relogements dans Villemomble ? Quelle est la date prévue pour la démolition de la barre Decauville ? Le calendrier initial est-il respecté ? Quel est le calendrier prévisionnel de la suite de l'opération ?

BLUTEAU Jean-Michel : Cela fait beaucoup de questions. Je vous réponds.

Ma chère collègue, au total, 189 ménages ont été relogés. C'est un chiffre qui a été arrêté au 1^{er} septembre dernier. 67 d'entre eux ont pu rester à Villemomble. 110 relogements ont été proposés et acceptés sur le territoire de Grand Paris Grand Est et 79 hors territoire de Grand Paris Grand Est.

Il y avait un découpage en trois phases. La phase 1 c'était Decauville et la tour Denis Papin. La phase 2 c'est la barre Marc Séguin et la phase 3 ce seront les deux immeubles au fond, qui sont Denis Papin aussi.

Pour la phase 2, il s'agit d'un immeuble de 53 logements : 22 ménages restent à ce jour à reloger. Potentiellement, 5 ménages devraient pouvoir aller sur la commune de Villemomble, où là, j'ai demandé à ce que soit mobilisé le contingent de la ville pour qu'ils puissent rester villemomblois.

La démolition de la barre Decauville est prévue de mi-novembre à fin mars 2026. Gros sujet d'amiante qui a généré un protocole qui n'était pas tout à fait bien respecté au début. On parlait de la défense des habitants, des locataires. Ce sont ces derniers qui m'ont alerté et qui m'ont conduit à intervenir en disant « *ce serait bien que vous fassiez les choses dans les règles* ».



Fin mars 2026, la barre Decauville sera totalement démolie. Pas d'explosion, c'est du grignotage. Le reste des habitants habitent trop près.

Malgré quelques ajustements temporels liés à des opérations de mises à disposition de logements, le calendrier est globalement respecté. Je considère que c'est une bonne chose. Cela s'est fait d'ailleurs grâce au concours de chacun des acteurs sur le sujet : mes collègues maires, les bailleurs de l'ensemble du territoire et, j'insiste, le contingent de la ville, et également Vilogia à qui j'ai demandé de jouer le jeu.

Il est prévu que les opérations soient achevées d'ici 2030, c'est-à-dire que sur 2030, il y aura reconstruction sur site.

Et là où je demande à tous d'être attentifs sur les 5 années qui viennent, 4 années qui viennent, ce sera justement sur la période de rien. Quand les deux immeubles n'existeront plus, il va y avoir un vide, avant que l'on reconstruise des immeubles en accession à la propriété.

Moi le vide ne me plaît pas, parce qu'il faudra absolument qu'il y ait quelque chose qui soit là. J'ai reçu le bailleur, lundi je crois, et on s'est entendu à dire qu'il serait peut-être pas mal d'utiliser la parcelle qui va être importante pour de l'agriculture urbaine hors sol, bien sûr, mais au moins que ça remplisse l'espace.

Je vous redonne la parole si vous voulez.

POCHON Élisabeth : Pas très longtemps. Il y a une vraie psychose chez les habitants concernant l'amiante et on peut les comprendre. Ils ont la sensation d'avoir inhalé des poussières. Entre la croyance et la réalité, il y a parfois un monde. De quelle façon peut-on rassurer les gens sur cette histoire d'amiante ? Est-ce qu'ils sont vraiment hors de danger ? Est-ce que vraiment les choses sont faites correctement ?

Il y a de l'amiante absolument partout. C'est vraiment un sujet important. Et quand je vous parlais d'un accompagnement psychologique, ça en fait vraiment partie. Les gens ont la sensation qu'ils ne comptent pas. On peut leur faire inhale de l'amiante, ce n'est pas très grave. Prenez les choses en main.

BLUTEAU Jean-Michel : Je suis entièrement d'accord avec vous. Je sais qu'il y a beaucoup d'inquiétude, sans doute légitime. Je pense que l'interlocuteur c'est le bailleur qui a mandaté les entreprises qui doivent procéder aux choses dans les règles de l'art. Mon père est décédé d'un mésothéliome. Je suis particulièrement sensible au sujet et on veillera à ce que je n'aie pas une catastrophe sanitaire autour de ces démolitions et de cette requalification du quartier.

Qui pose une question maintenant ? Gilbert Le Masson.

LE MASSON Gilbert : C'est la question de Thibaud de Gallier de Saint-Sauveur.

Monsieur le Maire, le centre de Corrençon-en-Vercors restant enfermé depuis deux ans, vous avez acheté des séjours à des organismes de vacances. La liste des marchés en annexe de ce conseil au 24-36 fait apparaître un montant théorique de 515 000 euros d'achat par la ville pour divers séjours.

Nous souhaitons connaître par lot, de 1 à 4 et 6 à 9, le nombre réel de jeunes qui ont participé, le coût individuel facturé aux jeunes et le coût facturé à la commune avec les éventuels retours positifs ou négatifs de ces séjours.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci. Je passe la parole à Patrick Prince.

PRINCE Patrick : Merci Monsieur le Maire. En préambule, je voulais revenir sur le départ de Monsieur Mahmoud pour dire que c'est pour moi un échec personnel parce qu'on se connaît depuis plus de 30 ans avec Ryad et c'est quelqu'un que j'estime et que je respecte. Maintenant il a choisi la dignité plutôt que l'indemnité.

Moi j'ai choisi de me battre pour les Villemomblois et je n'ai jamais dit que c'était simple. Mais tant que je serai Maire-adjoint, jamais on ne vendra Corrençon. D'ailleurs, nous avons eu avec Monsieur Zarlowski des services une visioconférence cet été sur le projet de réhabilitation de la maison familiale.

Pour vous répondre :

- Lot 1, séjour en Angleterre pour les 14-17, on a eu 8 jeunes. Variation des tarifs selon QF des familles de 900 à 1 139 euros, coût du séjour pour la ville 1 899 euros ;
- Lot 2, séjour en Irlande, on a eu 5 jeunes, coût séjour de la ville 1 800 € ;



- Lot 3, séjour linguistique en France pour les CM1-CM2, on a eu 7 jeunes, coût total pour la commune 1 639 euros ;
- Lot 4, séjour en Corse, qui est toujours un vrai succès, 57 jeunes. Coût du séjour pour la ville 1 675 euros ;
- Lot 6, rêve de cirque, environ deux semaines, on a eu 11 jeunes, 1 320 euros pour la ville ;
- Lot 7, Séjour à thème préado, urban freestyle, environ deux semaines, on a eu 7 jeunes, coût total 1 300 euros pour la ville ;
- Le lot 8 séjour à la montagne, 62 jeunes, 1 110 euros pour la ville ;
- Dernier lot, séjour poney, on a eu 13 jeunes pour un coût de 652 euros.

On a lancé une enquête de satisfaction, mais pour l'instant on n'a pas encore l'ensemble des réponses.

Je vous remercie.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup mon cher Patrick. Question suivante c'est ça ? Patrice Calméjane.

CALMÉJANE Patrice : Juste un petit commentaire par rapport aux chiffres donnés par Monsieur Prince. On est quand même loin des volumes de jeunes qui fréquentaient Corrençon. On voit bien que beaucoup moins de jeunes peuvent aller en dehors de Villemomble profiter d'un certain nombre de sujets de découverte à la montagne.

Question de Madame Bergougniou : Monsieur le Maire, pouvez-vous nous faire un point concernant la rentrée scolaire 2025-2026 : mesures d'ouverture et de fermeture de classe, école par école, effectifs et organisation de la restauration scolaire, organisation des accueils de loisirs en temps scolaire et pendant les vacances, affectation des AESH dans nos écoles ? Merci.

BLUTEAU Jean-Michel : De nouveau, Monsieur Prince à qui je vais passer la parole.

Sur votre première remarque, sur le fait qu'il y a une baisse des effectifs parce que nous n'avons plus Corrençon, je pose la question très simplement : la faute à qui si on a dû ferme Corrençon ?

Patrick Prince, à vous.

79

PRINCE Patrick : De toute façon, cela va être un argument de campagne et je suis ravi que Corrençon se mette dans la campagne.

Madame Bergougniou, au niveau de la rentrée scolaire, on a eu cinq fermetures de classe : une à Foch maternelle, une à Prévert, une à Saint-Exupéry élémentaire, une à Anne Franck et on en a une à Foch 1 au moment de septembre qui était subodorée et qui est arrivée très vite.

Pour info, je suis ravi du travail effectué en collaboration avec Madame Gamblin qui est la nouvelle inspectrice de circonscription qu'on a eu l'occasion de rencontrer avec Monsieur le Maire. C'est un vrai plaisir de travailler avec elle.

Au niveau des effectifs, je prends une moyenne, on est entre 23 et 25 élèves par classe au niveau des écoles maternelles, entre 23 et 24 sur les écoles élémentaires. C'est quelque chose que je défends. L'inspectrice va dans ce sens, parce que, moins il y a des élèves par classe, mieux c'est. Maintenant, on sait que quand on arrive sur des moyennes qui sont très basses, à ce moment-là, on risque des fermetures. À chaque fois, il faut ménager la chèvre et le chou.

Au niveau de l'organisation, nous avons une organisation des temps périscolaires qui est la suivante : restauration scolaire 11h30-13h20, l'accueil du matin 7h30-8h20, l'accueil du soir 16h30-19h, l'accueil du soir après l'étude de 18h à 19h, on a les mercredis, et pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30.

Concernant l'affectation du nombre d'AESH sur les écoles, on n'a pas encore cette information, puisque c'est un personnel d'éducation nationale. On a encore des ajustements en ce début d'année. On sait que les écoles sont en manque d'AESH, puisqu'il manque sur notre département 10 000 personnes : 7 000 pour les enfants et 3 000 pour les adultes.

Je vous remercie.



BLUTEAU Jean-Michel : Patrice Calm  ane.

CALM  ANE Patrice : Pour avoir une r  ponse un peu plus compl  te s'il vous pla  t. Dans le sens de la question, il s'agissait aussi de savoir s'il y avait des listes d'attente en restauration scolaire et en centre de loisirs. Quand on parle de l'organisation et des effectifs, c'est aussi de pouvoir avoir des lments concernant les besoins non satisfaits sur ces deux domaines.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vais me permettre de vous r  pondre dans ces conditions. Vous n'avez pas entendu parler du tout du portail famille  l'occasion de cette rentr  e scolaire 2025/2026. On a fait un travail norme. Je remercie encore l'administration, singulierement le service enfance, pour viter tout ce que nous avions v  cu ensemble de retards, de difficult  s d'acc  s  l'outil et surtout le fait qu'il y ait eu un stress terrible tout au long de septembre, des familles qui n'avaient pas de place, qui pour l'  tude dirig  e, qui... etc.

La cantine n'  tait pas un sujet, puisque forc  ment, nous donnions  manger aux enfants inscrits ou pas inscrits, il n'y avait absolument pas de d  bat.

Mais l  , cette ann  e, il y a eu un travail norme. Dans les derniers jours d'août, avant la rentr  e, nous n'avions aucun dossier qui tait en retard de traitement. Tout le monde avait eu une r  ponse, tout le monde avait eu satisfaction. Derri  re cela, on a fait l'ouverture avec les habituels retardataires qui ne savent pas qu'il faut inscrire les gosses  la mairie, et qui n'avaient pas pens   que, etc.

Il y a eu un petit peu d'embouteillage pour tous les gens qui taient en impay  , et qui ont d  s r  gulariser pour qu'on puisse enregistrer leurs nouvelles demandes. C   s'est formidablement bien pass  . J'avoue que la collectivit  , l'administration municipale au premier chef, a vraiment fait un boulot fabuleux et en plus de ça en tant sous-effectif d'un service. Je salue vraiment le travail colossal qu'a men   le service de Madame Boccardi. Qui prend la parole ? Monsieur Bancel.

BANCEL Nathana  l : Pouvez-vous nous dire o  u vous en tes du recours contre les malfa  ons de la r  novation de B  noni ? Vilogia a-t-il aussi pris le relais sur cette affaire ? Quand les habitants de B  noni peuvent-ils esp  rer vivre sans une b  che plastique devant leur fen  tre ?

80

BLUTEAU Jean-Michel : Mon cher coll  gue, dire que les habitants vivent sous une b  che plastique, en l'occurrence, c'est un filet qui est prévu pour la s  curisation de fa  ades qui peuvent pr  senter un danger.

Pour autant, comme vous le dites, il s'agit bien effectivement de malfa  ons.

C'est bien Vilogia qui a d  s reprendre la gestion de cette affaire. En 2020 l'OPH avait fait une demande de dommage/ouvrage aupr  s de l'entreprise qui avait t   d  sign  e pour faire la r  habilitation de la barre, mais des malfa  ons ont t   relev  es et elles devaient tre pr  ises en compte par l'entreprise. Cette demande d'abord amiable a t   rejet  e. Il a fallu passer en proc  dure et m  thodiquement on a pu obtenir enfin qu'ils prennent en compte toutes les actions qui taient  mettre en œuvre.

Je vous les d  cline :

- le 9 novembre 2023, validation de la mise en s  curit   de la fa  ade dont je parlais en pr  ambule, s  curisation qui a t   mise en œuvre  compter du 27 novembre 2023 ;
- le 15 janvier 2024, description des r  parations par l'assistant  la ma  trise d'ouvrage ;
- le 13 f  vrier 2024, transmission d'un premier CCTP pour une validation du DCE au 24 juillet 2024 ;
- Entre-temps, un point tape avec la transmission des travaux qui taient r  alis  s et une validation des coûts par l'  conomiste ;
- le 17 avril 2025, quasiment un an plus tard, enfin la transmission des dernières pi  ces march   qui ont t   mises  jour. La fusion OPH-Vilogia n'aura malheureusement pas aid    la fluidit   de la mise en œuvre ;
- Une consultation march   a t   lanc  e l   au mois dernier.

L  , on en est exactement au stade de faire l'  change avec l'entreprise qui a remport   le march   pour qu'elle puisse lancer enfin l'ex  cution.



Je suis sincèrement désolé pour la vie des habitants de la barre. On a obtenu un gain de cause et c'est toute la façade qui va être totalement refaite. En définitive, ils refont tout, ce qui représente plusieurs mois de travaux. Merci de cette question qui permet de clarifier un point sur lequel on n'était évidemment pas très content.

CALMÉJANE Patrice : Pour la question qui était à mon nom : plan de continuité de l'activité des services. Monsieur le Maire, le plan de continuité de l'activité qui s'appelle le PCA est l'outil qui définit et met en place les moyens de procédure nécessaires qui guident la réorganisation permettant d'assurer le fonctionnement des missions essentielles du service public de chaque collectivité en cas de crise. Les événements climatiques qui ont touché la France les derniers mois et encore en début de semaine la Bretagne et le Sud démontrent qu'aucune région n'est à l'abri des phénomènes météorologiques.

Pour la commune de Villemomble, ce plan a-t-il été mis à jour et testé comme le prévoient les textes ? Le texte, je dois le rappeler, c'est le Code de la sécurité intérieure, le S731-3 et 4.

BLUTEAU Jean-Michel : La précédente fois, vous nous posiez une question sur l'organisation du plan communal de sécurité. Là, ce coup-ci vous revenez à nouveau sur la poursuite des activités en cas d'événement climatique. Je vous invite de vous reporter à la réponse qui vous avait été faite la dernière fois où il était expliqué que le plan communal de sécurité était à jour régulièrement et notamment pour les situations d'exception. Ce travail est réalisé en étroit partenariat avec les services de l'État. Le PCA répond à la même méthode de travail, de partenariat avec les services de l'État. Je veux vous rappeler que ce document a été mis en place durant la période Covid, ce qui nécessite désormais une adaptation perpétuelle. Ce que nous faisons et nous travaillons à la moderniser régulièrement pour faire face aux événements climatiques là comme énoncé.

Alors l'inquiétude ne peut pas se porter uniquement sur le risque climatique qu'il peut engendrer. En réalité l'un des risques les plus élevés pour lequel nous avons également un plan communal à mettre en œuvre, il est celui du risque informatique. C'est là en effet où nous devons consacrer tous nos efforts parce que là en revanche l'état n'est pas avec nous pour nous aider dans nos travaux. Aujourd'hui, nos services travaillent avec différents scénarios pour assurer la continuité des activités.

Je vous le dis, mes chers collègues, en moyenne, nous avons 1300 attaques par jour sur notre système informatique. Ce sont particulièrement en fait nos emails qui sont attaqués. Je vous invite à changer régulièrement les mots de passe qui soient compliqués.

À ce titre d'ailleurs, le directeur général des services et le directeur du service informatique doivent participer à une prochaine session extraordinaire pour un exercice de crise. C'est porté par la métropole du Grand Paris pour pratiquer un exercice quasiment en situation réelle.

Monsieur le conseiller, ne croyez pas que le PCS et le PCA dorment dans une boîte d'archives qui elles-mêmes se trouveraient enfermées dans un coffre-fort qui pourrait se situer en salle du secrétariat général, à côté de vieux téléviseurs ou de minitels qu'on a retrouvés lorsqu'on est arrivé en 2020. Bien au contraire, on s'attache à ce que nous soyons le plus moderne possible.

Nous voyons à la lecture de votre question que ces enjeux, et je viens de les citer, du danger de piratage informatique, sont assez loin sinon de vos préoccupations, tout simplement de votre façon de penser.

Nous en avons maintenant terminé puisqu'on est arrivé au terme des 30 minutes pour nos questions orales. Je vous souhaite une bonne nuit. Je serai heureux de vous retrouver sur le marché dès demain matin. Notre investissement est total et nous devons être de nouveau sur le terrain dès demain.

La prochaine séance de notre conseil se déroule vers les 11 décembre 2025. Bonne nuit à tous.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

(La séance est levée à minuit et quinze minutes.)

M. Philippe LABRO, Secrétaire de séance,

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis



Jean-Michel BLUTEAU

Publié le 18 décembre 2025